

Tandis que la mer semble s'éloigner : Autopsie de l'Abri du Marin de Douarnenez

Norma Lejop

Mémoire

Sous la direction de Jeremy Lecomte, dans le cadre du séminaire « Philosophie politique de la nature ».

École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles, 2025.



Norma Lejop, Vue du port du Rosmeur, dos à l'Abri du Marin de Douarnenez, 2024.

Résumé

Ce mémoire traite de la mutation l'Abri du Marin de Douarnenez, depuis sa création, en 1912, jusqu'à sa conversion en logements de luxe, dont le chantier a été achevé le 28 janvier 2025. L'histoire, encore vive, de ce bâtiment classé au titre des Monuments Historiques est manifeste en cela qu'elle incarne des mécanismes planétaires qui tendent à homogénéiser, privilégier l'investissement privé, faire fi des environnements, de leurs particularités, matérielles et immatérielles, et des écosystèmes, humains et non-humains, qui les composent. Si, de prime abord, son apparence laisse à penser que le bâtiment a été parfaitement conservé du fait de sa protection institutionnelle, l'on s'aperçoit très vite, en y regardant de plus près, qu'il ne s'agit là que d'un travestissement. Lequel relève plutôt d'une forme de folklorisation que d'une ode à la mémoire du lieu. Ce mémoire consiste donc en une autopsie, celle d'un bâtiment déjà mort, spolié à la ville, à ses habitants, à la mer et à ses gens. L'autopsie s'attache d'abord à chercher les symptômes d'un processus de standardisation du bâtiment à travers l'étude de ses éléments architectoniques et de mobilier, puis celui d'une privatisation de ses usages, avant de s'attacher à comprendre l'évolution de la relation qu'il entretient avec son contexte, avec la mer. Et, pour ce faire, il s'agit d'observer l'intrication des phénomènes économiques, politiques, et écologiques sous-jacents. Une intrication dont les conséquences se déploient tant à l'échelle du bâtiment qu'à celle de la ville, et qui reflète des mécanismes qui opèrent également à l'échelle mondiale. L'Abri du Marin, en 1912, est érigé au rang de symbole à Douarnenez, tant grâce à son aspect que grâce à sa fonction, et il demeure aujourd'hui parmi les emblèmes de la ville. Il est, en quelques sortes, un phare, peu importe que l'on se trouve sur la terre ou sur la mer. Néanmoins, du fait de dynamiques peu vertueuses et déconnectées du territoire dont il est question, les nouveaux habitants ne connaissent plus toujours son nom et son histoire. La mer semble s'en être éloignée effectivement et symboliquement.

Sommaire

Introduction

Vers un bouleversement de la *maritimité* ?

Chapitre 1 : Dissimulé derrière la brume du patrimoine, l'Ancien Abri du Marin de Douarnenez, en cours de standardisation.

Interlude 1 : Tu ne lisseras point.

- 1.1. La pierre de Kersanton
- 1.2. L'ardoise
- 1.3. La charpente et le bois
- 1.4. L'enduit
- 1.5. Les cuisines et les salles de bain "Ikéa" version luxe, les convecteurs électriques et les quelques armoires VIP

Chapitre 2 : Glissement d'un usage public à un usage privé, d'un Abri pour les gens de la mer à un immeuble de luxe.

Interlude 2 : Tu ne priveras point.

- 1.1. La grande salle : sol incliné et hauteur sous-plafond
- 1.2. La cuve de lavage des voiles et le foyer
- 1.3. La distribution
- 1.4. Le boîtier à clefs
- 1.5. L'affiche et les graffitis

Chapitre 3 : Le dialogue entre l'édifice et son contexte, balayé par le vent d'une logique hors-sol.

Interlude 3 : Tu ne te déracineras point.

- 1.1. La situation dans la ville et la situation de la ville
- 1.2. Les fenêtres vues sur mer
- 1.3. Le port et ses bâtiments en jachère
- 1.4. La toponymie
- 1.5. L'endiguement

Conclusion

Tandis que la mer s'est définitivement éloignée.

Annexes

1. Transcription de l'entretien avec Frédéric Tanter et Florence Crom
2. Transcription de l'entretien avec Michel Colleu
3. Transcription de l'entretien-visite avec Jean-Emmanuel Doudard

4. PLU graphique

5. Photographies

6. Cartes postales réalisées par Jacques de Thézac issues des archives fournies par la DRAC Bretagne

7. Plans programmatiques 1912

8. Plans programmatiques 1990

9. Plans programmatiques 2025

10. Axonométrie du bâtiment dans son contexte actuel

11. Coupes 1912 et 2025

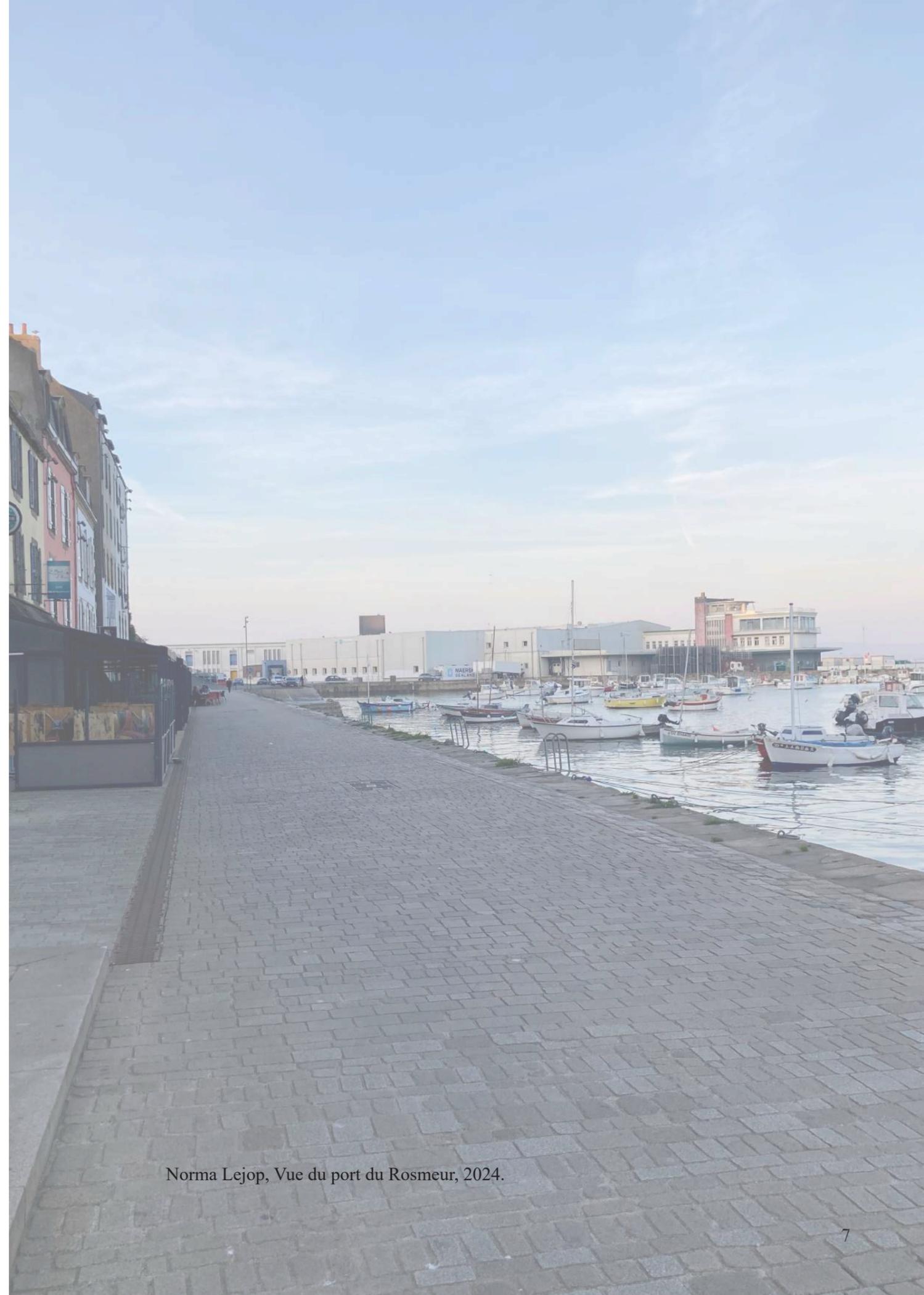
Bibliographie

Remerciements

Merci à mon directeur de mémoire, Jeremy Lecomte, chercheur et théoricien en philosophie politique, en art, en architecture et en urbanisme, qui m'a accompagnée et encadrée dans mes recherches, ainsi que dans la confection de ce mémoire.

Merci à toutes les personnes qui ont accepté de partager leurs expériences, leur savoir et qui ont activement contribué à nourrir ce mémoire. Il est très encourageant de constater que de nombreux acteurs luttent encore pour préserver le patrimoine, immatériel et matériel, et les écosystèmes, humains et non-humains, dont ils ont hérité ou qu'ils ont adopté.

Les voici : Michel Colleu, Florence Crom, Jean-Emmanuel Doudard, Maud Forest, Daniel Le Couédic, Michel Philippe, Fabien Sénéchal, Frédéric Tanter, Lara et Margot...



Norma Lejop, Vue du port du Rosmeur, 2024.



Introduction : Vers un bouleversement de la *maritimité* ?

L'objet de cette réflexion s'articule autour de l'ancien Abri du Marin de Douarnenez.

Situé sur le port du Rosmeur au cœur d'une baie ouverte sur l'Atlantique et du Parc naturel Marin d'Iroise, riche de sa biodiversité, le bâtiment, dont les façades et la toiture sont inscrites au titre des Monuments Historiques depuis 2007, illustre la mutation du rapport de la société à l'environnement et, plus spécifiquement, à l'océan.

Le bâtiment figure parmi les emblèmes historiques de la ville.

Conçu, à l'aube du XX^{ème} siècle, comme un espace public à destination des habitants et, essentiellement, des marins-pêcheurs, l'ancien Abri du Marin est ancré sur son territoire et connecté à son environnement maritime. Ce dont atteste la couleur dont ses façades sont enduites : le rose ayant été choisi pour qu'il puisse être aisément repéré depuis la mer et identifié dans le tissu urbain.

L'enjeu qui sous-tend la création originelle d'un tel lieu est autre que d'ordre pécuniaire. Son initiateur, Jacques de Thézac, aristocrate et philanthrope, photographe, féru de navigation, de la mer, des marins et de leurs activités, est essentiellement mû par la bien-pensance et la morale catholiques, mais aussi par les conclusions qu'il tire de ses observations et qui relèveraient aujourd'hui du champ de l'ethnographie maritime. Lesquelles le conduisent à créer une *œuvre du Marin Breton*. Cette œuvre naît en 1899 et devient une association d'utilité publique en 1920. Elle regroupe à la fois la conception et la construction de 15 Abris, mais aussi la confection de ce qu'il nomme l'*Almanach du marin breton*, un document qui recense des informations, plus ou moins techniques, liées à la navigation.

Le dessein intrinsèque de ces Abris est alors de répondre à un besoin endémique par la conception d'un bâtiment réalisé en fonction des ressources et des savoir-faire locaux. A ce propos, Anne Crignon dans son ouvrage *Une belle grève de femmes : Les Penn Sardin, Douarnenez 1924*, nous dit :

« Inspirés par les *sailor's homes* britanniques, ces grands havres maritimes bâtis sur les ports et toujours peints en rose ont été inventés par un marquis philanthrope et pétri de valeurs chrétiennes, Jacques de Thézac, pour mettre les pêcheurs à l'abri de l'alcool en premier lieu. L'Abri du marin est chauffé, aménagé, joliment décoré ; on y trouve un foyer avec table, chaises et jeux de cartes, papiers, crayons, enveloppes et une bibliothèque. Le marin qui fait relâche dans un port peut y dormir, comme en mer, enroulé dans son *kapo braz* (grand manteau à capuche tombant jusqu'aux pieds taillé dans de la toile à voile). Pas d'alcool à l'Abri du marin mais les conférences des ligues antialcooliques et des tournées de tisane à l'eucalyptus. Tout est gratuit. Quinze Abris du marin ont été construits sur la côte entre 1900 et 1952, et celui de Douarnenez date de 1912 (une pièce de patrimoine unique et d'une splendeur intacte tombée dans les griffes d'un promoteur, bien sûr contre l'avis de la population.) »¹

¹ Anne Crignon, *Une belle grève de femmes : Les Penn Sardin, Douarnenez 1924*, p.35.

Après la seconde guerre mondiale, ces derniers ne servent plus de refuges aux marins dont les conditions de vie et d'exercice se sont améliorées. C'est alors que chacun des bâtiments construits par Thézac se voit attribuer une fonction singulière. Certains ont été reconvertis et servent à l'usage public, d'autres sont détenus par des particuliers, celui de Belle-Ile-en-Mer a été démoli... D'autres encore sont vacants tandis que deux d'entre eux appartiennent toujours au domaine maritime.² D'un point de vue architectural, celui de Douarnenez est la quintessence du travail réalisé par Thézac et son ami René Darde, un architecte du Sud de la France. Un bâtiment dont les usages ont muté tout au long du siècle dernier.

L'Abri de Douarnenez est d'abord réquisitionné par l'armée, avant même de pouvoir accueillir les marins-pêcheurs auxquels il se destine pourtant. Il connaît ensuite un franc succès qui se tarit progressivement. C'est alors qu'il devient le local d'une résidence sociale, puis une école de pêche à compter de 1938.³ Par la suite, il devient un musée dédié à la vie maritime, à l'initiative de l'association *Treizour*, qui œuvre pour la conservation du patrimoine maritime, avant d'être finalement acheté par la revue du Chasse-Marée, une revue pionnière qui traite du monde maritime et aborde tant des questions techniques qu'ethnographiques.⁴ Cependant, la revue est contrainte de vendre en 2018 parce que les locaux ne sont plus adaptés aux besoins de la revue et de ses effectifs. C'est alors que Stéphanie Stein, a finalement pour projet d'en faire une Maison des Lumières, une auberge de jeunesse, une résidence d'artistes, un lieu pour les conférences, les mariages, un lieu hybride dédié à la culture... Elle abandonne cependant son ambitieux projet en raison de la réaction et de la colère des habitants.

A ce moment-là, les mouvements d'achat et de revente poussent sa valeur à augmenter de manière exponentielle. En l'espace de quatre ans, entre 2018 et 2022, date à laquelle le promoteur bordelais CIR décide d'en faire des logements de luxe tandis que la mairie annonce son incapacité de préempter, le prix de vente du bâtiment passe de 290 000 à 950 000 euros. Un phénomène classique qui résulte de la spéculation immobilière et qui concernent aussi, à Douarnenez, d'autres bâtiments désertés par l'industrie, et notamment l'usine Chancerelle, une ancienne conserverie familiale à l'abandon, dont le devenir est encore incertain mais dont le prix a déjà considérablement augmenté. Le bâtiment abrite la conserverie pendant 150 ans, jusqu'à sa fermeture en 2013. Il fait ensuite l'objet de convoitises, mais aucun des projets supposés n'aboutit. Bouygues, en 2023, décide enfin de transformer les locaux en une résidence seniors de 88 logements mais abandonne rapidement son projet pour des raisons opaques.⁵

² Selon les documents des archives fournies par la DRAC Bretagne.

³ Archives fournies par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

⁴ Annexe 2.

⁵ « À Douarnenez, Bouygues Immobilier abandonne son projet sur l'ex-usine Chancerelle [Exclusif] ». *Le Télégramme*, 9 avril 2024, www.letelegramme.fr/finistere/douarnenez-29100/a-douarnenez-bouygues-immobilier-abandonne-son-projet-sur-lex-usine-chancerelle-exclusif-6561452.php. Et « À Douarnenez, le projet immobilier de Bouygues pour l'ex-usine Chancerelle ne fait pas l'unanimité ». *Le Télégramme*, 21 octobre 2023, www.letelegramme.fr/bretagne/a-douarnenez-le-projet-immobilier-de-bouygues-pour-lex-usine-chancerelle-ne-fait-pas-lunanimité-6453319.php. Voir aussi l'annexe 1.

Le chantier est livré depuis janvier 2025 et celui qui était un refuge en 1912 est désormais découpé en trois T3, quatre T2 et deux T1.⁶

L'ancien Abri de Douarnenez est, aujourd'hui, toujours rose et il se tient toujours face au port du Rosmeur. Si bien que si l'on passe devant, à la hâte ou quelque peu distrait, l'on peut encore imaginer les marins assister à des cours de Transition Sans Fil (TSF) en regardant leurs bateaux se mouvoir au rythme de la houle à travers les fenêtres néogothiques et monumentales. Mais ce n'est là qu'un leurre puisque les bateaux se font de plus en plus rares dans ce port industriel dont les hangars gigantesques tombent progressivement en décrépitude et qui, lui-même, a connu d'importantes transformations infrastructurelles depuis 1912. Douarnenez, la ville aux trois ports, pâtit des mêmes maux que de nombreux sites du littoral breton. Sa population n'a de cesse de diminuer depuis que l'activité de la pêche professionnelle, et de l'industrie qui y est liée, déclinent conjointement pour céder la place à une économie essentiellement liée au tourisme et à la fréquentation saisonnière de résidents secondaires qui ne génère pas suffisamment d'emplois et qui complexifient les conditions d'accès au logement pour les habitants.

La « maritimité », au sens de Françoise Péron et Jean Rieucou, semble s'être transformée. Lors de conférences à la Sorbonne, en 1991, les deux géographes inventent ce terme qu'ils définissent comme la relation qu'entretiennent les sociétés avec la mer. Ils insistent cependant sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement de « littoralité ». La maritimité, elle, correspondrait plus précisément à la « variété des façons de s'approprier la mer en insistant sur celles qui s'inscrivent dans le registre des préférences, des images, des représentations collectives ». Une définition qui inclut tant les relations économiques que culturelles.⁷ Un concept qui, je crois, peut être largement manipulé dans le contexte douarneniste. En ce sens que la mer tient une place très importante dans la vie culturelle et sociale de la ville, mais que la relation qu'entretient la société avec cette dernière a considérablement évolué au cours du siècle dernier.

Dès lors, il convient de poser la question suivante :

Comment la reconversion et la transformation de ce bâtiment, bien qu'il soit d'apparence intouché du fait de l'inscription de ses façades et de sa toiture au titre des Monuments Historiques, l'ont en fait éloigné de réalités socio-culturelles, politiques, économiques et environnementales propres à son contexte ?

Les logiques économiques historiques locales liées à l'essor de la pêche et à la vie maritime, qui ont conduit à la fabrication de la ville telle qu'on la connaît aujourd'hui, semblent entrer en conflit avec la valorisation touristique de la commune. Cette valorisation induit notamment la vente de bâtiments publics à des investisseurs privés, et notamment des ouvrages à valeur patrimoniale.

D'autre part, marquée par un militantisme historique, la commune est encore aujourd'hui un lieu dans lequel les associations, les activités culturelles, les actions sociales et l'engagement politique sont très importants. Pourtant, la

⁶ Annexe 3.

⁷ Françoise Péron, Jean Rieucou, *La Maritimité aujourd'hui*, L'Harmattan, 1996, p. 14.

mairie nie cette caractéristique de la ville et fait des choix délibérés qui favorisent un processus de gentrification au détriment du consentement de la population.

Finalement, si la commune est implantée dans le Parc Naturel Marin d'Iroise, récemment créé, c'est parce que cette dernière bénéficie d'une situation géographique hors-norme. Située en fond de baie, elle bénéficie de grandes qualités en termes de biodiversité et se voit tenue parfaitement à l'abri. Ce pourquoi les enjeux liés à sa préservation, à la protection de la faune, de la flore, ainsi que du paysage et des éléments qui constituent sa géographie physique, sont considérables.

Le dessein est alors d'essayer de comprendre, à partir d'une autopsie de l'ancien Abri réalisée à l'aide des témoignages, des lectures, de la visite et des documents récoltés, la relation qu'entretient le nouvel Abri du Marin avec la ville, les habitants, la mer et ses gens. Il s'agit d'une dissection architecturale et urbaine qui aspire à illustrer la pluralité des enjeux auxquels fait face la ville, et peut-être plus largement, un certain nombre de villes situées sur le littoral breton.

Après avoir observé les évolutions architectoniques inhérentes au bâtiment, nous analyserons la mutation de son usage à travers le temps. C'est alors que nous essaierons finalement de comprendre quelle relation entretient l'Abri avec son contexte environnant et, donc, avec la mer. Des interludes viendront, par intermittence, étayer le récit et fonctionneront de manière quasi autonome. Leurs titres se veulent être l'incarnation d'un cri de résistance et font référence à la pensée moralisatrice et pieuse, intimement liée à l'Abri, de Jacques de Thézac.



Chapitre 1

Dissimulé derrière la brume du patrimoine, l'Ancien Abri du Marin de Douarnenez, en cours de standardisation.

« Je vois la cale du port, les vieilles maisons, l'abri du marin, la chapelle mignonne. Tout est à la même place mais quelque chose a changé. [...] le temps a usé et repeint, a modifié l'échelle, a modernisé le paysage. [...] Tout cela brille d'un vernis de modernité provinciale, une sorte d'imperméabilisant pour rendre le village étanche au temps, pour le protéger des atteintes contre le passé, un vernis au tampon sur un meuble d'antiquaire. »

Le Clézio, *Chanson Bretonne*, 2020.⁸

Interlude 1 : Tu ne lisseras point.

En 1912, les ressources, les matériaux et les techniques sont encore géo et biosourcés. De même, le temps alloué à la conception et à la construction laisse place aux particularismes. Au cours de sa vie, le bâtiment a subi des transformations internes importantes. Les façades et la toiture ont également dû être rénovées à plusieurs reprises. Le dernier chantier, au cours duquel une rénovation complète et des transformations considérables ont été réalisées, vient d'être livré par le promoteur bordelais CIR qui n'opère que sur des monuments historiques. Pourtant, les photos qui défilent sur leur site internet exhibent des objets lisses et homogènes dans lesquels les traces du passé ont cédé la place à des parquets en chêne contrecollés, tous les mêmes, à des éviers double-vasque, tous les mêmes, ainsi qu'à des peintures aux colorimétries identiques. Un étalage de projets d'apparence standard dans des monuments vendus pour leurs qualités propres et originales.

Il est aisé de penser, dans un premier temps, que la notion qui s'opposerait à la standardisation est, en architecture, celle du localisme ou, *a minima*, du régionalisme. Le régionalisme, au début du XX^{ème} siècle, se développe en réaction au mouvement moderne qui voudrait, quant à lui, tendre vers une forme d'internationalisme, d'unité architecturale à l'échelle planétaire. En effet, à l'origine de la standardisation se trouve l'industrie et, plus encore, l'industrie globalisée. Il s'agit de la traduction de la nécessité de produire davantage pour répondre à une demande dont la croissance est exponentielle, 2,6 milliards d'êtres humains en 1950 contre 8 milliards en 2022 selon les données de l'ONU⁹, en réalisant notamment des économies d'échelle pour réduire les coûts de production et en optimisant l'utilisation des facteurs de production, parmi lesquels figure le capital travail, c'est à dire la main d'œuvre, le capital physique, les machines par exemple, et les ressources « naturelles » qui, à l'origine, correspondent à la terre. Dès lors, les échanges se font à travers le monde, en un temps record, tandis que les coûts sont décorrélés du temps de transport qui, jusqu'alors, contraignait la possibilité d'importer ou d'exporter les biens. De même qu'il est désormais fréquent d'importer et d'exporter des services vendus

⁸ J.M.G. Le Clézio, *Chanson Bretonne*, p.15-16.

⁹ Nations Unies, « Population | Nations Unies », United Nations, www.un.org/fr/global-issues/population. Consulté le 3 février 2025.

par des entreprises très éloignées du fait de la dématérialisation et de la révolution numérique.

Cependant, le régionalisme d'abord, et le néorégionalisme ensuite, sont les outils d'un centralisme étatique très contesté par les progressistes qui prônent, quant à eux, les vertus d'une architecture internationale. Laquelle s'opposerait à une pensée archaïque, conservatrice, voire liberticide. Au sortir de la seconde guerre mondiale, la démocratie libérale progresse à l'échelle de la planète. En France, quelques années plus tard, elle mène à « l'Acte I de la décentralisation » : 25 lois complétées par 200 décrets environ sont votées entre 1982 et 1986¹⁰ pour répartir plus équitablement le pouvoir des collectivités communales, départementales et régionales en faveur d'un mouvement de décentralisation qui s'accompagne d'un libéralisme esthétique dont les racines sont celles de la pensée promue par le mouvement moderne. Le régionalisme, qui s'y oppose paradoxalement, est donc une notion qui s'est vue rapidement associée à une pensée conservatrice, voire d'extrême-droite, et qui continue de l'être. En attestent, par exemple, les arguments du Rassemblement National, en France, qui convoque souvent la nécessité d'un retour à une forme de localisme, une volonté de réindustrialiser la France et de promouvoir une agriculture locale, de manière à limiter les échanges avec l'extérieur. Dans leur pensée, cela implique aussi de mieux garder le contrôle, de limiter les flux humains, en particulier l'immigration issue de pays considérés comme inférieurs. C'est pourquoi, il s'agit de manipuler le terme de régionalisme avec précaution, en veillant à conserver un esprit critique, de le comprendre, à l'instar de Kenneth Frampton, comme une « résistance plus franche à l'homogénéisation impulsée par la culture techno-scientifique et capitaliste ». ¹¹ Il ne s'agit pas non plus de prétendre à un retour en arrière, encore moins de prétendre qu'il faille que chacun se replie sur lui-même. Il s'agit de questionner les effets d'un libéralisme mondialisé dont les conséquences ne sont pas moins dangereuses en ce qu'il oublie tout à fait à la fois les êtres humains et l'environnement.

La définition du biorégionalisme que donne Kirkpatrick Sale dans son ouvrage *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, paru en 1985 aux Etats-Unis et traduit pour la première fois en France en 2020, semble également pertinente à l'heure de la post-catastrophe écologique qui serait déjà advenue si l'on en croit le sociologue américain William Catton. Dans son ouvrage *Overshoot*, ce dernier affirme que « la surexploitation opérée par l'industrialisme a déjà excédé la capacité de charge de la Terre ». ¹² Alors, pour introduire le propos qui va suivre, il me semble nécessaire de reprendre les mots de Sale pour définir ce qu'est l'essence du biorégionalisme :

« Comprendre le *lieu*, le lieu exact où nous vivions spécifiquement. Les types de sols et de roches qui sont sous nos pieds ; la source des eaux que nous buvons ; le sens des différentes sortes de vents ; les liens entre insectes, oiseaux, mammifères, plantes et arbres ; les cycles particuliers des saisons ; les périodes auxquelles il est judicieux de planter, cultiver, fourrager - voilà ce qu'il faut

¹⁰ Ministère de l'Intérieur, *La décentralisation à 30 ans*, Dossier paru en 2012.

¹¹ Karla Britton, « L'architecture du régionalisme critique », Traduit par Alice Delarbre, *Métropolitiques*, 15 mars 2013.

¹² Kirkpatrick Sale, *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, Traduit par Mathias Rollot et Alice Weil, Wildproject, 2020, p.66.

savoir. Les limites des ressources du lieu, la capacité de charge de ses terres, et de ses eaux ; les endroits fragiles ; ceux où les fruits peuvent se développer au mieux ; la présence de trésors cachés - voilà ce qui doit être envisagé. Enfin, les cultures des peuples, des populations natives d'un territoire qui ont grandi avec lui, les arrangements humains, sociaux et économiques, dessinés et adaptés selon des paramètres géo-morphiques à la fois urbains et ruraux - voilà ce qui doit être pris en compte. C'est tout cela qui constitue l'essence du *biorégionalisme*. »¹³

Une notion proche du régionalisme critique défendu par Frampton en 1983, au cœur de l'ouvrage collectif *The Anti-Aesthetic: Essays on Postmodern culture* édité par Hal Foster, et qu'il définit, en l'appliquant à l'architecture, comme une nécessité de réinterpréter des éléments vernaculaires régionaux.¹⁴ Un manifeste qui, en somme, s'oppose nettement à la doctrine actuelle du capitalisme libéral et mondialisé. Lequel ne peut advenir sans standardisation des produits et des idées qui circulent entre les différents acteurs engagés dans tel ou tel échange marchand. Et ce, quelle que soit l'échelle dont il est question.

1.1. La pierre de Kersanton

L'Ancien Abri du Marin est construit en 1912. À cette époque, bien que l'on puisse déjà parler de « rationalisation » pour désigner une forme d'uniformisation des matériaux et des savoir-faire à l'échelle nationale et même à visée « internationale » depuis le XIX^{ème} siècle, les bâtiments sont principalement construits au moyen de ressources locales. Les matériaux et les savoir-faire sont essentiellement issus du territoire en question, de même que les ressources humaines mobilisées pour les mettre en œuvre. Aujourd'hui, c'est cette uniformisation qui domine très largement dans le champ de la construction. Les logiques qui font lois sont, désormais, celles de l'import et de l'export de matériaux qui génèrent une émission de carbone très importante. En atteste la récente réglementation environnementale (RE2020) qui enjoint aux acteurs de la construction de réduire les émissions carbonées de 30 à 40 % d'ici 2030 en ayant notamment recours à l'emploi de matériaux bio et géosourcés, dont on sait que l'énergie grise, c'est-à-dire l'énergie consommée pendant le cycle de vie d'un produit, et l'émission de gaz à effet de serre sont moindres, pour construire ou réhabiliter.¹⁵

Or, le conflit entre savoir-faire spécifique et uniformisation pose particulièrement problème dans la restauration des monuments historiques puisque, comme nous l'apprend Nicolas Reveyron : « celle-ci, en effet, associe deux réalités discordantes, d'une part la norme nationale, voire internationale, qui tend à uniformiser les matériaux et les techniques les plus récentes, d'autre part l'édifice ancien, pétri de particularismes, parce que construit avec des

matériaux locaux et suivant des techniques spécifiques. »¹⁶ Pour la construction de l'Abri, la maîtrise d'œuvre choisit la pierre de Kersanton pour façonner les éléments ornementaux et quelques-uns des éléments constitutifs du bâti. La pierre de Kersanton est une roche bretonne essentiellement présente dans le Massif armoricain, bien qu'elle existe dans d'autres régions du monde, extraite dans le Finistère Sud et, plus précisément, dans la rade de Brest, non loin de Douarnenez (environ 60 km par la route). Son toponyme est d'ailleurs directement lié au toponyme d'un hameau de Loperhet, situé au fond de la rade de Brest, dans lequel elle apparaît pour la première fois, selon les sources qu'il nous reste aujourd'hui. Elle est surtout employée pour les constructions religieuses parce que très appréciée pour la sculpture et, essentiellement, pour la construction de calvaires.

À l'origine, le choix d'une telle pierre atteste de la volonté de conférer à l'édifice les mêmes qualités esthétiques que celles qui sont attribuées aux bâtiments religieux.¹⁷ L'économie de l'époque laisse place à la particularité et à l'ornementation. On retrouve donc ici la dimension religieuse de la démarche de Jacques de Thézac. Lequel s'inspire du modèle des *Sailor's Home* britanniques qui portent une morale protestante lorsque les Abris du Marin tendent, quant à eux, à répandre la bonne parole catholique. Néanmoins, ce dernier, de peur de faire fuir les marins-pêcheurs, se présente d'abord comme l'initiateur « [d'] action des bonnes œuvres, une action laïque au sens où elle ne va pas être ouvertement religieuse » explique Frédéric Tanter, un historien spécialiste des Abris, lors de notre entretien. Malgré cela, l'apparence de l'édifice évoque très ouvertement celle d'un édifice religieux et, sur sa façade, apparaissent encore des croix et des paroles chrétiennes. Tant de signes que l'Abri contenait aussi en son sein à l'époque. Le nom de son association est, d'ailleurs, directement tiré de la parole que l'on attribue, chez les catholiques, à Saint-Jean : « Aimez-vous les uns les autres. » Une parole philanthropique et pieuse que Thézac a voulu transcrire par une architecture néogothique, dont le style est alors à la mode, aux allures de chapelle. L'Abri est pensé comme un temple destiné aux marins. Un temple chrétien, certes, mais également un temple de la République. Parmi les inscriptions qui figurent sur la façade, l'on trouve aussi la devise suivante qui trône dans des écussons : *Doue, Dever, Ar Mour*, c'est-à-dire « Dieu, Honneur, Pays ». Il s'agit de la devise de la marine nationale, « Honneur et Patrie », à laquelle il associe « Dieu ».¹⁸ En tout cas, cette attention esthétique accordée au bâtiment, qui relève presque du domaine de l'art ou de l'art sacré, a également été permise du fait que les temps de la conception et de la construction ne sont pas, à l'époque, aussi contraints qu'ils le sont aujourd'hui.

Lors du chantier qui vient de s'achever, une des pierres de Kersanton a été remplacée par le maçon responsable de la rénovation de l'enveloppe du bâtiment.¹⁹ Laquelle vient d'une carrière de pierre granitique, d'apparence semblable mais pas tout à fait identique, à la kersantite. Ni les architectes, ni le

¹³ Kirkpatrick Sale, *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, p.76.

¹⁴ Kenneth Frampton, « Towards a Critical Regionalism: Six Points for an Architecture of Resistance », dans *The Anti-Aesthetic: Essays on Postmodern culture*, Édité par Hal Foster, Bay Press, 1983: 16-30.

¹⁵ « Réglementation environnementale RE2020 | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique », *Ministères Aménagement du Territoire Transition Écologique*, www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/reglementation-environnementale-re2020.

¹⁶ Nicolas Reveyron, « Architecture : les matériaux d'une histoire », *Livraisons d'Histoire de l'Architecture*, No. 16 (2008) : 139-150.

¹⁷ Daniel Tanguy, « Le kersanton, une pierre bretonne », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, No. 118-4 (2011) : 131-132.

¹⁸ Annexe 1, Entretien avec Frédéric Tanter et Florence Crom.

¹⁹ Annexe 5, Photographie.

responsable du chantier employé par le promoteur n'a pu m'en donner l'origine exacte. De toute façon, quand bien même les directives données par les acteurs du patrimoine auraient imposé le recours à la kersantite, cela n'aurait pas été rendu possible. Premièrement, parce que les derniers droits d'extraction se sont terminés en 2004.²⁰ Mais également parce que, comme pour l'ardoise ou le bois, cela aurait sans doute été trop cher pour le promoteur au regard du coût de l'extraction et du savoir-faire nécessaire à sa taille et à sa mise en œuvre. Plus un bien ou un service est rare, ou particulier, plus son coût est élevé. Et cela est d'autant plus vrai si la main d'œuvre nécessite d'être qualifiée. Ce qui explique notamment que le maintien d'une économie locale telle que celle-ci n'ait pas pu se faire après la fin des derniers droits d'extraction. Cette dernière ne rapportait plus assez et les acteurs engagés dans son fonctionnement n'étaient plus assez nombreux.

Certaines filières locales, modestes par leur taille et leur capacité de production, disparaissent donc au profit de l'uniformisation, plus productive et plus rentable. Un phénomène qui, dès lors, tend à tuer la diversité et la spécificité tandis que, « dans notre monde contemporain », nous dit Sale, « la tendance flagrante dans les sphères culturelles, économiques et politiques est à l'uniformité et au monolithique. »²¹ Cette logique privilégie des modèles d'extraction massifs et mécanisés, moins rares et donc moins coûteux en termes de main d'œuvre ou de qualification de la main d'œuvre. Sale fait remonter l'origine de ce phénomène à la culture mycénienne de la Grèce antique en questionnant ce qui a conditionné nos sociétés à devenir les sociétés délétères que nous connaissons aujourd'hui. Pour ce faire, il donne aussi d'autres exemples de civilisations vaincues par des logiques de destruction des écosystèmes liées à la surexploitation des ressources naturelles :

« ces derniers semblent en effet avoir éliminé “le vieux concept de la domination de la déesse de la Terre elle-même, récupérant le pouvoir souverain par le biais de leur propre dieu du ciel, Zeus, le lanceur d'éclair”, et détruisirent “le rapport simple et ancien, presque végétal, qui existait entre l'humain et la nature.” Ou bien est-ce alors venu de l'intérieur, par la faute de la décadence et du manque de soin, de la pure arrogance de la culture mycénienne qui, comme toutes celles qui dans leurs derniers jours ont trop grandi, se sont trop étendues (comme les Egyptiens, les Perses, les Romains, les Espagnols, les Toltèques, et les Américains modernes, parmi tant d'autres), devenant alors plus intéressées par l'exploitation et la domination que par l'entretien et la durabilité, par la richesse offerte par les minéraux précieux plus que par la richesse des sols, par la préservation de la bureaucratie et de la hiérarchie, plus que par les écosystèmes et les habitats. »²²

Ainsi, Sale se demande si, à l'origine des lois capitalistes et libérales qui régissent nos sociétés, se trouve l'abandon d'une forme de spiritualité, voire de croyance religieuse, pour adopter la seule foi en la technique et la science. Ou alors, si ce comportement d'autodestruction nous vient d'une caractéristique

²⁰ « L'Hôpital-Camfrout. Trois jours pour découvrir l'histoire de la kersantite », *Le Télégramme*, 05 août 2018.

²¹ Kirkpatrick Sale, *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, p.150.

²² Kirkpatrick Sale, *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, p.43-44.

intrinsèquement humaine qui serait celle de la volonté d'asseoir son hégémonie au détriment de toute considération pour son environnement.

Force est de constater que la qualité et l'attention portée aux matériaux s'est détériorée au cours du temps, que les lois de l'économie mondialisée ont condamné certaines filières pour ne permettre que la conservation des filières les plus rentables, les modèles d'extraction et d'exploitation massifs qui favorisent les économies d'échelles, l'uniformisation des matériaux et de leur mise en œuvre de manière à produire et construire plus, et plus rapidement. Seules quelques exceptions demeurent, parmi lesquelles la restauration de monuments historiques classés qui permet parfois de maintenir en vigueur certaines filières spécifiques. En Bretagne, l'ardoise, dont la toiture de l'Abri est recouverte, a également cessé d'être produite. Au cours de l'année 2000, quatre ans avant que la kersantite connaisse un destin semblable, la principale carrière qui survivait jusqu'alors à Maël-Carhaix, dans les Côtes d'Armor, est contrainte de cesser son activité à cause de la concurrence espagnole. Pendant les dernières années qui précèdent sa fermeture, elle servait essentiellement à la réfection de la couverture de monuments historiques, parmi lesquels les Invalides et le Château de Vincennes.

1.2. L'ardoise

Les constructions perçues comme relevant de l'architecture traditionnelle bretonne se caractérisent notamment par leurs toitures en ardoise. Pourtant, la production conséquente d'ardoise en Bretagne est assez brève. Elle est à son apogée entre la fin du XIX^{ème} siècle et le milieu du XX^{ème} siècle avant de se voir rapidement concurrencée par l'ardoise angevine et puis par l'ardoise espagnole. Quelques ardoisières ont cependant vu leur activité se maintenir en faveur de la restauration de quelques monuments historiques classés jusqu'au début des années 2000. Les éléments singuliers qui composent quelques bâtiments patrimoniaux, bien que leur nombre soit résiduel puisque l'inscription au titre des Monuments Historiques ne concerne environ que 300 immeubles et 1 500 objets mobiliers par an,²³ ont pu être rénovés grâce au maintien de ces quelques filières d'exception. Les normes liées à la préservation du patrimoine permettent, dès lors, de sortir des lois de l'économie globale pour, de nouveau, laisser place à l'existence de ce que Daniel Le Couédic, architecte et docteur en histoire contemporaine à l'origine de la création de l'Institut de géoarchitecture de Brest, qualifie de « particularités »²⁴. Des particularités qui ne relèveraient pas de ce qui appartient au pastiche, à l'imitation, ou au « néo-vernaculaire » pour reprendre les termes de l'architecte Kenneth Frampton qui nous dit :

« Par régionalisme critique, je ne pense en aucune sorte à un quelconque néo-vernaculaire. Je veux employer ce terme en référence aux conditions dans lesquelles une culture locale de l'architecture est développée en opposition expresse à une domination ».²⁵

²³ « Protection au titre des Monuments historiques », <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/protections-labels-et-appellations/protection-au-titre-des-monuments-historiques>, Consulté le 12 décembre 2024.

²⁴ Propos recueillis auprès de Daniel Le Couédic lors d'un entretien téléphonique.

²⁵ Kenneth Frampton, « Towards a Critical Regionalism: Six Points for an Architecture of Resistance » pp. 16-30. (Extrait traduit par Daniel Le Couédic.)

Autrement dit, selon Frampton, « l'arrière-garde critique » doit s'affranchir à la fois de l'optimisation des technologies de pointe et de la tendance à vouloir régresser, à se complaire dans « l'historicisme nostalgique ou le décoratif désinvolte ». Il soutient que seule une telle « arrière-garde » aurait la capacité de développer une culture résistante et un sentiment d'appartenance à une communauté établie dans un territoire donné.²⁶

Si ces ardoisières ont pu subsister jusqu'au début des années 2000, c'est donc grâce à l'entretien de ces exceptions, de ces objets de patrimoine dont la dimension particulière est identifiée comme caractéristiques de « notions de rareté, d'exemplarité, d'authenticité et d'intégrité des biens » selon des critères « historiques, artistiques, scientifiques et techniques »²⁷ dans nos sociétés contemporaines. Des décisions arbitraires réalisées par les acteurs chargés de définir quels ouvrages, immobiliers ou mobiliers, doivent être, ou non, inscrits au titre des Monuments Historiques. Pour l'Abri du Marin de Douarnenez, suite à ce qui est proposé lors de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites du 6 juillet 2007 et qui sera arrêté par le préfet de la région Bretagne le 29 octobre de la même année, la conclusion est la suivante :

« L'Abri du Marin de Douarnenez est, dans le corpus existant, la construction la plus importante par ses dimensions et la plus achevée du point de vue de l'esthétique architecturale. [...] il est aisément repérable non seulement par les pêcheurs depuis le port, mais également dans le tissu urbain de l'époque et d'aujourd'hui. Jacques de Thézac et René Darde auraient-ils voulu en faire l'édifice emblématique de l'Œuvre ? L'Abri n'a toutefois pas conservé sa distribution intérieure.

Une ZPPAUP en cours d'étude inclura l'ancien Abri du Marin et substituera ses prescriptions au périmètre de protection.

Nous proposons une inscription au titre des monuments historiques des façades et des toitures de l'Abri du Marin de Douarnenez. »²⁸

Cela étant dit et arrêté par le Ministère de la Culture, des prescriptions, définies par les Architectes des Bâtiments de France (ABF) et d'autres fonctionnaires habilités à traiter du patrimoine architectural, urbain et paysager de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne, devront être respectées pour assurer la protection de l'enveloppe externe de l'édifice. Aujourd'hui, c'est Fabien Sénéchal, un ABF employé par la DRAC Bretagne, qui est responsable de ce monument et qui a suivi le chantier de réhabilitation de près pour vérifier la conformité des transformations aux prescriptions prédéfinies. Lesquelles voient leur rigidité et leur précision varier. Si bien que les parties constituantes de la maîtrise d'œuvre privée, en charge de rénover l'objet dont il est question, ont une marge d'interprétation et de réalisation parfois considérable vis-à-vis de cette servitude d'utilité publique. D'ailleurs, le promoteur, pour les rénovations de la toiture en ardoise, a choisi d'importer de l'ardoise d'Espagne plutôt que

²⁶ Kenneth Frampton, « Towards a Critical Regionalism: Six Points for an Architecture of Resistance », pp. 16-30.

²⁷ « Protection au titre des Monuments historiques », <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/protections-labels-et-appellations/protection-au-titre-des-monuments-historiques>, Consulté le 12 décembre 2024.

²⁸ Archives fournies par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

d'utiliser de l'ardoise angevine qui, d'après Jean-Emmanuel Doudard, aurait été trop coûteuse.²⁹

Il s'agit toutefois de nuancer l'historicité de l'ardoise en Bretagne. A l'époque, l'exploitation de l'ardoise relève déjà d'une évolution attenante au champ de la construction, du passage d'une pensée moins écologique vers une pensée qui tend à maximiser le rendement et la rentabilité. D'après Le Couédic, avant la fin du XIX^e siècle, les toitures des maisons bretonnes sont surtout construites en chaume ou en roseau.³⁰ Ce qu'illustre le souvenir d'« une petite ferme à l'ancienne, murs de granite et toit de chaume, à la limite de Kergaradec, non loin de la mer. »³¹ que J.M.G. Le Clézio décrit dans son ouvrage *Chanson Bretonne* et dans lequel il raconte ses vacances à Sainte-Marine, une commune située à 35 km de Douarnenez, la commune d'adoption de Jacques de Thézac. L'industrie de l'ardoise en Bretagne prend ses racines au Moyen-Âge mais ne prend véritablement de l'ampleur qu'à partir du XVIII^e siècle dans la région de Châteaulin, dans le Finistère, à proximité du littoral. C'est alors qu'elle devient et qu'elle demeure l'un des symboles d'une architecture régionale bretonne, au point où elle a effacé la mémoire des systèmes de couverture végétale antérieurs. Au XIX^e siècle, quand vient l'essor des ardoisières bretonnes, l'industrie se déplace vers le cœur des terres, devenant plutôt une industrie « intérieure » alors qu'elle était, jusqu'alors, « littorale ». Elle est déjà, à cette époque, concurrencée par l'ardoise extraite dans les environs d'Angers. Elle l'est un peu moins par l'ardoise espagnole, en tout cas pour l'usage régional. Alors que le coût est déjà inférieur. Mais, la qualité aussi.³² C'est donc le passage d'une mise en œuvre réalisée à partir de matériaux issus de ressources renouvelables, que l'on qualifierait aujourd'hui de biosourcés, c'est-à-dire de matériaux réalisés à partir de matière issue du vivant³³ à une logique d'extraction d'une ressource non-renouvelable bien que géosourcée, celle du schiste. Ceci étant, les normes liées au confort ont, depuis la Révolution Industrielle, passablement évolué dans un sens qui nécessite aujourd'hui d'avoir recours à d'autres matériaux. Bien sûr, ces normes méritent d'être questionnées.

La Bretagne regorge en son sous-sol d'un schiste ardoisier d'une qualité qui a contribué à faire sa renommée. Cette ardoise connaîtrait une altération moindre dans le temps, c'est-à-dire qu'elle blanchirait moins que la moyenne. Si cette ardoise était exploitée de manière raisonnée, elle pourrait encore constituer un système de couverture intéressant et venir réactiver une filière locale à l'abandon. Aujourd'hui, les ardoisières angevines servent encore à la réfection de quelques monuments historiques mais c'est surtout l'ardoise espagnole qui sert à la couverture en France. Le coût écologique de son extraction additionné à celui de son transport est alors décuplé.

²⁹ Annexe 3, Visite de l'Abri et entretien avec Jean-Emmanuel Doudard.

³⁰ Entretien avec Daniel Le Couédic

³¹ J.M.G. Le Clézio, *Chanson Bretonne*, Gallimard, p.40.

³² René Musset, « L'industrie de l'ardoise en Basse-Bretagne », *Annales de Géographie*, No. 280 (1940) : 236-238.

³³ « Biosourcés : des matériaux aux multiples atouts ». ADEME Infos, <https://infos.ademe.fr/article-magazine/biosources-des-materiaux-aux-multiples-atouts/>, Consulté le 28 décembre 2024.

Si des logiques d'import existent dès le XIX^{ème} siècle, cela demeure relatif aux distances et au coût du transport, relatif, aussi, en terme quantitatif. Rapidement, les ardoisières sont exploitées directement sur le territoire. Cependant, l'essor de l'ardoise bretonne ne dure pas. La concurrence espagnole est trop rude. Les exploitations locales se raréfient, bien qu'il en reste quelques-unes aux alentours d'Angers, et l'ardoise française est aujourd'hui trop coûteuse pour la majorité des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage.

1.3. L'enduit

L'enduit d'origine est très spécifique. Ou du moins, c'est ce que l'on peut déduire des constructions similaires datant de la même époque selon l'expertise de Fabien Sénéchal qui aurait souhaité pouvoir aller plus loin en analysant la composition exacte de cet enduit certainement constitué de chaux,³⁴ un matériau idéal pour réguler l'hygrométrie.

Bien que l'on ne connaisse donc pas sa composition exacte, à l'époque, les enduits sont systématiquement réalisés à partir de chaux. Le recours à ce type d'enduit traditionnel continue d'être préconisé par les acteurs du patrimoine dont ils prônent les vertus tant pour leur qualité thermique et hygrométrique intrinsèque que pour leur intérêt écologique et plastique. Si l'eau est l'ennemie du bâti et qu'elle représente « 90% des sinistres » comme me l'a affirmé Jean-Emmanuel Doudard, chargé d'opérations pour le groupe CIR, lors de notre visite du site une semaine avant que le chantier soit livré, un enduit à la chaux permet à la pierre, le moellon originel, de réguler naturellement les flux thermiques et hygrométriques du bâtiment en laissant advenir les transferts de chaud, de froid, et d'humidité. Selon l'étude HYGROBA, autour de la question de la réhabilitation des parois anciennes, mené par le CREBA, centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien, l'enduit à la chaux ferait à la fois partie de la catégorie des isolants et des revêtements bénéficiant d'une très bonne inertie thermique, c'est-à-dire « d'une capacité d'un matériau à retarder dans le temps et à atténuer en amplitude une onde de chaleur traversant un mur » et d'une très bonne hygroscopticité, autrement dit « la capacité [du matériau] à pouvoir stocker de l'eau en son sein, lorsqu'il est placé dans de l'air humide ». ³⁵ Elle ne l'étoufferait pas comme le fait la couche de peinture hydrophobe appliquée sur le ciment qui, lui-même, avait déjà été mis en œuvre au cours d'une des réfections précédentes, celle réalisée par Stéphanie Stein ou par le Chasse-Marée, et qui étouffait déjà l'enduit d'origine.

De toute façon, pour la livraison du nouvel Abri, l'enduit n'aurait pas pu être conservé ou remis en œuvre selon la technique originelle puisqu'il se serait vu trop rapidement altéré. Ou plutôt, ce dernier aurait laissé apparaître la vie de la pierre qu'il recouvre. Un tel phénomène qui, conformément aux exigences standards actuelles, ne conviendrait pas aux investisseurs, résulterait en une façade « pas trop belle » au fur et à mesure qu'elle serait exposée aux

intempéries. Peu importe de savoir que cette solution serait indéniablement « mieux pour le bâti ». ³⁶

La couleur de cet enduit de façade est également très singulière et participe à inscrire le bâtiment dans la continuité de l'œuvre philanthropique de Thézac. Au regard de cette couleur, la technique employée à l'époque est peut-être l'œuvre d'immigrés italiens installés en Bretagne.³⁷ Vers la fin du XIX^{ème} et au début XX^{ème} siècles, de nombreux migrants italiens occupent les professions de maçons et d'ouvriers cimentiers.³⁸ Leur savoir-faire est reconnaissable. Ils sont notamment à l'origine de la mise en œuvre de l'enduit « à la tyrolienne », parfois coloré, et de certains types d'ornements en façade qu'ils importent tout droit de leur pays natal. En tout cas, le bâtiment est pensé comme une chapelle, mais aussi comme un symbole profane, bien au-delà de la religion, immédiatement perceptible dans la ville et depuis la mer. Cela est une caractéristique qui a participé à décider de l'inscription de l'Abri au titre des Monuments Historiques qui, dans leur énoncé strict, a été défini comme étant la traduction de la « volonté de « monumentalisation » [qui] semble manifeste : par sa position dominante et sa couleur rose ». ³⁹ L'Abri n'est pas seulement un amer puisqu'il est à la fois un signal fait pour être perçu depuis la mer et identifié dans le tissu urbain, plutôt dense, de l'époque. Un amer, selon la définition issue du *Nouveau Glossaire Nautique*, écrit par Augustin Jal en 1848, est un « Point de reconnaissance ; objet placé à terre, et qui détermine la direction à prendre pour entrer dans un port ou dans un bassin. » ⁴⁰ Il s'agit souvent d'objets peints, parfois de maisons ou d'éléments naturels ou paysagers singuliers. Par exemple, à Séné, dans le goulet de Conleau qui s'ouvre sur le Golfe du Morbihan, une maison rose, construite à fleur d'eau en 1879, sert d'amer. C'est aussi de ces amers dont parle Saint-John Perse dans son recueil *Exil* :

« Celui qui peint l'amer au front des plus hauts caps, celui qui marque d'une croix blanche la face des récifs ; celui qui lave d'un lait pauvre les grandes casemates d'ombre au pied des sémaphores, et c'est un lieu de cinéraires et de gravats pour la délectation du sage ; celui qui prend logement, pour la saison des pluies, avec les gens de pilotage et de bornage — chez le gardien d'un temple mort à bout de péninsule (et c'est sur un éperon de pierre gris-bleu, ou sur la haute table de grès rouge) ».

« Ceux-là » dont il éclaire l'identité à la fin du poème :

« Ceux-là sont princes de l'exil et n'ont que faire de mon chant. » Étranger, sur toutes grèves de ce monde, sans audience ni témoin, porte à l'oreille du Ponant une conque sans mémoire : Hôte précaire à la lisière de nos villes, tu ne franchiras point le seuil des Lloyds, où ta parole n'a point cours et ton or est sans titre... « J'habiterai mon nom », fut ta réponse aux questionnaires du port.

³⁴ Propos recueillis auprès de Fabien Sénéchal lors d'un appel téléphonique.

³⁵ CREBA, *HYGROBA : Etude de la réhabilitation hygrothermique des parois anciennes*, commandité par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2013.

³⁶ Annexe 3.

³⁷ Propos recueillis auprès de Daniel Le Couédic lors d'un appel téléphonique.

³⁸ Bertrand Frélaud, « Les Italiens dans le Morbihan de 1879 à 1939 : un cas de 'petite immigration' », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, No. 109-4 (2002) : 99-112.

³⁹ Archives fournies par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

⁴⁰ « AMERS : Définition de AMERS. » <https://www.cnrtl.fr/definition/amers/1>, Consulté le 11 janvier 2025.

Et sur les tables du changeur, tu n'as rien que de trouble à produire, Comme ces grandes monnaies de fer exhumées par la foudre. »⁴¹

Un passage qui atteste du mode de vie précaire et nomade des marins, de l'importance des repères lorsque l'on mène une telle vie et que l'on est parfois embarqué dans l'infini des eaux, de jour comme de nuit, pendant des mois, et donc peut-être aussi de l'importance d'un tel Abri.

Le ravalement de la façade tend à imiter la couleur initiale, bien qu'elle en soit assez éloignée puisqu'elle tirait vers le rouge ou le corail et qu'elle tire désormais davantage vers le « barbabapa »,⁴² pour conserver la dimension iconique de l'édifice. Cependant, il s'agit ici d'une peinture rose (référence 103C) standard issue des nuanciers de la société ONIP⁴³, un gros fabricant de peintures situé à Saint-Chéron, dans l'Essonne. La mémoire du savoir-faire et les qualités de l'enduit originel n'ont pas été respectées. D'autant que, par sa proximité avec la mer, avec le port et donc avec les fientes de mouettes et de goélands⁴⁴, la peinture, dont la pérennité est moindre et l'aspect plus lisse, se verra très rapidement altérée.⁴⁵ La façade du bâtiment vivra donc sa vie en relation avec son environnement maritime malgré le traitement de la peinture censé la « protéger » de l'altération potentielle due aux variations de température et d'humidité, que cela plaise ou non aux investisseurs et à leurs nouveaux locataires.

Dans leur ouvrage de recherche-action *Habiter une ville touristique : Une vue sur mer pour les précaires*, l'ancien collectif Droit à la Ville Douarnenez donne la parole à Hervé, un douarneniste. Lequel s'exprime en réaction au contrôle qui s'opère insidieusement via une forme d'homogénéisation des usages et de la forme de la ville instituée par l'Etat. Cette diatribe découle de la récente interdiction de baignade dans le port du Rosmeur prononcée par la mairie :

« C'est de la violence institutionnelle, rien d'autre. Tu ne peux pas imposer des choses que la population ne veut pas. Y'a eu des mouvements de contestation mais l'architecte des Bâtiments de France, il est l'équivalent d'un flic face à un gilet jaune, il n'entend rien. La vie c'est la diversité, ce n'est pas d'uniformiser les choses. Ça, c'est la sclérose. Il faut de couleur, de la diversité, de la vie. Partout. »⁴⁶

Dans notre cas, le fait que ce bâtiment soit coloré, ou identifiable de n'importe quelle manière, est essentiel pour l'entretien de la mémoire de l'initiative de Thézac. Il est également important que le bâtiment puisse rester un repère visuel pour les habitants et les marins, dans la ville et depuis la mer. Or, plutôt que d'utiliser un rose standard qui trahit cette mémoire en tentant vainement de

⁴¹ Saint-John Perse, « Chant VI », *Exil*, Gallimard, 1941.

⁴² Annexe 1.

⁴³ Information issue d'un échange de mails avec ENO Architectes, les architectes en charge du projet.

⁴⁴ Annexe 5.

⁴⁵ « Choisir entre enduit et peinture... un enjeu de durabilité », *Le Particulier (Le Figaro)*, 11 octobre 2012.

⁴⁶ Droit à la ville Douarnenez, *Habiter une ville touristique : Une vue sur mer pour les précaires*, éditions du commun, 2023, p.117.

l'imiter, il aurait peut-être été plus judicieux qu'une marge d'interprétation soit possible. Employer un enduit à la chaux, identifiable par sa couleur quelle qu'elle soit, aurait, par exemple, été une démarche plus fidèle à la pensée de Thézac, plus fidèle que de déguiser l'Abri en barbabapa. Cela pose question sur la limite entre la rigidité et la souplesse des normes qui, dans ce cas, n'a pas été définie au bon endroit. Le bâtiment se voit, à présent, figé dans un pastiche de mémoire. Lequel vivra malgré tout du fait du contexte dans lequel il s'inscrit qui ne laissera pas le choix à quiconque de décider de ce à quoi la façade doit ressembler. Cette nouvelle tentative d'imitation, ou de camouflage, pour réhabiliter un bâtiment particulier à l'identique n'est pas la dernière puisque des faux-plafonds sont finalement venus dissimuler la charpente dont les pièces qui ont été remplacées sont également standards.

1.4. La charpente et le bois

A l'origine du projet porté par le groupe CIR, des faux-plafonds devaient être mis en œuvre de manière à conférer aux futurs appartements une apparence plus ordinaire, de permettre, surtout, de les chauffer plus facilement et de limiter la résonance. Ces derniers ne devaient pas, néanmoins, pouvoir être vus depuis l'extérieur selon les prescriptions faites par les acteurs de l'inscription du bâtiment au titre des Monuments Historiques. Des faux plafonds en plâtre, auraient donc dû dissimuler cette hauteur sous-plafond de 4 mètres pensée comme un élément à part entière du projet initial et qui, il est vrai, confère aux espaces du bâtiment une qualité très appréciable et très particulière. La qualité spatiale que René Darde a voulu attribuer à son projet entre, cependant, en conflit avec les nouveaux usages, plus rentables, insérés dans le bâtiment. Si cela ne constitue pas un problème en soi et, qu'au contraire, la capacité d'adapter un bâtiment dans le temps pour répondre à de nouveaux besoins est nécessaire, les matériaux employés et les moyens mis en œuvre ne justifient pas d'un effort conceptuel dans cette transformation. Il s'agit plutôt de la solution la plus économique et la plus simple à mettre en œuvre, une solution qui conviendrait à n'importe quel bâtiment. Heureusement, Fabien Sénéchal a fini par avoir gain de cause et les hauteurs, 4 mètres au rez-de-chaussée et plus de 3 mètres au premier étage,⁴⁷ témoignent encore de la dimension cathédrale des espaces originels.

Cela ne sera pas sans conséquences. Si le promoteur voulait, à tout prix, combler la hauteur et ajouter des faux-plafonds c'est pour des questions d'isolation acoustique, pour éviter la résonance comme cela a été fait dans le hall et les parties communes par exemple. Mais également pour une question d'isolation thermique. Michel Colleu, rappelle, lors de notre entretien, combien les bâtiments étaient mal chauffés. « C'est inchauffable [...] Je ne sais pas combien ça fait. Vous avez vu la taille des fenêtres ? »⁴⁸ D'autant que les fenêtres sont condamnées à rester en simple vitrage, malgré leur réfection, en raison, à nouveau, des injonctions réalisées par les acteurs du patrimoine.⁴⁹ Un paradoxe qui atteste du fait que cet objet de patrimoine est peut-être incompatible ou, du moins, mal compatible avec un tel usage. Mais cela raconte aussi la rigidité de normes arbitraires qui ne servent peut-être parfois qu'à camoufler les dégâts. Un

⁴⁷ Annexe 3.

⁴⁸ Annexe 2, Entretien avec Michel Colleu.

⁴⁹ Annexe 3.

camouflage dont parle aussi Le Couédic comme d'une chose néfaste qui limite finalement les particularités qui, elles, n'ont pas besoin d'être figées dans un recyclage de modèles préexistants pour être. Il évoque notamment le régionalisme breton, vers la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle, qui était utilisé comme un instrument politique. L'Union Régionaliste Bretonne, très conservatrice, se « berçait volontiers de l'illusion qu'un paysage maintenu dans ses formes ancestrales garantissait l'immobilité de la société. » et qu'elle limiterait les dégâts d'un « modernisme cosmopolite »⁵⁰ considéré comme néfaste. Encore une fois, la volonté d'uniformiser, de garder sous cloche, ou d'imiter relève peut-être d'une instrumentalisation politique pour exercer une forme de contrôle social plutôt que d'une volonté, réelle et vertueuse, de conserver et d'entretenir la mémoire. Même si, bien entendu, ces normes ont aussi de nombreux intérêts.

La charpente a vu quelques-uns de ses éléments être remplacés par des pièces de bois, que les architectes de l'agence ENO, en charge de dessiner les neuf logements, ont qualifié de « classiques », pour ne pas dire « standards ».⁵¹ Et, par ailleurs, les ouvriers, pendant le chantier, ont commis quelques erreurs du fait du manque de précision des dessins réalisés par les architectes qui ne donneraient jamais « la bonne coupe ». Un signe que, peut-être, les architectes n'ont pas pris suffisamment le temps, probablement par impossibilité économique, de comprendre et de dessiner finement l'existant. Cette charpente est donc désormais approximativement la même qu'à l'origine et presque entièrement cachée sous des faux-plafonds en plâtre et, sous les combles, par un enduit blanc. D'après Jean-Emmanuel Doudard, il fallait uniformiser, pour répondre aux attentes de leurs investisseurs, et plus encore pour ne pas décevoir leurs « investisseurs VIP ».⁵² La standardisation, dans ce cas, se situe donc à deux niveaux : elle est à la fois matérielle et esthétique. La charpente, dont le bois n'est ni vraiment sourcé, ni local, ni fidèle à l'essence d'origine, n'apparaît plus que par des formes, vagues et aléatoires, travesties dans leur habit blanc qui vient cacher un manque d'uniformité qui ne serait pas souhaitable, et dont certaines ne laissent plus présager du dessin initial de René Darde.

Les seules pièces de bois encore perceptibles, dès lors, n'apparaissent plus que sur le sol et sur les escaliers qui mènent du premier étage au second. Tout d'abord, le parquet en chêne contrecollé, qui serait plus résistant et plus pérenne, a été réalisé par le « poseur national » du groupe. Jean-Emmanuel Doudard ne m'a pas permis de l'identifier mais il m'a tout de même confié que ce dernier est installé à Bordeaux et qu'il intervient systématiquement lors de leurs opérations.⁵³ Si l'option « contrecollé » plutôt que « massif » a pu générer des réactions chez les investisseurs qui préféreraient, bien sûr, l'image *standing* que renvoie le chêne massif, le promoteur assure que la résistance sera meilleure et qu'un parquet en chêne massif pourrait, en réaction à l'humidité, aller jusqu'à détruire les cloisons en placo. Cependant, il convient de noter ici que le recours

⁵⁰ Daniel Le Couédic, « Le passé pour présente demeure ? », *Ethnologie française*, No. 4, Vol. 42. (2012) : 747-759.

⁵¹ Information issue d'un échange de mails avec ENO Architectes, les architectes en charge du projet.

⁵² Annexe 3.

⁵³ Annexe 3.

au contrecollé pose question d'un point de vue écologique puisque les colles utilisées contiennent des Composés Organiques Volatiles (COV), en plus ou moins grande quantité, qui « constituent un groupe de substances hétérogènes, qui peuvent avoir des effets cancérigènes ou toxiques pour la reproduction et le développement de l'homme. »⁵⁴ Or, la nécessité de limiter leur quantité est inscrite dans le Code de l'Environnement, dans la Sous-section 4 du Chapitre IV, Titre II, Livre II, qui s'intitule « Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules (Articles R224-48 à R224-59) ».⁵⁵

Pour l'escalier privé qui appartient au seul logement-duplex, l'escalier d'antan a été remplacé par un escalier en hévéa sculpté par des artisans régionaux.⁵⁶ Avant, le promoteur préférait utiliser du bois rouge tropical mais ce dernier est devenu trop cher. L'hévéa est, en effet, reconnu idéal pour la sculpture et l'ameublement intérieur puisqu'il contient du latex, une composante du caoutchouc. Cependant, il s'agit d'un bois exotique essentiellement cultivé en Afrique subsaharienne et en Asie du sud-est, encore un peu au Brésil qui en était l'ancien principal cultivateur.⁵⁷ Si un savoir-faire local a été sollicité pour la conception et la fabrication de cet ouvrage, il n'en demeure pas moins que le bois utilisé, au-delà de l'énergie demandée et du carbone généré par son transport, est à l'origine d'un phénomène de déforestation et qu'il s'inscrit ainsi dans le sillage de l'huile de palme. D'après, l'association de défense de l'environnement Greenpeace : « De récentes études suggèrent que 4,3 à 8,5 millions d'hectares de nouvelles plantations seraient nécessaires pour faire face à la demande en caoutchouc [...] et que l'impact de ces monocultures sur les forêts serait comparable à celui du palmier à huile. »⁵⁸ Sale établit qu'un tel phénomène d'exploitation des ressources naturelles et, notamment, celle du bois remonte au moins à l'ère mycénienne. Il écrit :

« Quelle qu'en soit la raison, les lois de Gaea furent oubliées. Au fil des années, les Mycéniens coupèrent systématiquement les houx, les cyprès, les oliviers, les pins et les sycomores qui couvraient à l'origine les versants méditerranéens, utilisant leur bois pour la construction, le chauffage, l'exportation ou les gardant pour eux-mêmes uniquement pour sa préciosité. Les collines déforestées, incapables de se régénérer, s'effondrèrent ; leur humus et les minéraux furent emportés par les pluies diluviennes de la Méditerranée, et dans la terre autrefois fertile, l'érosion ouvrit de grandes failles. »⁵⁹

⁵⁴ « Composés organiques volatils », Airparif, <https://www.airparif.fr/composes-organiques-volatils>, Consulté le 20 janvier 2025.

⁵⁵ « Sous-section 4 : Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules (Articles R224-48 à R224-59) », Légifrance, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000006188739/, Consulté le 20 janvier 2025.

⁵⁶ Annexe 3.

⁵⁷ Adrien Fraboul, « Hévéa : Usages, Avantages & Inconvénients de ce Bois pour le Bricolage », *Lanselle - Découpe*, 18 février 2021.

⁵⁸ « Hévéa et caoutchouc », *Greenpeace France*, 6 janvier 2025.

⁵⁹ Kirkpatrick Sale, *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, pp.43-44.

Ainsi, une telle déforestation entraîne des répercussions, on le sait bien, sur l'équilibre écosystémique du territoire dont il est question. Cela pose d'autant plus de questions qu'il s'agit là du territoire d'autrui. Les pays producteurs en question, bien qu'ils soient rémunérés, se voient ou se verront finalement terriblement impacté par une telle exploitation. Les coûts de cet impact, puisqu'il n'est pas suffisamment perceptible dans l'instant, ne sont pas pris en compte dans l'échange marchand. A vrai dire, ces coûts écologiques et économiques à venir ne font même pas l'objet d'une évaluation quelconque. C'est la logique du profit imminent qui prime. Pourtant, les pertes pourraient être grandes tant d'un point de vue écologique, que social ou économique.

De plus, si l'hévéa est également utilisé pour l'ensemble des ouvrages d'ameublement intérieur de ce type par le promoteur, cela nous informe, encore une fois, quant au fait que l'entièreté de leurs opérations, bien qu'elles touchent unanimement à des « particularités », sont standardisées et participent de l'homogénéisation des objets de patrimoine en tenant pas compte de leur diversité en termes d'époque, de forme, ou d'ancrage géographique.

Les divers éléments énoncés précédemment attestent donc de la volonté, ou du fait qu'ils en soient contraints par la législation qui s'applique aux bâtiments classés, des maîtres d'œuvre de faire en sorte que l'enveloppe et la couverture restent fidèles à leur apparence d'origine. Or, cela n'est qu'une imitation superficielle. Ce qui pourrait être perçu comme des détails trahit en fait un processus de standardisation qui ne présente pas de vertus conceptuelles particulières et qui induit des dommages écologiques considérables. Un phénomène que vient également confirmer le nouvel ameublement intérieur.

1.5. Les cuisines et les salles de bain « Ikéa de luxe », les convecteurs électriques et les quelques armoires VIP

La mise en place de cuisines standards, que je me permets de surnommer, un peu cyniquement, « Ikéa de luxe », puisque le promoteur ne m'en a pas donné la marque précise, ainsi que les salles de bain conçues par le groupe espagnol Gala, qui dépend du groupe ROCA, dont les 81 usines de production sont réparties à l'international,⁶⁰ contraste avec le mobilier et les usages domestiques dominants au début du XXème siècle. Par exemple, alors qu'à l'époque le foyer rassemblait et permettait à la fois de chauffer et de cuisiner, c'est aujourd'hui une pensée inverse qui domine. Premièrement, les cuisines fonctionnent à l'électricité, de même que le système de chauffage de l'eau et que le nouveau système de chauffage global mis en place. Des dispositifs énergivores qui se plient à des exigences contemporaines excessives en matière de confort. Ensuite, bien loin de l'idée de partage, elles répondent d'un mode de vie contemporain individualiste et énergivore.

Par ailleurs, les investisseurs ont d'autant plus d'exigences que ces derniers sont habitués à un service d'une qualité linéaire, toujours équivalente, de la part du promoteur. D'autant que cette promesse ne peut, en aucun cas, déroger du fait des sommes économiques en jeu. C'est notamment pour cela que le promoteur

⁶⁰ « Roca Dans Le Monde », ROCA Salle de bains, <https://www.roca.fr/a-propos-de-roca/les-filiales-de-roca-dans-le-monde/les-bureaux-roca>, Consulté le 19 janvier 2025.

offre une récompense à ce que Jean-Emmanuel Doudard appelle les « investisseurs VIP » : une armoire. La même armoire quel que soit la personne, le bâtiment, le site... Une armoire, réalisée à partir d'un bois non-sourcé et importé, qui imite un style classique, plus ou moins Louis XVI, et qui trône, seule, au milieu des appartements encore vides des quelques rares élus. Dans de nombreux textes, le mobilier en bois traditionnel breton, dont les maisons étaient composées jusqu'au début du XXème siècle, est pourtant évoqué. Anne Grignon, dans son ouvrage *Une belle grève de femmes : Les Penn Sardin, Douarnenez 1924*, décrit notamment l'intérieur de la maison d'une ouvrière d'usine du début du XXème siècle :

« Frappez chez une ouvrière d'usine et voyez comme elle sait rendre harmonieux son univers entre quatre murs de pierre et tenir bien ranger une chambre-salle à manger-cuisine. La pièce est meublée d'un lit double au-dessus duquel est accroché un christ en croix [...] Sous les lits, il y a des coffres en bois. Un ramasse-tout s'ouvre sur le sommeil des plus petits contre le buffet breton qui somnole avec son vaisselier. [...] Un petit banc et trois chaises sculptées sont poussés contre la table ingénieusement conçue comme celles de la Marine avec le dessus qui coulisse pour ranger bols, assiettes et provisions. Dans un *talzour* (meuble à étagères cachées par un rideau), on remise ce qui encombre et qui n'est pas joli, seau, brocs, chaudrons, marmites, à escamoter après chaque repas, afin que la pièce reprenne l'allure coquette d'un salon. [...] La place des volumineux filets est sous la fenêtre car l'espagnolette sert de support pour ramender. »⁶¹

Dans cette pièce modeste encadrée de quatre murs, chaque meuble ou élément architectonique est pensé par rapport à son usage, il est singulier, modulable, et fait en bois. Il n'y a pas de surplus et pas besoin d'objets standards pour maintenir cet intérieur propre et élégant. Le mobilier est aussi un témoin des histoires vernaculaires : celles des modes de vie, des ressources matérielles et techniques, des besoins spécifiques en lien avec l'activité, le climat, la politique, la religion... Et même dans un monde contemporain dans lequel l'art de vivre tend à devenir homogène, ce dernier admet encore des spécificités non-négligeables. A la même période, Claude McKay fait également la description, dans sa nouvelle *Dîner à Douarnenez*, d'une « grande chambre » à l'intérieur d'une des « maisonnettes bretonnes de pierre grise », « remarquable par ses deux lits anciens : l'un était un vieux coffre sculpté et transformé en berceau, l'autre était un lit à baldaquin ancestral ».⁶² Ici aussi, le mobilier est adapté à son usage, il est même parfois recyclé et capable d'évoluer avec la vie qui occupe la maison.

Enfin, Le Clézio achève de décrire l'importance de ces objets et de ce mobilier traditionnel breton dont il a pu constater le remplacement progressif par le mobilier moderne normalisé qui est progressivement venu envahir l'intérieur des maisons :

« Non il ne faut pas regretter le temps de la paysannerie traditionnelle bretonne, même si cette mémoire laisse un goût doux-amer de ce qui ne pourra plus

⁶¹ Anne Grignon, *Une belle grève de femmes : Les Penn Sardin, Douarnenez 1924*, Libertalia, 2023, p.30.

⁶² Claude McKay, *Dîner à Douarnenez*, Traduit par Jean-Max Guieu, Hélotropismes, p.33.

jamais revenir : les toits de chaume si bellement tressés, les poutres sculptées à l'herminette, les bois flottés récupérés pour les voliges, la terre battue mêlée au sang de mouton pour les sols durs et brillants comme le porphyre, les cheminées monumentales, et tous ces meubles extraordinaires, venus du fond des âges, armoires, lits-clos, tables, bancs, coffres de mariage, et la vaisselle de grès brun accrochée aux clous des vaisseliers, les marmites noires de suie, la *bilig* pour les galettes, la casserole pour le *you'd*, le porridge d'avoine commun aux Bretons, aux Ecossais et aux Gallois. Les fermes aujourd'hui n'ont plus rien à voir avec ces naufragés. Les tables contreplaquées ont remplacé les monuments de chêne poli [...] et le confort moderne s'est généralisé. »⁶³

Loin d'affirmer qu'il faille reproduire l'ancien à l'identique, faire l'apologie d'un certain archaïsme, il s'agit, là encore, de souligner une tentative d'imitation, qui n'a plus aucun lien avec l'environnement, standardisée et posée dans un contexte où le mobilier a eu une importance essentielle dans la pratique quotidienne et la fonctionnalité des maisons bretonnes mais, également, de l'Abri du Marin.

En tout cas, le choix d'un tel aménagement intérieur, achève de trahir le simulacre d'une rénovation qui tendrait à figer le bâtiment dans le temps, à le ramener à sa situation originelle au moyen de biens et de services exogènes. Comme nous le dit Sale, si l'on parvenait à s'extraire du modèle actuel pour privilégier un système biorégional, « la région n'aurait pas à dépenser son argent dans l'un des aspects les plus coûteux de n'importe quel produit : le transport ». ⁶⁴ Or, ici, bien que le promoteur assure systématiquement privilégier l'artisanat local, l'on voit bien qu'hormis les rideaux,⁶⁵ rien n'est réellement issu de ressources naturelles et humaines, matérielles et immatérielles, extraites du territoire local, encore moins régional. Des atmosphères intérieures standards dupliquées, la promesse d'un confort énergivore et créé artificiellement sans recourir à des matériaux bio et géosourcés dont tout le monde, aujourd'hui, est conscient qu'ils sont vertueux sur tous les plans... Un phénomène qui domine notre monde contemporain très intimement lié à la peur et la méconnaissance du monde naturel. Sale affirme qu'il « faudra aussi de la patience pour amener les gens à surmonter leurs peurs et leurs haines tenaces du monde naturel - peurs qui grandissent à mesure que croît leur ignorance de ce dernier ». ⁶⁶ Une méconnaissance dont souffre le champ de l'architecture et de la construction, mais également d'autres secteurs tels que celui de l'alimentation ou de la pharmacie, tous sous l'influence des lobbys industriels. Fernand Pouillon, un fervent utilisateur de la pierre massive dans ses projets architecturaux qui a œuvré, pendant la reconstruction d'après-guerre, pour construire économique, est qui donc est parvenu à associer économie, écologie et considérations sociales, a notamment déclaré lors d'un entretien :

« Quand j'ai un programme et un terrain, je procède par réflexion. Il faut un programme et un terrain. Ce terrain me donne le climat, me fournit tout ce que l'on définit maintenant d'une façon très savante mais que l'on ressent quand on n'est pas savant. J'en trouve les avantages. Je sens la qualité de l'air. Je sens l'humidité, le vent, l'endroit où tourne le soleil. Quand on parle de climatologie,

⁶³ J.M.G. Le Clézio, *Chanson Bretonne*, p.40.

⁶⁴ Kirkpatrick Sale, *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, p.116.

⁶⁵ Annexe 3.

⁶⁶ Kirkpatrick Sale, *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, p.83.

cela me fait un peu sourire parce que la climatologie c'est tellement élémentaire. Les paysans savent très bien faire cela et mettent toujours la maison au bon endroit ; pourtant, ils n'ont pas de lettres. »⁶⁷

Des principes évoqués par Fernand Pouillon qui disent la nécessité de construire en fonction d'un lieu donné. Pourtant, l'architecte est aussi à l'origine des grands ensembles du Vieux-Port de Marseille et de barres de logements à Meudon-la-Forêt qui répondent à tous les critères du mouvement moderne dont il est contemporain. Cela atteste bien du fait qu'il est possible de réinterpréter et d'employer des matériaux locaux sans chercher à imiter ou à figer. Il convient peut-être de mettre cela en relation avec la pensée de Frampton qui nous dit que la stratégie fondamentale du régionalisme critique est d'amoindrir l'impact de la « civilisation universelle » en ayant recours à des éléments issus d'une réinterprétation des particularités des régions, c'est-à-dire une réinterprétation qui peut trouver son inspiration dans des éléments tels que l'étendue et la qualité de la lumière locale, ou dans une tectonique dérivée d'un mode structurel particulier, ou encore dans la topographie d'un site donné. ⁶⁸

En tous cas, dans le cadre de sa réhabilitation, l'Abri a seulement été fétichisé, maintenu dans un simulacre d'état originel tel qu'il a été fantasmé par les architectes du patrimoine, par les architectes à l'origine du dessin des neuf appartements et par le promoteur. C'est-à-dire, qu'il n'a pas pu être réellement reconstitué à l'identique. Le temps passe et tenter de figer les choses est un acte vain. Or, plutôt que de le rénover en fonction des ressources vernaculaires disponibles, en réinterprétant ses particularités matérielles et esthétiques, la singularité de son contexte et de son environnement maritime, dans une perspective durable et mémorielle intéressante, il a été question de le travestir à l'aide d'éléments standards qui, eux, sont une atteinte à la mémoire de ce lieu.

Pourtant, non loin de l'Abri, sur le site naturel des Plomarc'h, des ruines gallo-romaines constituent un exemple, certes très ancien mais pas moins intéressant, d'une logique vertueuse dont il conviendrait de s'inspirer. Les vestiges d'une architecture qui servait autrefois à la salaison de la sardine et qui était réalisée avec les seules ressources présentes sur le site. Le choix de son implantation était savamment étudié, et fondé, bien sûr, sur les principes bioclimatiques. Par exemple, les maçonneries étaient réalisées en mortier de sable, issu de ce que les constructeurs avaient pu tirer en terrassant le terrain, et de chaux naturelle, probablement issue du calcaire trouvé dans la baie. Pour assurer l'étanchéité, ils utilisaient un mortier de tuileau, quant à lui, réalisé à partir de briques et de poteries pilées et mélangées à de la chaux, ce qui lui conférait une teinte rose brique. La pierre était, finalement, issue de carrières locales. ⁶⁹

Certains des éléments qui composent le bâtiment, notamment les matériaux, les éléments architectoniques et de mobilier, attestent bien que le bâtiment s'est progressivement éloigné de son territoire, bien déguisé dans son costume de Monument Historique, pour se conformer aux logiques de standardisation et de

⁶⁷ Hélène Roy, « Entretien avec Fernand Pouillon », *Vie des Arts*, Vol. 22, No. 88 (1977) : 54-59.

⁶⁸ Kenneth Frampton, « Towards a Critical Regionalism: Six Points for an Architecture of Resistance », dans *The Anti-Aesthetic: Essays on Postmodern culture*, pp. 16-30.

⁶⁹ Écriteaux de la commune.

normalisation qui régissent, entre autres, le domaine de la construction. Dès lors, reste à savoir si ses usages ont subi un sort similaire, si ces derniers sont fidèles à la pensée à l'origine de la conception de l'Abri du Marin et, surtout, si ces derniers ont su s'adapter, au fil du temps, aux besoins des habitants.

Chapitre 2

Glissement d'un usage public à un usage privé, d'un Abri pour les gens de la mer à un immeuble de luxe.

« Il y a toujours un peu de paradis
Sur notre boule terrestre
La Bretagne en a gobé une bonne partie
Et pourquoi y viendriez-vous
Vous qui dites qu'il y fait froid
Que ses hommes sont brutes épaisses
Qu'il y pleut quatre jours sur trois
Gens des mois de juillet et d'août
Dites, y reviendriez-vous ?
Mais ne s'y sent-on pas
Moins déserté qu'ailleurs ?
Personne jusqu'à présent n'a pu augmenter ou améliorer le cheptel
océanique. »

Georges Perros, *Poèmes Bleus*, 1963.⁷⁰

Interlude 2 : Tu ne priveras point.

Si les éléments architectoniques, leur rénovation, et leur remplacement témoignent d'une volonté de reproduire cet objet de patrimoine à l'identique, puisque ce dernier a été reconnu comme singulier et d'intérêt national tant pour sa portée formelle que symbolique, ces derniers sont également les témoins du fait que l'ancien Abri tend à se standardiser. Par ailleurs, si, d'apparence, le bâtiment semble imiter ce qu'il a été, sans réellement y parvenir, le nouvel usage de ce dernier semble, quant à lui, très ouvertement éloigné de son usage d'origine.

Dans son ouvrage *Le Patrimoine en questions : Anthologie pour un combat*, Françoise Choay analyse, par son prisme d'historienne, l'évolution des attitudes et des phénomènes politiques, économiques et sociaux relatifs aux notions d'héritage, de monument, de monument historique, et, plus largement, de patrimoine. L'auteure cherche notamment à démontrer que le patrimoine est aujourd'hui condamné à deux sorts tout aussi tragiques l'un que l'autre : la « muséification » et la « marchandisation ». Deux réponses opposées qui découleraient pourtant d'une même « fétichisation du patrimoine ». Cette tendance serait, quant à elle, induite par une normalisation des lieux de vie et des activités planétaires au cœur de laquelle le patrimoine bâti et paysager se verrait alors dépouillé de sa « fonction symbolique, garante de différence et d'identité ». La « muséification » serait, selon elle, l'attitude « passéiste » et « nostalgique » qui permettrait, certes, au patrimoine de conserver une « valeur mémoriale », mais qui n'en serait pas moins anachronique. Cette attitude, plutôt que de s'inscrire dans la continuité de l'histoire, marquerait, au contraire, un point de rupture avec cette dernière en souhaitant figer les choses. Le progrès devrait pouvoir servir à la restauration des objets de patrimoine sans que cela ne soit la marque d'une quelconque trahison de la mémoire en un lieu donné, bien au

⁷⁰ Georges Perros, *Poèmes Bleus*, Gallimard, 1963, p. 34.

contraire. Mais, pour ce faire, il s'agit de comprendre le terme de restauration au sens de Viollet-le-Duc, qu'il définit de la manière suivante : « Restaurer un édifice [...], c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé ». Dans le cas de la « marchandisation », les acteurs à l'œuvre penseraient, quant à eux, les objets de patrimoine préservés comme des « objets de musée, dispensateurs d'un savoir historique et/ou d'un plaisir esthétique » et détenteurs d'une certaine valeur marchande.⁷¹

Dans le cas de l'Abri du Marin, la « fonction symbolique » n'a pas été prise en compte dans la logique de préservation enjointe par les acteurs porteurs de la voix institutionnelle du patrimoine. C'est-à-dire que l'usage de ce dernier n'a pas fait l'objet de restrictions, pas même de préconisations. Or, le contexte douarneniste, comme n'importe lequel sur la Terre, est singulier. Le mode de vie de ses habitants, les us et les coutumes, le patrimoine immatériel, la sociologie et l'économie de la commune n'ont pourtant pas été pris en compte dans la transformation du bâtiment.

Le collectif de chercheurs-militants, anciennement Droit à la Ville Douarnenez, et désormais Habiter les Grèves, dénonce notamment les difficultés que rencontrent les habitants de la commune pour trouver à se loger dans le centre-ville. Cela résulte d'une accession progressive à la propriété des résidents secondaires qui désertent la ville dès lors que la mauvaise saison s'amorce. Le collectif affirme notamment que les représentations des « espaces patrimonialisés et les usages touristiques que les élus souhaitent promouvoir entrent ici en conflit avec les usages historiques et populaires d'un ancien port de pêche. » et que les documents administratifs, notamment ceux qui, précisément, font état du patrimoine, « participent à la production de représentations nouvelles sur l'urbanisation industrielle et sur les ensembles ouvriers construits dans le passé. Ils orientent les budgets et les politiques de rénovation urbaines de la ville sur des zones d'intérêts patrimoniaux et touristiques, sans considération pour l'histoire, ni même pour la fonction sociale de ces logements, l'enjeu touristique sur le littoral primant toujours sur l'usage et les besoins. »⁷² Le collectif, dont les membres habitent Douarnenez, analyse, en menant un travail de recherche et d'action au cœur du territoire, les problèmes politiques et économiques qui sous-tendent le conflit d'usage qui oppose le tourisme d'une part et, d'autre part, la pêche, son industrie, et la possibilité, pour la population, de continuer à habiter la ville. Son sous-titre, *Une vue sur mer pour les précaires*, raconte notamment cette chose rare que l'on trouve encore à Douarnenez et pour laquelle ils militent : des barres de logement HLM avec pignon sur mer. Une situation qui, progressivement, se voit spoliée aux précaires par des personnes plus privilégiées, quant à elles, déconnectées de la ville sous tous ses aspects.

2.1. La grande salle : sol incliné et hauteur sous-plafond

Le sol incliné d'origine est intéressant à deux niveaux.

⁷¹ Françoise Choay, *Le Patrimoine en questions : Anthologie pour un combat*, Editions du Seuil, 2009, pp.35-36.

⁷² Droit à la ville Douarnenez, *Habiter une ville touristique : Une vue sur mer pour les précaires*, p.133.

Tout d'abord, il permet, grâce à un dénivelé de 20 cm, à l'époque, de créer une pente. Le tout devient alors un théâtre dans lequel les personnes mises en valeur dans le cadre d'une conférence, d'un cours, d'un spectacle, ou de tout autre événement de ce genre, se tiennent sur la partie haute tandis que le public est réparti sur la partie descendante. Un dispositif qui permet à tout le monde de voir peu importe la place qu'il occupe. Il s'agit donc ici d'une architecture conçue en lien direct avec un usage public. Ce dont témoigne également la hauteur sous-plafond qui confère à l'espace une certaine ampleur et qui lui permet, dès lors, d'accueillir un nombre de personnes important dans le cadre d'événements publics.⁷³

A l'origine de l'œuvre des Abris du Marin, Jacques de Thézac, un aristocrate chrétien vendéen qui s'éprend très vite de navigation et de photographie, avant de se passionner pour la Bretagne et pour ses « gens de mer »,⁷⁴ selon les termes de Michel Collet. Le premier ouvre en 1900 au Guilvinec, un autre port de pêche important du Finistère Sud. Thézac souhaite lutter contre l'alcoolisme, proposer aux marins-pêcheurs une alternative au bistrot, améliorer leurs conditions de vie en leur offrant un lieu où dormir tandis qu'ils sont contraints de cabaner, dormir dans leur bateau, enveloppés dans leurs *kapo-braz*, des grands manteaux à capuche qui font office de sacs de couchage, dès qu'ils sont amarrés dans un port qui leur est étranger. Les Abris sont, en somme, des refuges pour la population spécifique que constituent les marins-pêcheurs puisqu'il existe déjà des structures pour les marins de commerce et pour les marins de l'Etat : les Foyers du Marin. Il existe des modèles comparables d'Abris du Marin outre-manche et outre-Atlantique, les *Sailor's Home*. Plus que de simples refuges, les Abris du Marin accueillent des cours de lecture de cartes et de traçage de routes pour les jeunes marins. Ils sont également le lieu où se développe l'apprentissage de la TSF (Transition Sans Fil) lorsque, dans les années 20, de nouvelles inventions, telle que la radio maritime, apparaissent.⁷⁵ Dans *Racleurs d'Océans*, Anita Conti décrit l'importance de l'arrivée de la TSF à bord des navires :

« La chambre de TSF est une ménagerie parlante et sifflante. Le radio soigne ses appareils, il les aime et il vit avec eux comme un dompteur dans un vivarium, il les fait travailler. Chacun a sa voix. Ce matin, il passe d'un poste de secours sur accus, au poste de réception ondes moyennes branché sur le courant du bord. Il écoute : chaque modulation lui parle en clair, et lui, radio, n'est jamais tout à fait avec nous, il est l'homme des ondes, des sons et des ultrasons. [...] Seul le contact avec cette station radio maritime de Saint-Lys, près de Toulouse, sera pour nous la terre et la famille. »⁷⁶

Et dès lors, que l'on revient à terre, la famille compte mais les Abris aussi. Très vite, ces derniers connaissent un grand succès. A Douarnenez, mais c'est aussi le cas ailleurs, il figure parmi les lieux publics très populaires de la ville et ce, en partie grâce à cette grande salle capable d'accueillir du monde. Stéphanie Stein, en 2018, voulait rendre cette qualité à la grande salle en la transformant en un lieu d'exposition. Et il fut aisé pour elle de redonner à l'espace sa qualité d'antan parce que le Chasse-Marée, qui occupait les lieux jusqu'alors, avait aménagé la

⁷³ Annexe 5.

⁷⁴ Annexe 2.

⁷⁵ Annexe 1.

⁷⁶ Anita Conti, *Racleurs d'Océans*, Payot, 2017, p.57.

salle en pensant à la réversibilité du geste. Stein parvint d'ailleurs à y organiser une exposition qui fut très appréciée de la population après avoir amorcé les rénovations qu'elle s'empressa d'abandonner dans les mois qui suivirent.⁷⁷ Avant le Chasse-Marée, la grande salle avait été également transformée en un musée du Bateau par l'association *Treizour* qui a notamment transformé le Port-Rhu, un des trois ports de Douarnenez, en Port-Musée. Michel Collet, m'a notamment raconté que lorsque la rédaction et les équipes s'installent dans l'Abri, la grande salle est divisée en plusieurs bureaux et un espace commun assez « sommaire », « pas très aménagé » mais les séparations ne sont pas matérialisées par des cloisons en dur. La grande salle demeurait « une très grande pièce qui restait comme une partie de ce que ça avait été avant. »⁷⁸ L'intérêt de cette description est en ce qu'elle laisse imaginer la dimension collective de la grande salle à l'heure de son occupation par les équipes du Chasse-Marée.

L'on peut aussi déduire de la mise en œuvre d'un tel sol incliné et d'une telle hauteur sous-plafond qu'elle a également un intérêt fonctionnel dans le contexte de 1912. A l'époque, les espaces ne peuvent pas se permettre d'être purement formels. Le sol incliné permet donc probablement de faciliter le nettoyage et l'évacuation des eaux. Une pensée logistique, en lien avec le fait qu'un espace dont la fonction est d'accueillir du public doit régulièrement être nettoyé, vient donc se superposer à la seule pensée de l'usage. D'autant que, dans cette salle, sont également suspendues les voiles des bateaux grâce des systèmes de poulies qui permettent aux marins de les entretenir. De même, les fenêtres, du fait de leur hauteur, induisent de larges déperditions thermiques. Une problématique qui n'a pas la même importance selon l'usage attribué à l'espace en question. Dans notre cas, une salle dans laquelle se trouve régulièrement confinée une assemblée, une salle qui s'inscrit dans la continuité de la rue, n'a pas besoin de garder la chaleur au même titre qu'un bureau ou qu'un appartement privé. Encore moins en 1912, alors que la notion de confort n'a pas la même signification qu'aujourd'hui. Désormais, il s'agit d'un confort tel que ce dernier ne peut exister que si l'on s'extrait totalement de notre environnement extérieur pour vivre dans des atmosphères aseptisées.

Si l'usage d'origine a évolué au cours du temps, il est aisé de constater que ce dernier s'est vu glisser d'un espace, à la fois formellement et fonctionnellement, adapté à sa destination et à un usage public, à un espace privé dans lequel l'usage inséré ne concorde pas avec ce que peut offrir le bâtiment d'un point de vue fonctionnel, en raison de ses dimensions et des éléments architectoniques qui le composent. Le promoteur aurait souhaité modifier l'espace en réduisant la hauteur sous-plafond et en remplaçant le simple-vitrage par du double. Mais les acteurs du patrimoine en ont décidé autrement, jugeant qu'un tel geste dénaturerait l'ensemble. Et, effectivement, en ajoutant des faux-plafonds, les fenêtres auraient été partiellement obstruées ce qui aurait créé un désagrément visuel depuis l'intérieur, mais aussi depuis l'extérieur du bâtiment. Ce glissement d'usage a, par ailleurs, emporté avec lui les ruines des fonctions qui ont précédé et qui ne demeurent même plus comme témoins du passé.

2.2. La cuve de lavage des voiles et le foyer

⁷⁷ Annexe 1.

⁷⁸ Annexe 2.

Ici encore, les deux éléments que sont la cuve de lavage des voiles et le foyer démontrent qu'à l'origine de sa conception, l'architecture fait corps avec les besoins et les activités de ses usagers.

La cuve de lavage des voiles, qui a totalement disparu, était immédiatement corrélée aux activités des marins-pêcheurs. Et lorsque le succès de l'Abri bat son plein, au sortir de la première guerre mondiale, « l'atelier de tannage des voiles et filets, trop petit, est agrandi pour y ajouter deux chaudières et trois grands bassins. »⁷⁹ Il s'agit donc d'une architecture modulée en fonction d'un usage très spécifique à une époque où la forme pouvait encore s'adapter aux besoins et pouvait même évoluer dans le temps. La pression urbaine a ensuite contraint l'espace à se réduire « à un espace trapézoïdal très étroit du fait des constructions environnantes élevées ultérieurement. »⁸⁰ Aujourd'hui, celui-ci est subdivisé, partagé entre une cour commune à la taille résiduelle destinée à l'ensemble des habitants de l'immeuble et une cour privée qui n'appartient qu'à un appartement. Deux espaces mitoyens et modestement séparés par une clôture de bois qui laisse largement filtrer la vue et dont le sol est couvert de gravillons qui recouvrent, quant à eux, des dalles de béton. En visitant le nouvel Abri et en constatant ce que sont devenus les espaces extérieurs, on peut déjà imaginer qu'ils ne seront pas ou peu utilisés du fait de la pauvreté de leur qualité conceptuelle et fonctionnelle. Leur taille, leur forme et le traitement du sol n'offrent que peu de possibilités. Lorsque j'ai demandé pourquoi le promoteur n'avait pas fait le choix de déminéraliser, pourquoi il n'avait pas décidé de planter ou, au moins, de laisser la possibilité aux habitants de planter, la réponse a été claire : « De la terre, ça aurait de l'herbe, ça aurait été de l'entretien. Une petite tondeuse ici ? Pfff... Un locataire... Ça sera jamais entretenu. On est sur des dalles en dessous qui maintiennent le gravier, ce qui fait qu'on s'enfoncé pas dans le gravier. Et puis on a un drain périphérique avec une remontée étanchéité. On a traité les soubassements pour éviter les remontées par capillarité. Enfin bon y'en aura toujours. »⁸¹ Cela questionne sur la notion d'espace collectif. Mais aussi sur celle de l'hygiène, sur ce qui relève du propre et du sale. La terre et de l'herbe potentiellement mal tondu, ou pas assez régulièrement, seraient ici associées à quelque chose de négligé et de sale. Par ailleurs, Doudard décrit fièrement son système de drainage et d'étanchéité artificiel alors qu'un sol poreux aurait eu la même fonction mais de manière plus pérenne et plus écologique. Pourtant c'est bien ce sur quoi porte la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 qui traite de l'objectif de la « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) qu'il faudrait atteindre nationalement d'ici 2050 pour freiner et/ou compenser l'artificialisation des sols.

Cela étant, hormis ce petit trapèze gravillonné et le hall d'entrée dans lequel sont alignées les 9 boîtes aux lettres, le nouvel immeuble ne comporte pas d'espace collectif à proprement parler. La cuve de lavage des voiles a bel et bien disparu. Désormais, c'est chacun sa machine à laver, chacun son lavabo, chacun pour soi. Un des symptômes de la tendance dominante, pour ce type de logements, qui est plutôt à l'individualisme et au repli sur soi qu'au partage, au lien et au sens collectif.

⁷⁹ Archives fournies par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

⁸⁰ Archives fournies par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

⁸¹ Annexe 3.

Par ailleurs, la cuve de lavage des voiles existait encore, comme une ruine, pendant la période d'occupation du Chasse-Marée.⁸² Si elle avait été conservée, elle aurait pu servir comme un témoin du passé dans le cadre de fouilles archéologiques postérieures à notre ère, ou comme un simple objet qui permettrait d'entretenir la mémoire du lieu. Le Clézio évoque, dans *Chanson Bretonne*, une pompe d'eau à bras qui, au milieu du siècle dernier, constituait la seule source d'eau potable de la petite commune Sainte-Marine dans laquelle vivait d'ailleurs Jacques de Thézac. Lorsque la ville s'est modernisée, plutôt que de détruire la pompe, la commune a choisi de la conserver « mais hors d'usage, verrouillée, peinte en vert pomme. Devenue un objet décoratif, une sorte de fétiche du temps jadis, pour les nostalgiques, au même titre que les rouages des chaînes du bac ou les bornes kilométriques. Ornée de bouquets de fleurs, comme une vieille brouette dans un jardin. »⁸³ Sinon, elle aurait même pu être convertie pour accueillir d'autres usages que les habitants auraient pu inventer. Même pour des vacanciers dans leur Airbnb, la cuve aurait pu servir à laver des maillots de bain, elle aurait pu être transformée en piscine pour jeunes enfants, ou en un espace de récupération des eaux de pluie.

Le foyer était, quant à lui, un élément central à l'époque, quel que soit le type de construction, privée ou publique. Or, dans l'exemple de l'Abri, le foyer admet un double-usage : celui de chauffer bien entendu, mais aussi celui de cuisiner et de rassembler. Anne Crignon évoque la maison d'une *Penn Sardin* en 1924 dans laquelle une « fenêtre ouverte [qui] chasse l'odeur du poisson cuisiné dans la cheminée. »⁸⁴ Une évocation qui fait écho aux « cheminées monumentales »⁸⁵ que dépeint aussi Le Clézio dans ses souvenirs de la commune de Sainte-Marine, située, comme Douarnenez, sur le littoral du Finistère sud breton, au milieu du siècle dernier. Une image caractéristique de la vie de l'époque, de l'importance du foyer autour duquel s'articule la vie de chaque ménage et qui, par sa taille, constitue presque une pièce de la maison à proprement parler.

Dans le cas de figure présent, les foyers n'émergent plus que de la toiture comme des éléments décoratifs, des témoins verticaux de l'histoire. A l'intérieur du bâtiment cependant, les traces des foyers ont complètement disparu. Ce sont désormais les convecteurs électriques qui peuplent chacune des pièces de chaque appartement et les plaques électriques dans toutes les cuisines qui servent à se chauffer et à cuisiner. Il n'est même plus question de se réunir autour de quoi que ce soit. Les cheminées ont été cimentées d'une telle manière que les « petites bêtes »⁸⁶ ne peuvent pas s'y loger. Jean-Emmanuel Doudard m'a tout de même affirmé qu'une ouverture laissant passer un filet d'air suffisant avait été conservée de manière à favoriser un système d'auto-ventilation naturel des cheminées. Alors, peut-être a-t-on évité une aberration supplémentaire.

⁸² Propos recueillis auprès de Michel Philippe lors d'un entretien téléphonique.

⁸³ J.M.G. Le Clézio, *Chanson Bretonne*, p.22.

⁸⁴ Anne Crignon, *Une belle grève de femmes : Les Penn Sardin, Douarnenez 1924*, Libertalia, 2023, p.30.

⁸⁵ J.M.G. Le Clézio, *Chanson Bretonne*, p.40.

⁸⁶ Annexe 3.

A l'origine et jusqu'en 2018, l'Abri est un espace de partage fonctionnel, il est dédié au sens collectif et à la société des gens de mer de Douarnenez, et bien que le dessin de ses espaces ait été pensé dans ce sens, le voici aujourd'hui replié sur lui-même et privé d'espaces collectifs à proprement parler, tandis que les vestiges du passé, qui n'étaient pourtant pas incompatibles avec la nouvelle fonction de l'Abri, ont totalement disparu.

2.3. La distribution

La distribution a beaucoup évolué.⁸⁷ A l'origine, le bâtiment accueille une multiplicité d'usages. Il n'y a presque pas de distribution à proprement parler, pas de cloisons. L'espace correspond à ce que l'on qualifierait aujourd'hui, si l'on s'en remet au jargon architectural, d'espace modulable ou modulaire.⁸⁸ Un espace dans lequel le programme était fonction des besoins vernaculaires, propres à la société de l'époque. Dans le temps, ce dernier a évolué dans ce sens. C'est-à-dire qu'il a fait la démonstration de sa capacité d'accueillir des usages variés, toujours en relation avec la société locale et son environnement, toujours lié à la mer. Il a même servi lors de situations critiques, dans le cas de l'urgence contextuelle inhérente aux deux guerres mondiales lors desquelles il a été réquisitionné. Lorsqu'en 1981, le Chasse-Marée arrive et s'empare des lieux avec le soutien de Michel Mazéas, maire communiste, fils d'une *Penn Sardin*, très engagé pour le patrimoine culturel lié à la mer, le bâtiment devient la propriété privée de la SCOP, Société Coopérative et Participative, détenue par Michel Colleu et Bernard Cadoret, de la revue.⁸⁹ Ils transforment alors quelque peu l'espace intérieur en pensant néanmoins à la réversibilité de leur geste.

Dans l'Abri du Chasse-Marée, l'espace est séquencé et privé mais demeure collectif, ce qui apparaît très nettement sur les plans en annexes.⁹⁰ Il est même, d'une certaine manière, tacitement public. En ce sens qu'il reste considéré comme un symbole de la ville, lié à la vie et « aux gens de mer », ainsi qu'aux Fêtes Maritimes, un événement très populaire dont le Chasse-Marée est à l'origine et qui draine « en 1986, 400 bateaux, 2500 marins et 100 000 personnes [qui] débarquent à Douarnenez pour la première édition ». ⁹¹ L'emblème des Fêtes est, à cette époque, une représentation de l'Abri. Pendant cette période, il accueille un nombre considérable de personnes extérieures dans les locaux de la confection de la revue, pour des occasions exceptionnelles ou pour des rendez-vous. Michel Colleu me racontait notamment que, régulièrement, « plein de gens venaient à l'Abri du Marin », et que, bien que ça n'ait plus jamais été « ouvert au public » à proprement parler, des auteurs « de tous les pays du monde » venaient leur rendre visite.⁹² Le lieu était donc capable de s'ouvrir à un public spécifique bien qu'il ne soit plus à l'usage direct des habitants ou d'une certaine catégorie d'habitants. Il était surtout un lieu collectif ouvert en son sein. Le bâtiment accueillait, à l'étage, un centre de documentation

⁸⁷ Plans programmatiques des différentes périodes, Annexes 5,6 et 7.

⁸⁸ Annexe 7, Plans programmatiques de 1912.

⁸⁹ Annexe 2.

⁹⁰ Annexe 8, Plans programmatiques de 1990.

⁹¹ Droit à la ville Douarnenez, *Habiter une ville touristique : Une vue sur mer pour les précaires*, p.86.

⁹² Annexe 2.

auquel l'ensemble des équipes pouvait se référer. Au rez-de-chaussée, la grande salle n'était pas cloisonnée, seulement divisée superficiellement pour séquencer les bureaux des différents corps de métier engagés dans la production de la revue, une salle commune pour les pauses et les repas, une salle dédiée à la technique, notamment à la confection des maquettes des éditions, une salle dédiée au « stockage des marchandises » et un petit point de vente. Au premier étage, la salle des rédacteurs et des documentalistes, le bureau de Bernard Cadoret. Il s'agit donc ici d'une répartition et d'une division de l'espace modulable en fonction du besoin des équipes du Chasse-Marée, une revue impliquée dans la vie locale et engagée pour le monde maritime, cherchant à faire valoir la culture des gens de mer et leurs activités, tant d'un point de vue technique qu'ethnographique. Le magazine résonne aussi à l'étranger, permettant à l'Abri de s'ouvrir sur le monde, puisque les équipes du Chasse-Marée vont même jusqu'à créer, en 1997, un magazine anglophone, *Maritime Life and Traditions*, sur le même modèle.⁹³

Dans le nouvel Abri du Marin, une multiplicité de cloisons a été ajoutée pour séparer les neuf logements les uns des autres. Ces dernières viennent même définir strictement tous les sous-espaces au sein de chaque appartement créé. Si bien que la notion de réversibilité est mise à mal même s'il s'agit de cloisons en placo. On ajoute de la matière pour faire entrer des usages rémunérateurs dans un bâtiment qui n'était pas destiné à les accueillir. De même que les matériaux, le programme est un programme standard qui pourrait s'implanter dans n'importe quel bâtiment de n'importe quelle région du monde. Les architectes ont néanmoins réussi à dessiner neuf appartements éclairés et ventilés naturellement par des fenêtres. Un pari qui n'était possible, dans un tel bâtiment, qu'en dessinant des logements très singuliers. En cela, l'immeuble est particulier et offre à chacun des espaces aux dimensions et aux qualités spécifiques. Cependant, il répond, encore une fois, de la logique individualiste et néolibérale qui régit notre monde contemporain. Chacun sa chambre, chacun sa salle de bain, chacun pour soi. Seules les cuisines sont ouvertes sur le séjour. Un rappel au foyer d'antan au sein de la microcellule familiale, ou pour soi-même puisque l'immeuble comporte deux T1.⁹⁴

Cette évolution relève de la même logique qui sous-tend l'acquisition de l'ancienne colonie de vacances par un promoteur nantais, qui souhaitait en faire 17 logements de luxe, que condamne l'ancien collectif Droit à la Ville Douarnenez :

« En 20 ans, une mutation profonde s'est engagée sur cet espace de quelques hectares, dédié au tourisme populaire depuis le début du XXème siècle, animé par des municipalités et des organisations de solidarité ouvrières et/ou catholiques. Par un transfert de propriété foncière et de grands travaux de construction-rénovation, la fonction de ces espaces reconstruits se transforme. Les propriétés publiques ou associatives sont remplacées par des acteurs privés du tourisme de standing ou des promoteurs immobiliers financiarisés. Les sites

⁹³ Annexe 2.

⁹⁴ Annexe 9, Plans programmatiques de 2025.

accueillants plusieurs milliers d'usager.es par an sont réappropriés pour l'usage exclusif d'une élite sociale de quelques dizaines de personnes. »⁹⁵

Sous l'impulsion de la vente des espaces publics ou à destination, directe ou indirecte, de la société locale, les espaces se privatisent au profit d'une poignée de personnes dont l'ancrage sur le territoire pose question. Ils deviennent, dès lors, inaccessibles, par voie directe mais aussi indirecte, aux habitants. En atteste le fait que sur l'application *Google Maps*, le bâtiment est qualifié de « fermé définitivement ».⁹⁶

2.4. Le boîtier à clefs

Auprès de la porte, avant même que les travaux soient finis et le chantier « rendu », un boîtier à clefs trône fièrement. Un symptôme hautement significatif de la destination réelle du nouvel Abri. Autrement dit, si les logements ont été vendus comme neuf logements de luxe, ce qui déjà était assez explicite, le boîtier à clefs est bien l'indice qui permet de clore le doute : ces logements pourront être, si l'occasion se présente, à destination de résidents secondaires et de vacanciers qui programmeront probablement leur séjour en passant par l'application Airbnb ou équivalent.⁹⁷

Le promoteur le nie. « Les logements seront loués à des douarnenistes. » m'affirme-t-il, « ce ne sera pas des Airbnb ». ⁹⁸ Bien que les appartements ne soient pas hors de prix, encore moins du point de vue d'un parisien ou d'une parisienne, le coût de leur location est néanmoins supérieur au prix du m² le plus haut dans le quartier. Par exemple, le T1 de 28m² est à louer à 520 euros par mois, et il est nécessaire de préciser que le classement énergétique n'est pas renseigné ce qui est rendu possible parce que le monument est classé. ⁹⁹ A Paris, en ce moment, un appartement de 22 m² proche de la place Léon Blum dans le 11^{ème} arrondissement se situe plutôt autour de 970 euros.¹⁰⁰ Cependant, le prix moyen du m² pour la location d'appartements dans le centre-ville de Douarnenez, à proximité du Rosmeur et donc de l'Abri, est de 11 euros, le prix bas étant d'environ 7 euros et le prix haut d'environ 18 euros. Autrement dit, même au prix le plus fort, l'Abri ne devrait pas excéder la somme de 504 euros par mois, ou de 524 euros si l'on ajoute les charges évaluées à 20 euros pour le T1.

Par ailleurs, affirmer que les logements seront loués à des habitants de la commune revient à méconnaître la structure sociale de la commune. Selon l'INSEE, en 2021, environ 15 % des logements étaient des résidences secondaires, tandis que presque 10 % des logements étaient vacants. Les mêmes chiffres que ceux de Concarneau, qui est également un port de pêche mais qui

⁹⁵ Droit à la ville Douarnenez, *Habiter une ville touristique : Une vue sur mer pour les précaires*, p.125.

⁹⁶ Lorsque l'on cherche « ancien Abri du Marin Douarnenez » sur l'application *Google Maps*.

⁹⁷ Une simple recherche sur Internet permet de démontrer que les boîtiers à clefs ne servent presque exclusivement dans le cas de résidences secondaires louées pendant la haute saison. Par exemple : Ludivine Doméon, « Airbnb. Que dit la loi sur les boîtes à clés chassées à Lille, Nice ou Paris ? », *Ouest France*, 2 Février 2024.

⁹⁸ Annexe 3.

⁹⁹ En réalisant une recherche sur le site www.ouestfrance-immo.com le 5 février 2025.

¹⁰⁰ En réalisant une recherche sur le site www.seloger.com le 5 février 2025.

accueille plus d'habitants : Concarneau compte environ 21 000 habitants contre 14 000 environ à Douarnenez. Ces chiffres sont considérables. Et si on les compare à ceux de Landerneau, une commune alentour située dans les terres, pour 16 000 habitants environ, il y a 1,5 % de résidences secondaires et environ 6 % de logements vacants.¹⁰¹ Des chiffres qui donnent un indice important quant à l'attractivité du littoral pour les résidents secondaires au détriment d'une population locale contrainte de se loger ailleurs, dans des quartiers plus éloignés, aux marges des villes.

Dans la restitution de leur travail de recherche et d'action à Douarnenez, l'ancien collectif *Droit à la ville Douarnenez*, traite de la mise en tourisme et capitalisation de la commune par la mairie. Un phénomène qui caractérise, plus largement, les territoires attractifs, qu'il s'agisse des petites villes littorales, d'îles ou des centres-villes des métropoles. Le collectif qualifie cela de « marketing territorial » et de « compétition dans la captation des flux touristiques » exercée par « des élus qui exercent leur mandat comme on joue à ces simulateurs de villes virtuelles, focalisés sur quelques indicateurs, recette fiscale, population et autres facteurs d'impacts » contre lesquels « il devient nécessaire de refaire du lien ». En l'occurrence, Douarnenez, bénéficie encore de la présence de quelques « HLM avec vue sur mer » mais elle est tout de même menacée par la quête d'attractivité et de rentabilité des élus qui n'hésitent pas à transformer les « taudis » en « villas luxueuses » pour satisfaire les classes supérieures plutôt que les classes populaires. Une « ubérisation du logement a transformé les appartements qui étaient autrefois réservés aux saisonniers en locations Airbnb, bien plus rentables » nous dit le collectif.¹⁰² La structure sociale de la commune dénote une certaine précarisation qui rend l'accès au logement devient de plus en plus difficile. D'après un article du journal *Ouest France*, « La fréquentation de l'épicerie sociale de Douarnenez (Finistère) a quadruplé en trois ans : elle est passée de 70 bénéficiaires en 2020 à 280 en ce début d'année 2024 ».¹⁰³ Par ailleurs, selon les chiffres de l'INSEE, en 2021, la répartition de la population selon les catégories socio-professionnelles dans la commune était la suivante : 25% des douarnenistes appartenaient à la catégorie des « ouvriers », 28% à celle des « employés », et 28% à celle des « professions intermédiaires » ; tandis que seulement 12% des habitants faisaient partie de la catégorie des « cadres et de professions intellectuelles supérieures », 8% occupaient des emplois d'« artisans, commerçants, chefs d'entreprise » et, enfin, 0,4% des douarnenistes étaient des « agriculteurs exploitants ». ¹⁰⁴ La population est donc majoritairement constituée d'ouvriers, d'employés et de personnes occupant des emplois liés à des professions intermédiaires. Le résultat d'une enquête, menée dans le cadre de la compétition européenne des statistiques, montre qu'il existe bien une corrélation entre la catégorie socio-professionnelle et la richesse. Les trois catégories principales qui composent la commune, avec celle des agriculteurs, ont accès à de moins grands revenus que les deux autres

¹⁰¹ INSEE, Dossiers complets des communes de Douarnenez, Concarneau et Landerneau. Chiffres de 2021 (dernier recensement en date).

¹⁰² *Droit à la ville Douarnenez, Habiter une ville touristique : Une vue sur mer pour les précaires*, p.125.

¹⁰³ Pierre Fontanier, « À Douarnenez, l'épicerie sociale est passée de 70 à 280 bénéficiaires en trois ans », *Ouest France*, 11 Janvier 2024.

¹⁰⁴ INSEE, Dossier complet de la commune de Douarnenez. Chiffres de 2021 (dernier recensement en date).

catégories qui, quant à elles, donnent accès aux revenus les plus élevés. Il existe notamment un écart de 64 000€ entre le salaire annuel moyen des cadres et des ouvriers.¹⁰⁵ Des chiffres évocateurs qui permettent d'objectiver la structure sociale de Douarnenez, de montrer que les logements de luxe sont en inadéquation avec les besoins et les moyens des habitants.

Frédéric Tanter m'affirmait que le promoteur avait sciemment décidé de faire neuf logements dans l'Abri, et non pas 10, de manière à éviter d'avoir à y insérer un logement social.¹⁰⁶ En visitant le nouvel immeuble, j'ai pu vérifier cette information. Neuf boîtes aux lettres trônent fièrement dans le hall d'entrée pour les neuf logements qui occupent désormais l'ancien Abri. Effectivement, le PLU stipule bien : « En application de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme, une servitude est instituée afin d'imposer, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de programme affecté à des catégories de logements aidés. Cette servitude s'applique en zones UH (et pour mémoire en AU), pour tout programme d'au moins 10 logements et/ou pour toute opération de lotissement d'au moins 10 lots ; les catégories de logements recouvrent les logements locatifs sociaux et logements en accession abordable. » Et l'ancien Abri se situe en zone UHaa.¹⁰⁷ De cette volonté, le groupe CIR ne se cache pas. L'enjeu est de faire du profit.¹⁰⁸ Et ce, pour l'entièreté de leurs opérations puisqu'elles concernent toujours des objets de patrimoine desquels les investisseurs peuvent tirer des avantages fiscaux. Deux des points énoncés très clairement sur le site du gouvernement dédié à la protection au titre des Monuments Historiques sont les suivants :

« -Possibilité de subventions pour des projets liés à l'étude, à l'entretien, à la réparation et à la restauration d'immeubles, d'objets mobiliers et d'orgues classés ou inscrits au titre des monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat ;
-Possibilité de bénéficier de dispositifs fiscaux en faveur de la conservation et de la restauration des monuments historiques. » ¹⁰⁹

Le groupe CIR n'opère que pour des objets patrimoniaux, ou plutôt « conjugue passion de l'immobilier et intérêt patrimonial » depuis 36 ans.¹¹⁰ Comme l'ajoutait Florence Crom lors de notre échange, à propos des acheteurs :

« Ils défiscalisent. Et c'est ça aussi qui... Il y a cet angle, voilà, qui est le vôtre, qui est l'éloignement de la mer. Mais il y a aussi l'éloignement de la population. Et ça c'est absolument terrible parce qu'on sait très bien ce que ça va devenir. Ça va... Une grande partie de l'année, ça sera éteint. Il y aura peut-être du monde le week-end parce que ce sera loué. Et puis ce n'est pas un lieu de vie. »
¹¹¹

¹⁰⁵ INSEE, La compétition européenne de statistiques (édition 2020-2021), Résultat de l'enquête de l'équipe SHARK.

¹⁰⁶ Annexe 1.

¹⁰⁷ Annexe 4, PLU graphique de la commune de Douarnenez.

¹⁰⁸ Annexe 3.

¹⁰⁹ « Études et travaux sur monuments historiques », <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/etudes-et-travaux-sur-monuments-historiques>, Consulté le 20 janvier 2025.

¹¹⁰ Présentation du Groupe CIR, sur leur site internet : <https://www.groupecir.com>. Consulté le 22 Janvier 2025.

¹¹¹ Annexe 1.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que les habitants se sentent dépossédés.

En architecture comme en urbanisme, la conscience et la connaissance du terrain et, plus encore, de sa société, est indispensable. Il s'agit d'un sujet public et éminemment politique qui, lorsqu'il fait l'objet de décisions prises depuis l'extérieur de la *polis*¹¹², par des acteurs exogènes, n'a plus d'autre moteur que celui du profit de quelques investisseurs exogènes et de quelques vacanciers en quête d'un paysage littoral, en adéquation avec la représentation fantasmée qu'il s'en font, pendant les vacances d'été. Dans son ouvrage *Ecoumène*, Augustin Berque expose son point de vue sur la question de l'aménagement du territoire tel qu'il est défini aujourd'hui, c'est-à-dire par des technocrates qui imposent leur vision au détriment d'une population condamnée à assister passivement aux transformations de son lieu de vie :

« D'abord, savoir qu'aménager le territoire, construire la cité, ce n'est pas qu'une affaire de technicien disposant des objets, ou d'esthète affirmant ses goûts ; c'est interférer dans l'être de nos concitoyens. Il faut pour cela des raisons que justifie un idéal commun, respectant l'existence des uns et des autres, et mises en œuvre selon les lois de la cité. Cela devrait être révolu, ce temps où l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement se font dans les coulisses, à coup de dérogations, dans le terrorisme conceptuel, la rupture ostentatoire du geste individuel, et la morgue technocratique. Touchant notre être et non des "choses étendues" là-dehors, de telles matières sont civiles au plus haut degré ; c'est-à-dire que, au plus haut degré, elles devraient faire l'objet de l'éducation civique de nos enfants et celui du débat démocratique. Je n'oublierai jamais ces propos impériaux d'un jeune technocrate, lus dans *Le Monde* vers la fin des années soixante, qui disait d'une opération projetée quelque part en France, et que les habitants concernés voyaient d'un mauvais œil : *ils n'y connaissent rien.* »¹¹³

Lors de ma visite des nouveaux logements avec Jean-Emmanuel Doudard, ce dernier m'a raconté à quel point les habitants étaient en colère, qu'ils avaient manifesté, et qu'ils étaient même allés jusqu'à jeter un pavé dans un des nouveaux carreaux rénovés de l'Abri. Lui, ne comprend pas et se pense incompris, comme ce jeune technocrate qu'évoque Augustin Berque. Il admet qu'il s'agit de défiscalisation, d'un geste capitaliste, mais il affirme que c'est aussi pour sauver le patrimoine que la mairie n'a pas préempté, alors qu'elle le pouvait, et pour loger des douarnenistes, qu'ils se sont attaqués à la rénovation de l'ancien Abri. Le collectif douarneniste lui aurait sans doute rétorqué qu'à « l'ère néolibérale actuelle, c'est le retour vers la préférence du marché privé pour répondre aux besoins de logement des populations. Cela favorise le développement des acteurs financiarisés qui ont aujourd'hui une importance considérable dans le secteur du logement. »¹¹⁴ Et que le pouvoir que détiennent ces acteurs privés va à l'encontre du besoin des plus précaires pour privilégier une population qui ne s'investit pas, ou peu, sur le territoire et qui ne participe

¹¹² Au sens de la Cité-Etat de la Grèce Antique, dans laquelle règne une conscience collective et politique au sein même du territoire vécu.

¹¹³ Augustin Berque, *Ecoumène*, Humensis, 2016, p.353.

¹¹⁴ Droit à la ville Douarnenez, *Habiter une ville touristique : Une vue sur mer pour les précaires*, p.127.

que modestement à son économie ou, du moins, qui l'oriente dans un seul sens. C'est-à-dire qu'elle ne génère qu'une économie liée aux commerces, une économie du tourisme très précaire puisqu'elle est influencée par les saisons et conditionnée par un pouvoir d'achat inadapté aux consommateurs du quotidien. Ces pratiques de consommation sont incompatibles avec un système socio-économique pérenne qui devrait plutôt être fondé sur un retour à la production locale, un système de production et de consommation capable de créer de l'emploi *in situ*, de tirer parti des ressources locales humaines et non-humaines vernaculaires.

Les futurs logements sont donc à destination d'une population particulière, probablement des résidents secondaires à la recherche d'une rente et des vacanciers qui leur fourniront ladite rente en échange d'un séjour vue sur mer. Contrairement à ce qu'affirme le Groupe CIR, ces logements ne seront probablement pas occupés par des douarnenistes, par les membres d'une population locale qui, quant à elle, est capable de « refaire du lien », bien consciente de s'être vue spoliée un de ses espaces publics de plus et, plus encore, un de ses référents dans la ville.

2.5. L'affiche et les graffitis

L'Abri du Marin a donc été spolié à la population douarneniste qui, quant à elle, ne s'assied pourtant pas sur son histoire communiste et engagée et dont l'esprit concorde, lui, avec la réalité du contexte socio-économique de sa commune. Les douarnenistes, toutes les personnes avec qui je me suis entretenue ont été unanimes à ce sujet, sont particulièrement politisés et engagés. Dans la ville, les nombreux tags et les affiches racontent cet esprit de révolte. On peut encore lire à côté de la porte de l'Abri, deux mois avant la fin du chantier : « Un PORT est précieux, c'est un ABRI pour les MARINS, protégeons-le du VANDALISME CAPITALISTE ».¹¹⁵ Les commerces solidaires et les ateliers d'artistes sont légion. De même, le réseau associatif est très important et les habitants s'approprient volontiers l'espace public et les terrasses de café. Une âme « rouge » que décrit déjà Claude McKay, en 1925. Il raconte notamment comment il tombe amoureux de cette ville, dans laquelle il est très bien accueilli, un an après les célèbres grèves des *Penn Sardin*. Il décrit l'ouverture d'esprit qui règne dans la ville. Particulièrement parce que ce dernier est noir et, qu'à l'époque, la xénophobie est omniprésente en France. Il raconte, avec cette citation, que ce sont les toponymes des bateaux qui, à l'époque, racontent l'engagement de la société douarneniste : « comme des mots jaillis de la bouche d'un agitateur pendant un meeting politique, les noms de beaucoup des embarcations vous interpelaient violemment : *Lénine, Jean Jaurès, Prolétaire, Drapeau rouge, L'Internationale, Révolution, Moscou*. On avait surnommé la ville 'Douarnenez la Rouge' ». ¹¹⁶

Michel Mazéas, né en 1928 et mort en 2013, fut pendant vingt-quatre ans le maire de Douarnenez. Il est né et mort dans la commune. Un maire communiste resté célèbre et très apprécié de la population, en attestent ses réélections

¹¹⁵ Annexe 5.

¹¹⁶ Claude McKay, *Dîner à Douarnenez*, p.23

successives. Pendant ses quatre mandats, de nombreux ouvrages publics et destinés à répondre à des fonctions sociales dans la commune ont été construits. Parmi lesquels, un nouvel hôtel de ville, un hôpital, plusieurs maisons de retraites, un foyer-logement, une alternative à l'EHPAD pour les personnes âgées encore autonomes, des équipements sportifs... Mais il a également participé à faire perdurer la vie maritime localement via l'organisation de rassemblements de vieux gréements, l'aménagement du Port-Rhu et la création du Port-Musée, la construction d'une École de pêche et de navigation, le développement de l'association *Kan ar Mor*, (« Chant de mer » en breton).¹¹⁷ Un maire qui savait à la fois être au plus proche des besoins de la population et au plus proche de son environnement, la mer. Anne Crignon évoque « le cher « Mich Maz », communiste, que l'on vit toutes ces années à neuf heures sur le port échanger quelques mots avec les marins. Il était le fils d'une sardinière, Joséphine Deudé, née rue Sainte-Hélène à la fin du XIX^{ème} siècle, entrée à l'usine dans sa treizième année. »¹¹⁸

Un engagement historique qui ne cesse pas d'exister. Les habitants et les éléments semblent résister, ou tenter de résister, par leur manière d'habiter la ville, à ce qu'essaie de leur imposer la mairie, à travers les « représentations virtuelles » et la pensée hors-sol des architectes, des urbanistes et des promoteurs immobiliers. La résistance s'opère à tous les niveaux, « des goélands qui s'expriment sur la carrosserie des SUV aux graffitis qui recouvrent les interdictions de baignades en passant par des stickers singeant les campagnes de communication touristique, des rues trop étroites qui freinent les flux automobiles aux occupations pirates de l'espace urbain, cette ville reste un espace vécu et perçu ».¹¹⁹ Pendant un de mes voyages d'étude, j'ai rencontré deux jeunes femmes, récemment installées à Douarnenez, qui m'ont parlé de leur difficulté à trouver un logement digne de ce nom. « Si tu comptes venir t'installer ici, une seule solution : passer par le groupe WhatsApp restreint *T'aurais pas ?* Sans cela, c'est bien simple, tu ne trouveras pas de logement dans la ville. Tu seras obligée de chercher en périphérie, mais il te faudra une voiture, et tout ce qui s'ensuit... Tout le monde passe par là. »¹²⁰ Voilà encore la démonstration d'une organisation spontanée des habitants qui échappe encore au contrôle du système politico-économique.

Si la transformation du bâtiment, au cours du temps, l'a mené à s'éloigner des besoins et de l'usage de la société douarneniste, ce dernier s'est également éloigné de son territoire, de l'environnement avec lequel il est en contact, de sa population aussi qui, désormais, se voit privée d'un des phares de la ville. Cette idée de privatisation va avec celle de la possession qui, à commencer par celle de la terre, pose question quant à la relation qu'entretient notre société avec la nature. Ce qui, dans une perspective biorégionale, serait à revoir : « Pour commencer, il y aurait certainement le sentiment que la richesse de la nature est

¹¹⁷ Emilie Biland, Jacques Girault et Armand Rébillon, « MAZÉAS Michel, Louis, Joseph ». *Le Maitron*, <https://maitron.fr/spip.php?article140774>, 31 juillet 2022.

¹¹⁸ Anne Crignon, *Une belle grève de femmes : Les Penn Sardin, Douarnenez 1924*, p.43.

¹¹⁹ Droit à la ville Douarnenez, *Habiter une ville touristique : Une vue sur mer pour les précaires*, p.33.

¹²⁰ Propos recueillis lors d'une conversation informelle avec deux habitantes de la ville, Lara et Margot.

la richesse de tous - les gens ne pourraient pas posséder la terre, ni ses minerais, ni ses arbres, pas plus qu'ils ne pourraient posséder le ciel ou les nuages ». ¹²¹ Plus concrètement, pour une vision équitable et sociale de l'accès à la propriété, il existe déjà des solutions qui appartiennent plutôt à l'économie solidaire qu'à l'économie attenante aux modèles dominants. Par exemple, l'OFS, Organisme Foncier Solidaire, « une association à but non lucratif, ouverte à tous les membres d'une communauté locale » dans laquelle les « membres acquièrent une parcelle de terre qui sera détenue en fiducie à perpétuité, puis la louent à long terme avec un loyer peu élevé, renouvelable et transmissible par succession ». Le statut d'OFS ne peut être détenu que par des organisations ou des associations de personnes à but non lucratif. Le site du gouvernement donne les exemples suivants : une association, une fondation, un EPCI, un EPFL, un GIP, un organisme d'habitations à loyer modéré, une société d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux. Tandis que les sociétés commerciales ne le peuvent pas.¹²² Droit à la Ville Douarnenez évoque notamment les Community Land Trusts, un modèle à l'origine des OFS français et qui apparaît aux Etats-Unis dans les années 1970 pour résoudre les problèmes d'accès au logement. Le modèle consiste à « dissocier le sol du bâti », et à « démarcher le foncier : on ne vend plus la terre, mais on reste propriétaire de son logement. »¹²³ Il est donc essentiel, si l'on veut sortir de cette logique de privatisation et de possession de la terre, de militer pour le recours à de telles alternatives économiques plutôt que de celles de la promotion et de la spéculation foncière et immobilière. Un phénomène que l'on retrouve à bien d'autres échelles, comme c'est le cas, par exemple, dans la « Cité des Anges ». Mike Davis nous le raconte notamment dans son ouvrage *City of Quartz*. Il décrit la mainmise du Capital sur la ville et dénonce la privatisation de cette dernière, y compris de ses espaces naturels, autrement dit « l'emprise du grand capital sur le développement foncier et la conception ultralibérale de l'urbanisme ». ¹²⁴ Un phénomène mondialisé qui sévit désormais partout dans le monde, à n'importe quelle échelle.

Ici, l'intelligence d'un usage pensé *in situ* dans un intérêt social et pour un modèle économique pérenne et vernaculaire, capable d'évoluer dans le temps et de s'adapter à son contexte socio-économique, s'est vu balayé du jour au lendemain du fait de son ultime acquisition par le groupe CIR. D'abord un Abri pour des marins, dont la précarité et les conditions de vie ne permettaient pas des bonnes conditions de travail. Un bâtiment réquisitionné pour la guerre. Une salle d'exposition pour permettre à la population de conserver cette conscience de son environnement. Un espace dédié à la création d'une revue pour les « gens de mer ». L'ancien Abri a, finalement, failli de venir une sorte de Maison de la Culture avant d'être finalement racheté par le promoteur immobilier.

¹²¹ Kirkpatrick Sale, *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, p.124.

¹²² « Les organismes de fonciers solidaires (OFS) agréés au 1^{er} janvier 2024 », DREAL Normandie, <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/les-organismes-de-fonciers-solidaires-ofs-agrees-a4579.html>, Consulté le 20 janvier 2025. Et selon l'article L.329-1 du code de l'urbanisme.

¹²³ Droit à la ville Douarnenez, *Habiter une ville touristique : Une vue sur mer pour les précaires*, p.200.

¹²⁴ Mike Davis, *City of Quartz*, Traduit par Michel Darteville, La Découverte, 2006, p.143.

Pourtant, d'autres modèles existent. Parmi les 14 autres Abris du Marin qui constituent l'œuvre de Thézac, l'on compte désormais une auberge de jeunesse, des musées, un lieu de réunion pour les anciens et les clubs de quartier, une médiathèque, une pizzeria, une agence du Crédit maritime mutuel... Néanmoins, d'autres, plus tristement, sont vacants et fermés, tandis que certains appartiennent à des particuliers. Et, celui du Palais, à Belle-Ile-en-Mer a même été détruit.¹²⁵ Lors de notre entretien avec Frédéric Tanter et Florence Crom, en évoquant ces destinées alternatives, que recensent les archives de la DRAC, à celle des logements de luxe, nous nous sommes mis à rêver : le nouvel usage aurait pu être lié au sentier littoral, le GR34, très pratiqué par les amateurs de randonnées, devenir un gîte d'étape, ou alors un tiers-lieu, un lieu de formation en charpente maritime complémentaire à celui, très reconnu, des Ateliers de l'Enfer, sinon des logements pour les charpentiers qui dorment fréquemment dans leurs fourgon... J'apprends, à cette occasion, qu'il a même été question, en 2021-2022, d'en faire une base de vigilance ou de recherche pour des chercheurs et des étudiants en biologie et en écologie maritime en complément à celle de l'IFREMER situé à Brest.¹²⁶ Tant d'usages qui auraient pu concorder avec la perspective d'une bonne santé économique, sociale et écologique de la commune, qui auraient pu rendre hommage à la mémoire du lieu et de son usage originel. Pourtant les lieux sont désormais fermés et remplis d'un usage vraisemblablement inadapté.

¹²⁵ Selon les documents des archives fournies par la DRAC Bretagne.

¹²⁶ Annexe 1.

Chapitre 3

Le dialogue entre l'édifice et son contexte, balayé par le vent d'une logique hors-sol.

« Lorsque j'ai vu Douarnenez, je suis retombé amoureux. La baie était envahie de petits bateaux de pêche et de gros chalutiers peints de couleurs voyantes ; les filets bleus suspendus aux mâts ressemblaient à des voilages tombés du ciel »

Claude McKay, *Dîner à Douarnenez*, 2024. ¹²⁷

Interlude 3 : Tu ne déracineras point.

Le bâtiment n'a pas pu échapper à la standardisation, pas plus qu'il n'a pu échapper à la privatisation. Il s'agit finalement de regarder comment a évolué la relation entre le bâtiment et son contexte environnant dans lequel la mer est partout, peu importe où l'on se trouve dans la ville. En 1912, le bâtiment est posé sur un promontoire rocheux, à fleur d'eau, comme un phare, et peut même aller jusqu'à flirter avec les vagues en cas de tempête. Les transformations du port du Rosmeur, qui commencent en 1937, l'ont quelque peu éloigné de l'eau mais sa situation est encore très privilégiée. Il est donc sur le port, proche de la criée, au cœur du centre-ville, et ses fenêtres offrent une véritable connexion visuelle avec la mer au nord-est, au nord-ouest et au sud-est. La relation entre l'Abri et son environnement naturel semble donc quelque peu déstabilisée par des facteurs exogènes pendant la première moitié du XX^{ème} siècle alors que l'industrie et la pêche se développent conjointement.

Il n'en demeure pas moins que l'architecture est, en elle-même, une enveloppe qui fait la jonction entre les êtres humains et leur environnement. Lorsque l'architecture n'est pensée qu'à travers une logique hors-sol, en dehors du contexte dans lequel elle se trouve, en attestent nombre « d'écoquartiers » qui n'ont d'écologique que le nom et qui sont repliés sur eux-mêmes plutôt que connectés au monde environnant, les êtres humains ne peuvent qu'être coupés, eux aussi, de leur milieu de vie dont l'équilibre précaire doit d'abord être compris pour être préservé. Cette connexion avec le milieu de vie est fonction d'une conscience à la fois politique et écologique. L'ancrage au sol, au territoire, est une condition nécessaire pour façonner des architectures raisonnées et durables, intelligentes en ce sens qu'elles permettent à leurs usagers d'habiter dans un environnement et dans une société donnée.

Aujourd'hui, la relation entre l'humain et le non-humain est menacée. De même que la relation des humains entre eux, que celle des humains et de leurs habitats, que celle des humains et de leurs villes. C'est aussi ce pour quoi milite Hatakeyama Shigeatsu grâce à son activité d'ostréiculteur au Japon, grâce à son action militante, et puis grâce à son ouvrage *La Forêt amante de la mer*. Il milite pour ce qu'Augustin Berque définit dans sa postface de « mésologie active », une conception de l'écologie au-delà « du cadre logique et ontologique de la modernité », fondé sur la croyance en un « couplage dynamique » entre le « milieu et le sujet », donc, par exemple, l'humain et l'environnement dans lequel

¹²⁷ Claude McKay, *Dîner à Douarnenez*, p.23.

il évolue. Il s'agit donc de penser à l'interdépendance et aux réseaux qui composent les écosystèmes, de ne pas se contenter d'une lecture univoque des choses.¹²⁸ Les usagers d'un bâtiment, en s'inscrivant dans une ville et un environnement naturel, même s'il est anthropisé, doivent pouvoir dialoguer avec ce qui les entoure, avec l'existant, qu'il s'agisse des gens, de la faune, de la flore, du climat, de la vue... Tant les matériaux dont le bâtiment est composé que les usages qu'il accueille doivent être capables, pour ce faire, d'interagir avec le contexte dans lequel le bâtiment s'inscrit sur les plans social et écologique. Et cela n'est possible que grâce à une bonne gestion économique et politique de l'architecture et de la ville, à un ancrage local des administrateurs, des concepteurs et des constructeurs, ou des transformateurs. Reste à savoir si les transformations qui ont impacté l'Abri cours du XXème siècle, celles qui sont de son ressort intrinsèque et celles qui ne le sont pas, n'ont pas altéré son ancrage dans le site, sa relation à son contexte, sa relation à la mer.

Toujours dans la postface, Augustin Berque évoque le concept qu'il développe dans un ouvrage dédié : « l'écoumène », qu'il définit comme la condition pour que les êtres humains puissent habiter la Terre et qui repose sur un équilibre entre l'écologie, le symbolique et la technique. Après la bataille et l'initiative menées par Shigeatsu, qui reposent sur ces trois fondements, les habitants de la région de la baie de Sanriku, dont Shigeatsu est natif, ont développé une conscience politique et écologique importante. Une conscience qui leur a notamment permis de résister à la mise en œuvre de « la digue géante que l'Appareil, après le désastre du « 3-1-1 » (le tsunami du 11 mars 2011), a imposée entre la terre et la mer dans toutes les baies ». Berque décrit donc comment les gens de mer de la baie de Sanriku ont, grâce à un ostréiculteur, qui est aussi un chercheur et un habitant militant, refusé de se voir coupés de la mer qui constitue leur principale ressource et qu'ils exploitent depuis des générations sans impacter l'équilibre de la biodiversité locale. Ces derniers auraient donc compris « qu'une vie humaine digne de ce nom ne peut s'abstraire de la nature. »

Dans un même sens, Sale, dans son manifeste pour la pensée biorégionale, cite notamment Jack Forbes, un historien américain connu pour avoir milité pour la cause amérindienne, qui raconte à propos de certaines tribus que les individus « se considéraient comme profondément liés aux autres peuples (et aux formes de vie non-humaines) dans un tissu de vie interconnecté, à savoir, une véritable communauté (...). » Il pense que c'est de cela que découle « le principe fondamental de non-exploitation, de respect et de vénération pour toutes les créatures. »¹²⁹

Cette « vénération », ou encore la « fonction symbolique, garante de différence et d'identité » dont parle Choay, tout comme la « croyance » dont parle Berque sont peut-être une seule et même chose qui mériterait d'être cultivée pour que l'humanité parvienne à s'affranchir des dogmes de la technique et de la science pour essayer de « mieux » habiter les environnements, les villes, les architectures. C'est aussi ce que raconte le film *Le Mal n'existe pas* réalisé par Ryusuke Hamaguchi en 2024 dans lequel des technocrates débarqués de la

¹²⁸ Hatakeyama Shigeatsu, *La Forêt amante de la mer*, Traduit et Postfacé par Augustin Berque, Wildproject, 2019, postface.

¹²⁹ Kirkpatrick Sale, *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, pp.36-37.

capitale viennent implanter un camping « tendance » dans une forêt, très riche en termes de biodiversité puisqu'elle s'inscrit dans un parc naturel, et dans laquelle un village prospère. Le personnage principal vit lui-même humblement grâce aux ressources que lui offre cette forêt. C'est alors que sa vie et sa paix intérieure vont se voir complètement chamboulées, au même titre que l'équilibre de tout l'écosystème dans lequel il évolue. Le surnaturel qui intervient alors dans le film fait peut-être écho à cette forme spiritualité qui a progressivement disparu de notre rapport à l'environnement.¹³⁰ Habiter, donc, « dans la libération de la terre, dans l'accueil du ciel, dans l'attente des divins » et « dans la conduite des mortels » nous dit Heidegger, « parmi les choses »¹³¹ et non pas dans un modèle extractiviste ou d'exploitation de l'environnement que promeut la doctrine technoscientifique, pas dans une logique hors-sol et aseptisée.

3.1. La situation dans la ville et la situation de la ville

La ville est constituée de plusieurs lieux et de plusieurs bâtiments qui incarnent des repères et des symboles pour les habitants. Parmi lesquels certains n'existent même plus. C'est dire l'importance, dans une agglomération urbaine, de lieux emblématiques auxquels il est possible de se référer, de « phares » dans la ville. Ces phares sont porteurs d'une mémoire et d'une identité locale. Ils permettent aux habitants de s'ancrer sur leur territoire. Ils favorisent la cohésion et le sentiment d'appartenance. Ce sont d'ailleurs les dernières paroles que nous avons échangées avec Frédéric Tanter et Florence Crom. Laquelle raconte, au sujet des lieux qui furent un jour emblématiques mais qui ont aujourd'hui disparu :

« Devant les usines rouges oui. Je crois que ça c'est quelque chose de typique à Douarnenez, c'est qu'on parle des choses comme si elles existaient encore alors qu'elles n'existent plus. C'est comme l'horloge... La gare... Comme quoi ça reste dans l'imaginaire. »¹³²

Mais cette chose-là n'est pas seulement valable pour Douarnenez. La mémoire collective se transmet aussi grâce au savoir oral et populaire. Et pour entretenir cette mémoire, les lieux jouent un rôle important. Ils participent du souvenir collectif et permettent aux habitants de s'ancrer sur leur territoire, de développer un langage lié à un savoir qui leur est propre et un imaginaire façonné par des références communes. Cette mémoire collective conditionne l'investissement d'une population dans une ville et la possibilité, pour cette dernière, de développer une conscience politique et écologique.

Anne Crignon donne, dans son ouvrage, une anecdote qui, selon moi, reflète l'importance de l'Abri du Marin dans son contexte urbain lorsqu'elle décrit « un petit patron pêcheur que l'on ne voyait jamais sans son chien, sur le port ou au bistrot, à l'Abri du marin, partout ailleurs, si bien qu'il eût été inconcevable pour cet homme de le laisser à quai ».¹³³ Ici, l'Abri existe au même titre que le port, un véritable espace public puisque les gens y pêchent, s'y baignent, s'y installent

¹³⁰ Ryusuke Hamaguchi, *Le Mal n'existe pas*, NEOPA et fictive, 2024, 106 min.

¹³¹ Martin Heidegger, *Bâtir habiter penser*, Gallimard, 1958, pp.178-179.

¹³² Annexe 1.

¹³³ Anne Crignon, *Une belle grève de femmes : Les Penn Sardin, Douarnenez 1924*, p.67.

pour pique-niquer ou discuter, un espace public que tout le monde continue de s'approprier bien que les restrictions deviennent de plus en plus nombreuses et de plus en plus rigides. L'Abri existe également, dans cet extrait, au même titre que les bistrotts qui sont aussi des espaces de sociabilité très importants dans la vie quotidienne locale. L'Abri a donc été central tandis qu'aujourd'hui sa mémoire s'efface... Lors de mon échange avec Lara et Margot, ces dernières m'ont avoué ne pas vraiment voir de quel bâtiment je parlais lorsque je leur ai évoqué l'Abri. Pourtant, nous nous trouvons dans un café à cinq minutes de marche du bâtiment, très proche du port du Rosmeur.¹³⁴

Le bâtiment se situe donc au cœur d'un des quartiers les plus vivants de la ville, face au port de pêche dans lequel continuent de flotter quelques bateaux de pêche. En 2009, il reste 13 navires de pêche pour 22 marins pêcheurs, d'après le comité des pêches du Finistère. Il fait la jonction entre le quartier tendance, dynamique dans lequel fleurissent et coexistent cafés et boutiques, ateliers d'artiste et églises anciennes, le quartier dans lequel se rencontre tous les types de population, et le port de pêche dont la plupart des bâtiments sont à l'abandon. Subsiste tout de même une criée dans laquelle on peut venir acheter du poisson fraîchement pêché. L'Abri est un belvédère. Il regarde, dans le même temps, la baie dans son entièreté, mais aussi la ville qui s'amoncèle derrière lui. Une situation idéale qui explique aussi qu'il ait pu être investi symboliquement par la population, qu'il ait pu figurer parmi ces repères. Lesquels ponctuent la ville, marquent des points de rencontre, sont des symboles qui réveillent ou entretiennent la mémoire collective.

A ce sujet, Siegfried Kracauer invente, pendant la première moitié du XXème siècle, un protocole d'écriture, à la croisée de la poésie et de l'essai sociologique ou ethnographique, qui tend à entretenir cette mémoire dans la ville moderne et, plus précisément, dans le contexte de la République de Weimar dont il est contemporain. C'est justement en réaction à la ville moderne, celle du contrôle et du quadrillage, de la production capitaliste, de l'uniformisation, qu'il s'attache à décrire, en adoptant une posture de chercheur, les « manifestations discrètes de surface », des fragments de vie quotidienne dans la ville, qui traduiraient selon lui des phénomènes plus amples. Il collecte, en quelque sorte, des archives pour permettre aux individus de conserver une distanciation critique, le recul nécessaire pour développer une conscience politique.¹³⁵ Philippe Despoix, professeur de Littérature comparée à l'Université de Montréal et spécialiste de la pensée germanique du XXème siècle, qualifie ces fragments de « miniatures urbaines ». Les morceaux de vie urbaine localisés que Kracauer dépeint à travers l'outil littéraire sont ces espaces, ces lieux capables de produire de la mémoire collective, du symbole et une conscience politique. Ce sont des témoins des mutations de la ville et de la société.

Ces lieux ou ces bâtiments, fantômes ou pas, témoignent aussi de l'échelle de la ville, et des modes de vie induits par une telle échelle. Dans une perspective

¹³⁴ Propos recueillis lors d'une conversation informelle avec deux habitantes de la ville, Lara et Margot.

¹³⁵ Nia Perivolaropoulou, « Entre textes urbains et critique cinématographique : Kracauer scénariste de la ville », *Intermédialités Histoire et théorie des arts, des lettres et des techniques*, No. 14 (2009) : 19-35.

d'application du biorégionalisme tel que défini par Sale, Douarnenez pourrait devenir un pôle urbain intéressant. Si un urbanisme archipelagique devait s'établir, ou simplement se renforcer puisque, selon Le Couédic, l'urbanisme breton va déjà dans ce sens¹³⁶, la commune pourrait concentrer les services et les activités que ne pourraient pas accueillir chacune des petites agglomérations alentours. Dans son ouvrage, Sale fait l'apologie d'une décentralisation et déclare, au sujet de l'échelle régionale, que « toute forme de politique plus grande est superflue, elle a toutes les chances d'être véritablement dangereuse, particulièrement parce qu'elle n'est plus ancrée organiquement dans une entité écologique ni limitée par les contraintes de communauté homogènes. »¹³⁷ Il fait également référence, à ce propos, à la théorie que développe Kevin Lynch dans *Managing the Sense of a Region*, qui affirme notamment que « nos sens sont locaux, alors que notre expérience est régionale ».¹³⁸ C'est-à-dire que les individus ont besoin de se référer à une perception et des repères liés à leurs expériences propres et isolées tandis que la gestion administrative se fait à plus grande échelle, une échelle non pas nationale et centralisée, mais plutôt régionale, plus proche des problématiques inhérentes aux territoires qu'il s'agit d'administrer. Kevin Lynch compare ce jeu d'échelle à celui qui existe entre un arbre et une forêt. C'est donc une gestion économique et politique décentralisée à l'échelle des régions, ou des biorégions, qui permettrait aux individus de vivre dans des agglomérations dans lesquelles les « sens locaux » pourraient s'épanouir et une meilleure conscience de l'environnement se rétablir. Sale ajoute à propos de la nécessité de tendre vers la décentralisation :

« Évidemment, un changement d'attitude considérable est nécessaire avant que notre société industrielle commence à abandonner l'idée de contrôler et de refaçonner le monde au nom d'une monoculture globale, puis de réaliser que ce qui est appelé 'provincial' n'est peut-être rien d'autre qu'une manière de s'occuper de ses affaires, une attention aux potentielles réformes locales qui pourraient avoir une chance de sauver le monde. »¹³⁹

Ainsi, repenser le monde en dehors d'une conception globale, qui voudrait tout standardiser pour faciliter les échanges à l'échelle la plus vaste possible, en tirant à nouveau parti des singularités des États et, plus encore, de celles des régions naturelles, définies selon des critères géographiques, géomorphologiques, paysagères, urbaines ou architecturales plutôt qu'administratifs,¹⁴⁰ et en garantissant le fait que le débat public à puisse avoir lieu localement, à échelle humaine, pourrait être une des clefs pour retrouver un « sens de l'habiter » démocratique.

Pour ce faire, il faudrait néanmoins favoriser la mise en place de politiques efficaces à l'échelle locale. Dans *Les métropoles au chevet de la décentralisation*, l'auteur indique, dans cette même perspective, que la politique à cette échelle (locale, communale ou intercommunale) « semble mieux résister à

¹³⁶ Propos recueillis auprès de Daniel Le Couédic lors d'un entretien téléphonique.

¹³⁷ Kirkpatrick Sale, *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, p.160.

¹³⁸ Kevin Lynch, *Managing the Sense of a Region*, The MIT Press, 1976, p. 10. (Notre traduction).

¹³⁹ Kirkpatrick Sale, *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, p.83.

¹⁴⁰ Au sens de Nelly Monnier et d'Eric Tabuchi, à travers la constitution d'un *Atlas Des Régions Naturelles* à laquelle ils s'attèlent.

l'effacement politique » puisque les élections communales auraient été « un peu moins affectées par la montée de l'abstention alors même qu'elles se tenaient dans un contexte sanitaire plus contraint ». Ce dernier ajoute que les communes et les intercommunalités « correspondent à des espaces mieux saisissables par les électeurs » bien que demeure « un déficit démocratique congénital. »¹⁴¹ Dans les espaces à taille humaine, l'implication politique est plus importante. Peut-être que cela peut s'expliquer en partie par le fait que les individus ne peuvent pas, à cette échelle, se cacher derrière l'anonymat de l'échelle nationale ou derrière celui de la densité des métropoles. Mais aussi parce que les conséquences sont plus rapidement visibles. C'est aussi, quelque part, la pensée que développe Georg Simmel, le sociologue, contemporain et compatriote de Kracauer évoqué précédemment, à travers ses deux ouvrages que sont *Sociologie des sens* et *Les grandes villes et la vie de l'esprit*, dans lesquels il traite de l'individu dans la ville moderne. A travers ses ouvrages, il cherche à identifier les comportements individuels et collectifs qui adviennent dans la ville moderne pour tenter de comprendre pourquoi celle-ci dysfonctionne sur les plans économique, politique, et social. Selon lui, l'individu cherche « à affirmer l'autonomie et la spécificité de son existence » en réaction au « mécanisme technico-social ». Cet anonymat correspondrait donc à ce que le sociologue qualifie « d'impersonnalité des échanges »¹⁴², le processus inconscient de distanciation de l'individu vis-à-vis de son environnement et des gens qui le composent. Un mécanisme de protection qui permet aux individus de faire face à une trop grande quantité d'informations qui mobilisent les sens à l'excès. Il s'agit donc d'un équilibre à trouver entre l'échelle géographique, la surface effective d'un territoire donné, et l'échelle de densité humaine, le nombre de personnes circonscrites dans un territoire donné.

Le bâtiment, dont la situation dans la ville et par rapport à la mer participait à faire de lui un véritable symbole, risque aujourd'hui d'être oublié par les nouvelles générations d'habitants. Notamment, parce que ce dernier s'est replié sur lui-même, qu'il ne sert plus à la population douarneniste. Néanmoins, la législation liée à sa protection au titre des Monuments Historiques a cela de positif qu'elle a permis de conserver un simulacre de son apparence singulière. Le bâti rose et néogothique contraste avec la pierre ou la tôle des bâtiments environnants. Par ailleurs, dans une perspective de décentralisation, la ville pourrait, du fait de son échelle, de sa densité, et de sa situation géographique, redevenir une commune polarisante pour les communes alentours comme elle a pu l'être à l'ère de l'Armorique romaine alors qu'elle était à la croisée de plusieurs tracés de routes majeurs,¹⁴³ et surtout au XIX^{ème} siècle alors que la pêche et l'industrie sardinière battent leur plein. En 1900, Douarnenez occupe même la place de premier port de pêche côtière français.¹⁴⁴

Cependant, une telle chose n'est envisageable que si la commune ne se vide pas complètement sous l'influence d'une mauvaise gestion politique qui ne

¹⁴¹ Gilles Pinson, *Les métropoles au chevet de la décentralisation*, Les Conférences POPSU, 2021, p.9.

¹⁴² Georg Simmel, *Les grandes villes et la vie de l'esprit*, Payot, 1989, p.4.

¹⁴³ Patrick Galliou et Jean-Yves Eveillard, « Voie maritime et voies terrestres dans la Bretagne romaine : une rencontre obligée », Mémoire écrit dans le cadre de Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 2012.

¹⁴⁴ Onésime Reclus, *À la France : sites et monuments. L'Armorique (Morbihan, Finistère, Côte-du-Nord)*, Touring-Club de France, 1900-1906.

favoriserait pas d'autres secteurs d'activités que celui du tourisme. Et cela n'est possible que si les habitants ne perdent pas progressivement leur conscience politique et leur voix en se voyant sans cesse relayés aux marges de la ville.

3.2. Les fenêtres vues sur mer

Au-delà de leur dessin, les fenêtres ont été ingénieusement positionnées par René Darde. Lesquelles sont, à l'origine, essentiellement tournées vers la mer qui ondule dans la baie et qui permettent d'observer les allers et venues des bateaux. Cette connexion visuelle à l'environnement maritime et au port était en adéquation avec son usage, mais constituait aussi, plus simplement, un agrément pour les occupants. Aujourd'hui, cette vue imprenable est à destination d'une population aisée, déconnectée du territoire. La vue sur mer pour les résidents secondaires a succédé à la vue sur mer pour les précaires¹⁴⁵ qui, par le passé, semblait figurer parmi les préoccupations politiques principales.

Pourtant, une des aberrations du nouveau projet est de proposer des logements qui regardent un port de pêche dont la faible activité laisse présager que des démolitions seront envisagées dans les temps à venir. Et les fenêtres de ces logements de luxe regardent déjà un certain nombre de désagrément compte tenu des attentes qui incombent à de tels futurs habitants : circulation sur le parking et sur le boulevard de la France Libre avec lequel il est en contact direct, une population de pêcheurs, de matelots, et de travailleurs qui assurent la maintenance du port, les fientes de goélands et de mouettes, les odeurs de pots d'échappements, les viscères de poissons, et les bâtiments industriels en voie de démolition... Certaines personnes, soutenues par la mairie, militent déjà pour mettre en place des pontons dans le Rosmeur de sorte à le transformer en port de plaisance, comme celui du Tréboul, rendre « plus propre » l'image que le port renvoie¹⁴⁶ et continuer de gentrifier le quartier. Mais, cela n'est pas encore planifié. Malgré tout, le port du Rosmeur accueille déjà les intrusions régulières de gigantesques paquebots touristiques contre lesquelles les douarnenistes manifestent à coup de casseroles¹⁴⁷ tandis que la police municipale tente de les en empêcher. En fait, ces paquebots sont mal accueillis parce qu'ils continuent « de faire tourner leur moteur à l'ancre, dans la baie. Donc, ils polluent l'air parce qu'il faut faire tourner les cuisines, etc. Sans compter que les gens qui ont débarqué ne vont pas déjeuner sur le continent. Ils ne vont pas aller au restau à Douarnenez. Ils vont retourner manger sur le bateau parce que ça fait partie du forfait. Donc, en fait ils vont acheter une carte postale, un magnet, un *kouign amann*. »¹⁴⁸ Autrement dit, si la mairie se croit bien avisée lorsqu'elle accepte que les paquebots débarquent, probablement convaincue que les touristes vont faire tourner l'économie locale, cette dernière semble se méprendre. Au lieu de ça, elle met en colère la population qui dénonce l'impact écologique qu'impliquent de telles intrusions dans la baie, leur impact visuel aussi, et le peu de gain économique que cela engendre pour la commune puisque les croisières,

¹⁴⁵ Droit à la ville Douarnenez, *Habiter une ville touristique : Une vue sur mer pour les précaires*.

¹⁴⁶ Annexe 1.

¹⁴⁷ Sounkoura-Jeanne Dembélé, « À Douarnenez, huées et « casserolade » lors de l'escale du paquebot de croisière 'World Traveller' », *Ouest France*, 8 Octobre 2023.

¹⁴⁸ Annexe 1.

qui viennent le plus souvent des Etats-Unis, incluent des forfaits qui comprennent la pension complète et même les activités sportives et de loisir.

Dans Ecoumène, Augustin Berque condamne les phénomènes dont il dresse le constat en 1987 mais qui semblent s'amplifier depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 et la mise en place du télétravail. Il définit le goût des urbains, leur représentation de la nature qu'ils associent au bucolique ou, dans notre cas, à une vision romantique de la mer, des couchers de soleil, du port de plaisance et des jolis voiliers qui s'y promènent :

« ces urbains se caractérisent, entre autres, par le goût de la campagne. Ils veulent, en très grande majorité, habiter dans des maisons type champêtre, entourées d'un jardin et à proximité de « la nature », cette expression voulant dire l'inverse de la ville. Ils ne peuvent néanmoins vivre que d'un travail urbain, et ils tiennent aux services qu'offre la ville. Ces contradictions se résolvent par des migrations d'ampleur toujours croissante, pour le loisir comme pour le travail. Celles-ci entraînent non seulement fatigue et danger (trente morts par jours en France), mais aussi toutes sortes de nuisances : effet de serre par gaspillage d'énergie, cisaillement des écosystèmes par les voies de grande circulation, émission de polluants divers, etc. Quant au paysage, il ne cesse de s'enlaidir, quoi qu'en dise l'esthétique du bas-structuralisme. »¹⁴⁹

Si le paysage s'enlaidit c'est aussi du fait que les populations locales, avec un pouvoir d'achat moindre que celui des urbains ou des « néo », sont reléguées aux marges de la ville qui, dès lors, s'étalent en lotissements pavillonnaires et en zones d'activité. Un phénomène d'étalement urbain que l'on sait délétère tant sur le plan social qu'écologique et esthétique. Mais au-delà de tous les effets néfastes qui incombent à ce phénomène de fétichisation de la nature par les urbains, il y a aussi le conflit d'usage qui oppose les secteurs de l'agriculture, de l'industrie ou, dans notre cas, de la pêche et l'image que se fait l'être urbain d'un paysage de campagne ou d'un paysage littoral. A ce propos, Augustin Berque ajoute :

« L'obstacle principal à une telle géographie est justement d'ordre paysager, c'est-à-dire à la jonction du matériel et l'immatériel, de l'écologique et du symbolique. Sous l'impératif de la simple survie, l'économique, le technique et l'écologique doivent tôt ou tard s'entendre ; et de fait, nous arrivons à mieux gérer notre environnement, par secteurs sinon globalement. [...] Il n'en va pas de même du paysage, qui est incommensurable et doit être en chaque lieu redéfini. C'est pourquoi la demande citadine, qui porte sur le paysage et les symboles du naturel, fait mauvais ménage avec l'agriculture, qui vit de productions mesurables sur le marché. Valeurs urbaines et valeurs agricoles semblent s'opposer. »¹⁵⁰

Des valeurs qui, effectivement, semblent systématiquement rentrer en conflit. Et depuis chacun des neuf appartements de l'ancien Abri, l'on peut apercevoir, depuis les immenses fenêtres, avant même la mer, les camions réfrigérés, la criée, les hangars tagués à l'abandon, les bateaux de pêche et la digue de bitume qui a déjà éloigné le bâtiment de la mer...

¹⁴⁹ Augustin Berque, *Ecoumène*, p.356.

¹⁵⁰ Augustin Berque, *Ecoumène*, p.359.

Berque pose finalement cette question :

« Comment se soucier de ce qui est soustrait du périmètre ordinaire de nos trajets quotidiens ? Dans les sociétés industrielles, le concernement pour l'environnement et les injustices environnementales ne peut être qu'abstrait et l'éthique écologique se focalise le plus souvent sur quelques articles de consommation. »¹⁵¹

Il n'est pas difficile d'appliquer ces paroles au cas du nouvel Abri. Lorsque les appartements seront habités, l'on peut supposer que les résidents de ces logements de luxe iront faire leurs courses chez les petits commerçants ou au marché, qu'ils seront en quête de produit frais et locaux puisqu'ils en auront sûrement les moyens, et qu'ils ne manqueront pas de revendiquer leur souci de l'écologie. Un comportement *a priori* positif mais qui pourtant omet de s'attaquer au fond du problème. Par exemple, il est couru d'avance que ces mêmes habitants n'hésiteront pas à surchauffer leur logement à l'aide de leurs convecteurs électriques pour pallier les déperditions induites par de telles fenêtres en simple vitrage. Tout simplement parce qu'il n'y aura pas d'alternatives, les cheminées ayant disparu, et que, sans chauffer, ce serait invivable. D'ailleurs, lors de ma visite du chantier, quelques jours avant la livraison, les espaces ont déjà besoin d'être chauffés bien qu'ils ne soient pas encore prêts à être occupés. Le promoteur a dû souscrire un « pré-abonnement pour chauffer » sinon le parquet aurait risqué de bouger et il aurait fait trop froid.¹⁵² C'est là sans doute un comportement paradoxal de plus en plus banal chez les individus dès lors que ces derniers ne sont plus, ou pas assez, au contact des environnements ruraux et littoraux, de leur exploitation, raisonnée ou pas, et ne peuvent que difficilement comprendre comment combattre fondamentalement les « injustices environnementales ». Un phénomène, souvent lié au degré d'implication dans le territoire habité, sur lequel nous reviendrons plus spécifiquement dans la partie suivante.

Si le bâtiment se trouve, telle une vigie, à la jonction de plusieurs dimensions, que ces fenêtres regardent à la fois le monde de la pêche maritime, le quai et les bistrotts du port du Rosmeur, dans son effusion sociale et son déclin industriel, la ville qui s'étend au-dessus. Ses fenêtres monumentales assurent les connexions visuelles, sonores, et même odorifiques, entre les futurs habitants, dans leur repli sur eux-mêmes, et cet environnement étranger dans lequel ils se trouveront contraints de plonger. Dans leur ouvrage *Habiter une ville touristique : Une vue sur mer pour les précaires*, le collectif cite l'ouvrage *Douarnenez, Evolution et perspectives de développement économique* écrit en 1964 par Jean-Pierre Dubois qui dit que « maintenant, la mer est belle » tandis qu'« avant, elle était calme ou forte »¹⁵³ pour évoquer l'évolution de la perception de la mer en lien avec le conflit d'usage qui oppose l'activité du tourisme avec l'industrie et la pêche. Le port du Rosmeur, sur lequel trône l'ancien Abri déguisé en rose bonbon, incarne

¹⁵¹ Augustin Berque, *Ecoumène*, p.359.

¹⁵² Annexe 3

¹⁵³ Jean-Pierre Dubois, *Douarnenez, Evolution et perspectives de développement économique*, Presses de l'Imprimerie Bargain de Quimper, 1964. Cité à dans Droit à la ville Douarnenez, *Habiter une ville touristique : Une vue sur mer pour les précaires*, éditions du commun, 2023, p.94.

cet environnement étranger. Un port de pêche dont l'activité perdure bien que faiblement, constitué de bâtiments utilisés, d'autres abandonnés et menacés de démolition, d'une criée, et d'un parking considérable pour permettre l'acheminement des ressources halieutiques.

3.3. Le port et ses bâtiments en jachère

Michel Collet, lorsqu'il me raconte l'histoire de la revue du Chasse-Marée dont il a fait partie des initiateurs, commence par me dire cela :

« Et quand Bernard et ses copains ont voulu créer la revue Chasse-Marée et travailler de leur passion, il fallait un lieu. Et ils voulaient un lieu symbolique. Un lieu qui soit dans un port, qui ait une valeur... Qui soit utilisable pour travailler mais qui ait une valeur symbolique forte. Et un port de Bretagne parce qu'ils étaient tous bretons. »¹⁵⁴

L'histoire de la pêche et de l'industrie de la sardine font partie du patrimoine immatériel de la ville. Or, les conditions dans lesquelles s'exercent ces activités sont rudes, bien loin du confort dans lequel nous vivons désormais, encore plus loin du confort dans lequel vivront les futurs habitants du nouvel Abri de luxe. C'est pourtant cette histoire qui explique, en partie, l'engagement politique qui continue de vivre dans la commune. Au début du XX^{ème} siècle, le port de Douarnenez, du fait de l'abondance de la sardine dans la baie, s'inscrit comme premier port sardinier de France. À la suite de l'invention de la boîte de conserve, en 1853, s'ouvre une première conserverie. Dès 1900, la ville en compte 32. Lesquelles emploient quelques 4000 personnes, et 3500 pêcheurs pour 800 bateaux de pêche. Douarnenez devient le premier port de pêche côtière et la capitale de la conserverie. Cependant, la disparition de la ressource vient noircir le tableau : en 1880 et en 1902, s'y succèdent deux crises de la sardine. A compter de la seconde, elle disparaît complètement des côtes bretonnes alors que l'activité de la ville repose exclusivement sur cette dernière.¹⁵⁵ A ce propos, Sale écrit que « les désastres que la monoculture appelle, comme lorsqu'une vallée entière plantée de citrons s'effondre, en proie à la mouche méditerranéenne, ou lorsqu'un pays entier succombe à une ruine de la pomme de terre. »¹⁵⁶ C'est ainsi que la ville se vide progressivement de sa population et l'industrie, qui gravitait autour de cette seule ressource, se paupérise. A tel point que les conditions de travail, dégradées, poussent les habitants de la ville à faire grève et à revendiquer de meilleures conditions de travail. Si bien qu'ils deviennent exemplaires en matière de lutte sociale et Douarnenez est la deuxième ville à élire un maire communiste en France.

Il s'agit là d'une histoire qui est en fait encore une réalité. Si les conditions de travail se sont quelque peu améliorées, la destination de la production ainsi que les propriétaires des entreprises sont également victimes de la pensée hors-sol qui régit nos modes de production et de consommation contemporains. Michel Philippe, un ancien médecin douarneniste, passionné de bateaux, qui a travaillé

¹⁵⁴ Annexe 2.

¹⁵⁵ Jean-Michel Le Boulanger, *Douarnenez de 1800 à nos jours*. Presses universitaires de Rennes, 2000.

¹⁵⁶ Kirkpatrick Sale, *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, pp.154-155.

bénévolement au Chasse-Marée et présidé l'association *Treizour*, a fait, en 1958, l'expérience, qu'il a retranscrit à l'écrit, de travailler dans une conserverie. En 2022, sa nièce souhaite faire la même expérience. Grâce à cela, il est possible de les comparer et de constater que les conditions sont différentes bien que la seule variable qui fasse loi soit toujours celle de la sardine qui demeure imprévisible. Il apparaît nettement que du fait de la mécanisation, de la réfrigération, et des autres améliorations techniques, les conditions d'exercice se sont améliorées. Michel Philippe affirme que grâce à une liste non-exhaustive d'améliorations techniques de la pêche, « l'aménagement -sinon confort- des bateaux, motorisation à outrance, hydraulique, filets tournants, transport vif, réfrigération », les « aléas de la pêche sont moins prégnants ».¹⁵⁷ Mais ces derniers subsistent et donnent toujours lieu à des métiers aux conditions d'exercice rudes et aux faibles rémunérations. D'autant plus qu'aujourd'hui, les boîtes de sardines ont des destinations internationales et inconnues des travailleurs qui les mettent en boîtes, ce qui n'aide à trouver du sens dans le cadre de l'exercice d'un tel métier. C'est-à-dire que la mondialisation vient s'ajouter à la déshumanisation déjà induite par la standardisation de l'exercice et du produit.

C'est cette pénibilité liée aux métiers de la mer qui suscite, à la fin du XIX^{ème} siècle, l'empathie de Thézac qui, pour apporter réconfort et enseignement aux marins-pêcheurs, met en place son œuvre qui s'articule autour des Abris mais aussi autour de l'*Almanach du marin breton* qui recueille un grand nombre d'informations utiles à la navigation et à la vie en mer. Aujourd'hui la couleur du nouvel Abri, au regard de sa reconversion, paraît presque ostentatoire. Il semble désormais narguer les pêcheurs et les ouvriers des conserveries, tandis que les révoltes des *Penn Sardin* étaient encore célébrées, pour leur centenaire, en octobre 2024. Un contraste d'autant plus aberrant qu'il traduit le passage d'une mono-industrie qui a grandement affecté la ville à une mono-économie du tourisme qui laisse présager une augmentation de la part de logements vacants et de résidences secondaires, autrement dit un nouveau désastre social et écologique. « Bien sûr il ne s'agit en aucun cas de dresser un tableau comparatif entre une sardine et un touriste même si finalement, les touristes, comme les sardines, pourraient partir un jour et ne pas revenir. »¹⁵⁸

Le monde local de la pêche et de la conserverie est donc, lui aussi, menacé par une pensée hors-sol. Le groupe Petit-Navire est désormais en la possession d'investisseurs thaïlandais et les matelots sont, pour beaucoup, philippins. Florence Crom déclarait en parlant du groupe Petit Navire, une ancienne industrie familiale, qui use encore de cette image d'ancrage local comme d'un faire-valoir : « Que leur usine soit à Douarnenez pour mettre le thon en boîte ou qu'elle soit aux Seychelles, ils s'en fichent complètement. Donc tôt ou tard, sur un coup de... Sur la demande des actionnaires, ils peuvent aussi partir. Ils s'en fichent de toute façon. » Ce à quoi, Frédéric Tanter ajoute : « Enfin, c'est aberrant, il y a des camions réfrigérés qui traversent la France pour mettre en boîte du poisson qui n'est même pas pêché en face. »¹⁵⁹ Évidemment, les

¹⁵⁷ Propos recueillis lors d'un échange de mails avec Michel Philippe.

¹⁵⁸ Droit à la ville Douarnenez, *Habiter une ville touristique : Une vue sur mer pour les précaires*, p.94.

¹⁵⁹ Annexe 1.

logiques de globalisation n'échappent pas au monde de la pêche. Et cela n'est pas en faveur de l'économie locale puisque la pêche continue toujours de décliner tandis que les denrées sont échangées sur un marché-monde dans lequel la concurrence est rude. L'on retrouve ce phénomène dans d'autres domaines tel que l'agriculture. Le Clézio décrit notamment une évolution similaire dans le monde agricole, ou du moins advenue du fait de mécanismes semblables :

« Le 'remembrement' n'avait pas encore commencé. Ce bouleversement causa la fortune des gros fermiers et la disparition des petits paysans, et transforma en quelques années l'économie poussive en ce qu'on appelle aujourd'hui l'agroalimentaire'. Il est facile pour les touristes et les vacanciers de le déplorer, mais ce fut la fin de la misère noire pour beaucoup de ruraux. Aujourd'hui encore, on parle volontiers de ces puits dans lesquels, à la fin de leur vie, les vieux cultivateurs se jetaient pour ne pas être enfermés à l'hospice des miséreux. Les petites fermes de granite et de chaume devinrent des résidences secondaires, et les enfants qui y avaient grandi s'expatrièrent vers Paris, pour travailler à l'usine. »¹⁶⁰

Cet extrait raconte combien l'économie agricole locale a été mise à mal par le remembrement, ce terme un peu contre-intuitif qui décrit les phénomènes de débocagisation et d'un passage à parcellaire très découpé à des champs plus vastes de manière à maximiser la mécanisation et donc la rentabilité des cultures. Bien entendu, une telle conversion n'a pu profiter qu'aux fermiers les plus fortunés capables d'endosser les coûts liés à ces investissements considérables. Des logiques qui mettent à mal la possibilité de pratiquer l'agriculture de manière plus raisonnée, plus durable mais moins rentable et moins concurrentielle sur le marché mondial.

Augustin Berque affirme que la nature vierge n'existe pas. Et que, si cette dernière n'existe pas, il convient d'admettre que chacune de ses constructions est culturelle et spécifique. Dans notre cas, la relation entre un pêcheur et la mer sera très différente de celle qu'un touriste pourra entretenir avec elle. « Ainsi, 'la nature' nous engage toujours ; et cela d'autant plus que nous la pensons comme telle, c'est-à-dire pure, ou vierge. Sur terre en effet, il n'existe pas de nature vierge. Cette notion est une représentation qui a une histoire, celle de sa construction ; et cette construction diffère selon les cultures. »¹⁶¹ Cet engagement ne sera pas le même pour le pêcheur ou le douarneniste « natif » que pour le touriste ou le douarneniste « néo » puisqu'il varie nécessairement en fonction du degré d'implication dans la relation au contexte dans lequel les individus évoluent. Il ne s'agit de fermer la porte aux « néo », de faire preuve d'hostilité vis-à-vis d'une personne qui souhaiterait habiter une autre commune que sa commune d'origine. Il s'agit de faire la distinction entre le fait d'habiter activement et d'habiter passivement. La seconde est une démarche éminemment bourgeoise et relève, quelque part, d'une posture de domination. Cette démarche constitue aussi une menace pour l'écologie puisqu'elle omet la compréhension des écosystèmes et ne place son engagement que dans des gestes dont la portée demeure résiduelle et enjoints par des campagnes de communications privées ou publiques qui tendent à détourner les individus des problématiques réelles et des véritables leviers d'action. C'est pour cela qu'une implication quotidienne sur le

¹⁶⁰ J.M.G. Le Clézio, *Chanson Bretonne*, p.40.

¹⁶¹ Augustin Berque, *Ecoumène*, p.253.

territoire dont il est question et une perception de ce dernier qui n'appartient pas au champ du fantasme est nécessaire.

A Douarnenez, la présence de la pêche et des usines destinées à transformer ses denrées demeurent très importantes, essentiellement du fait des infrastructures à l'abandon dont le devenir est incertain. Cette présence est aujourd'hui menacée par les lois du capitalisme néolibéral et de la mondialisation dont la pensée hors-sol met en danger les savoir-faire, le patrimoine matériel et immatériel vernaculaire. Tout semble perdre son ancrage. Les choses s'extraient de leur sol dans un mécanisme invisible. Seule la culture et les signes dans la ville permettent aujourd'hui de perpétuer une mémoire endémique qui tend à s'effacer.

3.4. La toponymie

Les toponymes attribués aux éléments urbanistiques de la ville, les rues, les places, ou le bâti, témoignent aussi de l'histoire de la ville et de l'histoire du monde maritime. On trouve beaucoup de noms en breton, des noms de personnages historiques locaux, une rue des corsaires, une rue de Cornouaille, qui est le nom d'un des neufs pays bretons selon la division administrative et religieuse qui perdure jusqu'à la Révolution et dans laquelle s'inscrivait Douarnenez, une rue de la Gare en référence à l'ancienne gare qui desservait la commune jusqu'en 1988, la rue Anne de Bretagne, celle du Sémaphore, qui correspond au nom des balises qui servent à envoyer des signaux vers la mer depuis le littoral, la rue de la Marine, du Pont, de l'Observatoire, du Port-Rhu, le nom du port-musée, la rue le Breton, la rue des Baigneurs... A ces noms, viennent s'ajouter le nom de personnages célèbres nationalement : Louise Michel, Ernest Renan, Victor Hugo, Voltaire... Anita Conti nous mène également directement à la criée. Anita Conti, surnommée « la dame de la mer », est la première océanographe française. Celle qui s'était éprise de la ville de Douarnenez y meurt en 1997 à l'âge de 98 ans. Une aventurière, une photographe, une écrivaine, qui a embarqué sur des navires dont l'équipage était exclusivement masculin jusqu'en Afrique et dans l'océan Atlantique nord. Elle se passionne pour le monde de la pêche et crée les premières cartes de pêche alors que n'existent encore à l'époque que des cartes de navigation. Elle figure parmi les grands écrivains-voyageurs, une pionnière qui, comme beaucoup, est restée trop longtemps méconnue.¹⁶² La rue Anita Conti part de la mer et mène jusqu'à la mer. Lui avoir attribué un tel nom permet de rétribuer à cette grande femme la renommée, certes posthume, qu'elle mérite, de perpétuer sa mémoire, et de lui accorder un geste de reconnaissance symbolique.

Certains toponymes ont cependant été modifiés au cours du temps sans qu'une évocation du toponyme précédent soit conservée. C'est notamment le cas à proximité directe de l'ancien Abri. La rue Henri Barbusse a chassé la rue du Môle, ou « rue du Grand-Môle ».¹⁶³ Henri Barbusse, bien qu'il fût un important écrivain français, qu'il ait été soldat pendant la première guerre mondiale et que son ouvrage *Le Feu* lui ait valu un prix Nobel en 1916, n'a pas de lien particulier

¹⁶² Yvon Croizier, *Anita Conti, la dame de la mer (1899-1997)*, Camille Juzeau, France Culture, 2018, 58 min.

¹⁶³ Anne Crignon, *Une belle grève de femmes : Les Penn Sardin, Douarnenez 1924*, p.39.

avec la ville de Douarnenez. Et si les choses peuvent évoluer, il est important de stipuler, lorsque cela présente un intérêt, qu'une chose notable lui a précédé. A ce propos, Sale nous dit que « chaque lieu a une histoire, une trace qui révèle comment ont été explorées les possibilités humaines et naturelles d'une région. (...) Il y a plus à découvrir, comme dit le botaniste Wes Jackson, qu'à inventer. Et bien que de nombreux lieux aient perdu la mémoire, de nombreuses sources d'information existent toujours ».¹⁶⁴ Ainsi, le grand môle, ouvrage dédié à la protection du port dans le cas où les vagues seraient trop importantes. « Le môle, en fait, il est là derrière la criée. C'est la digue. Le môle. La grande digue qui est là, qui est derrière et qui protège le grand port. » décrit Frédéric Tanter en pointant l'invisible du doigt.¹⁶⁵ On ne parvient plus à le voir depuis l'Abri du fait des constructions.

Par ailleurs, la toponymie, dans une ville, ou dans tout autre lieu nommé sur la Terre, n'est jamais anodine. « Nommer le territoire est un acte politique fondateur ; le renommer est tout aussi politiquement signifiant. [...] Le nom de lieu est toujours un enjeu, dans la mesure où son choix met en présence différents acteurs, divers projets, et des représentations identitaires ou fonctionnelles souvent conflictuelles dont certaines seront finalement promues. La géographie politique est donc au cœur de la toponymie. Le nom est l'un des attributs du territoire : il le désigne, le situe et devrait même qualifier ou symboliser sa substance, voire son essence. »¹⁶⁶ Le toponyme est donc à la fois un enjeu pour le nom qui est attribué, comme c'est le cas pour Anita Conti, mais aussi pour le territoire dont il est question. L'auteur nous dit également que « les pouvoirs locaux [...] s'emparent du champ toponymique pour opérer un marquage symbolique, idéologique ou mémoriel du territoire en des hauts lieux, voire pour les banaliser ou les déshistoriciser, ou encore pour légitimer ou justifier une création spatiale. »¹⁶⁷ Peut-être alors qu'ici, le fait d'avoir effacé le môle relève d'une volonté d'invisibiliser une telle infrastructure, ou de justifier que celle-ci soit physiquement devenue invisible du fait des constructions qui se sont accumulées sur le port, de manière à légitimer des actes constructifs. Peut-être, encore, s'agit-il seulement de la démonstration d'un désintérêt politique pour cette infrastructure. En tout cas, Henri Barbusse est un nom dont la résonance est nationale plutôt que locale et la disparition du grand môle est aussi dû au développement du port et à son endiguement. Un développement qui ne s'opère que trop tardivement compte tenu de la santé effective de l'activité de la pêche dont l'essor est déjà loin.

3.5. L'endiguement

L'endiguement a indéniablement, puisque physiquement, contribué à éloigner l'Abri de la mer sur laquelle il flottait presque jusqu'en 1969, date de construction de ce que l'on surnomme, à Douarnenez, le « Mur de la

¹⁶⁴ Kirkpatrick Sale, *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, p.79.

¹⁶⁵ Annexe 1.

¹⁶⁶ Frédéric Giraut, Myriam Houssay-Holzschuch, Sylvain Guyot, « Au nom des territoires ! : Enjeux géographiques de la toponymie », *L'Espace géographique*, Vol. 2008/2, No. 37. (2008) : p.97-105.

¹⁶⁷ Frédéric Giraut, Myriam Houssay-Holzschuch, Sylvain Guyot, « Au nom des territoires ! : Enjeux géographiques de la toponymie », pp.97-105.

Honte ». Cette dénomination est attribuée à une jetée de béton armé construite pour accompagner le développement d'une pêche pourtant déjà en déclin. Et si la pêche avait continué de prospérer et de se développer peut-être le littoral aurait été encore plus artificialisé, comme c'est le cas dans d'autres villes portuaires plus importantes.

« En admettant que le monde est un archipel constitué de *chôra*, de lieux singuliers, "*Concretus* en latin, c'était le participe passé de *concrecere* : grandir ensemble. Effectivement, dans les îles comme dans la réalité du monde, les gens, les mots et les choses ont grandi ensemble ; ils ont une histoire commune. Cette concrétude, je la symbolise ici par le chemin des ânes : le cheminement nécessaire qui mène à *la* (pas une autre) *chôra*. Ce cheminement est nécessaire, parce que les ânes accordent intimement leur pas au détail de la topographie et que celle-ci, dans une île, n'est pareille à celle d'aucune autre. Les cheminements y sont donc singuliers ; c'est là un fait de nature, et qu'à moins de forcer la nature - en éventrant par exemple les collines au bulldozer - on ne saurait négliger. C'est aussi là, pourtant, ce que rejeta la modernité ; ainsi qu'en architecture avec la conviction, qu'exprima superbement le Corbusier, que serait humaine la ligne droite et non pas le chemin sinueux des ânes" »¹⁶⁸

Augustin Berque décrit ici la folie de la modernité qui veut artificialiser, lisser et définir strictement les choses, les faire rentrer un cadre théorique ou physique, en allant à l'encontre de la nature et de l'histoire d'un lieu. Si le « chemin des ânes » correspond à l'ancien trait de côte, qui admet un dessin singulier qui n'a pas d'égal dans le monde, la « ligne droite » de Le Corbusier est alors, entre autres infrastructures portuaires, le « Mur de la Honte » le surnom que donnent les habitants à la digue, en référence au surnom donné au mur de Berlin, construit en 1961, par le gouvernement de Berlin Ouest, tandis qu'à l'Est, l'on parle de « Mur de la Paix ». La digue, elle, est construite en 1969.

Le dossier de présentation d'une étude réalisée par un architecte et un paysagiste en 2011, qui analyse le patrimoine matériel et végétal, paysager dans une acception large, de la commune de manière à offrir des pistes qui œuvreraient pour une meilleure appréhension de la perception des différents espaces de la ville, aussi bien ses entrées, que le littoral, que le paysage et que les espaces bâtis, stipule bien que « l'ensemble des éléments topographiques de Douarnenez caractérisé par la forte présence du domaine maritime et l'existence d'un vaste plateau échancre par la ria du Port Rhu, a créé la diversité et déterminé la grande qualité des paysages. Les particularités topographiques et la présence d'une côte découpée ou escarpée ont orienté l'occupation et l'aménagement de l'espace par la population. »¹⁶⁹ La perception du paysage, que les deux auteurs de ce rapport élargissent aux modifications topographiques et aux petites interventions tels que les délimitations de différentes natures, me semble entrer en résonance avec ce que Berque veut faire entendre :

« L'ensemble du patrimoine urbain a façonné des formes urbaines au niveau de la ville nécessitant d'être redécouvertes, protégées ou mise en valeur. Le patrimoine paysager ne concerne plus seulement des éléments végétaux et n'est

¹⁶⁸ Augustin Berque, *Ecumène*, p.23.

¹⁶⁹ Rémi Le Berre et Bertrand Lanctuit, *Rapport de présentation pour une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager*, Commune de Douarnenez, 2011.

plus retenu comme un simple élément d'accompagnement du patrimoine architectural et urbain, la qualité des paysages construits par l'homme (chemins, murets, talus, alignements ...), mais aussi des paysages rapprochés et élargis modelés par la topographie des lieux (pointes, vallées, rias, ports, talwegs, plateaux...) constituent les fondements de l'identité de la commune et contribuent à enrichir le patrimoine communal. La très grande présence du domaine maritime contribue fortement au particularisme du site en créant une grande diversité dans les paysages, la topographie relativement complexe ménageant d'importantes co-visibilités sur des paysages fermés ou ouverts, de cônes de visibilité ou de perspectives offertes par le relief, la présence d'une végétation constituée de pelouse ou lande rase, de boisements importants de pins ou feuillus, d'espaces boisés sur les versants ou dans le prolongement des vallées, participe fortement à la qualité du site. »¹⁷⁰

Ce regard est d'une amplitude relativement importante puisqu'elle ne se limite pas à l'analyse du patrimoine bâti et végétal. La dimension géographique, voire géomorphologique, qu'ils insufflent à ce rapport réalisé pour une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager est souvent oubliée des rapports institutionnels qui concernent les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et du paysagisme. Les auteurs mettent aussi le doigt sur la question des infrastructures construites après-guerre qui, selon eux, ont altéré ou dégradé l'image de la ville et qu'il s'agirait, dès lors, de corriger. Selon eux, leur « impact pèse très lourd sur le paysage et sur l'organisation urbaine ». Parmi les réalisations qu'ils pointent du doigt, figurent le « Mur de la Honte » et le comblement partiel du bassin du port de pêche derrière le grand môle. Ils citent aussi : « les comblements successifs du port de Tréboul [qui] effacent les traces de l'ancien port », « les comblements de l'anse historique de Pouldavid par les déblais de la zone industrielle toute proche [qui] anéantissent le port d'origine », et un certain nombre de grands ensembles HLM, essentiellement ceux qui se situent sur le front de mer. Les fameux HLM vue sur mer. Des ouvrages de la modernité qui, selon Augustin Berque, signent le déclin de la singularité des lieux et qui ont participé à dessiner des villes hors-sols, en détruisant les « formes symboliques de la concitoyenneté ». La fin de « l'ambiance communautaire » et de la « condition terrestre » serait pour lui intrinsèquement liée au passage de l'architecture traditionnelle à l'architecture moderne en ce sens que cette dernière n'est pas ancrée dans son territoire, qu'elle n'est pas pensée en fonction d'une histoire et des ressources disponibles localement, mais qu'elle plane plutôt dans « l'Air et la Lumière ».¹⁷¹ Evidemment, cela peut être nuancé et la modernité, dans son acception la plus large, a trouvé, dans certaines situations critiques, des moyens de résoudre des problématiques graves et urgentes. Par exemple, dans le cadre de la reconstruction d'après-guerre, ou encore lorsqu'Hausmann a contribué à améliorer les conditions sanitaires de la ville de Paris au XIX^{ème} siècle. A ce propos, Françoise Choay affirme que les travaux réalisés sous son impulsion, et qui marquent le passage d'une ville médiévale à une ville moderne, ont été jugés trop sévèrement. Si cette transformation de la ville inclue des démolitions et qu'elle donne lieu à une forme de ville inédite, que l'on ne connaissait pas jusqu'alors, elle prend également le soin de conserver « les formes d'espaces et d'édifices anciens

¹⁷⁰ Rémi Le Berre et Bertrand Lanctuit, *Rapport de présentation pour une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager*.

¹⁷¹ Augustin Berque, *Ecoumène*, p.370.

intégrables dans ce qui devient l'idéal type de la métropole. »¹⁷² Cependant, la tension qui réside précisément ici, entre transformation, avancée, progrès et archaïsme, volonté de conserver à l'identique en essayant de s'opposer vainement au temps qui, lui, ne cesse pas de s'écouler, est la même que celle qui concerne l'Abri.

Claude Lévi-Strauss, anthropologue et ethnologue français, dans son ouvrage *Race et Culture* donne un élément de réponse à ce propos :

« le mouvement qui entraîne l'humanité vers une civilisation mondiale, destructrice des vieux particularismes auxquels revient l'honneur d'avoir créé les valeurs esthétiques et spirituelles qui donnent son prix à la vie et que nous recueillons précieusement dans les bibliothèques et les musées parce que nous nous sentons de moins en moins certains d'être capables d'en produire d'aussi évidents »¹⁷³

La clef serait dans la possibilité de créer mieux que ce que l'on détruit. Un mieux qui pourrait être défini, en architecture et en urbanisme, par une pensée qui prendrait en compte à la fois l'environnement, les habitants, et la mémoire.

Malheureusement, la logique hors-sol a achevé d'éloigner l'Abri de la mer, effectivement et symboliquement. Si ce phénomène n'est pas propre à cette étude de cas, qu'elle touche la quasi-totalité des villes du monde, cela n'est pas pour autant irréversible. Et cela est d'autant plus vrai à Douarnenez, une ville dans laquelle de nombreux acteurs ont conscience des qualités, plurielles, de leur ville et qui luttent quotidiennement, parfois avec excès de zèle, de violence et de maladresse, pour la préserver et pour continuer à l'habiter.

Ce « Mur de la Honte » porte peut-être mieux son surnom qu'on ne le croit. Il est aussi un témoin majeur de l'altération du littoral qui n'est pas au cœur des considérations au milieu du XX^{ème} siècle, en tout cas moins qu'aujourd'hui, de la pensée court-termiste de nos sociétés industrialisées qui prennent des décisions en fonction de la rentabilité et du profit plutôt que de la compréhension d'un environnement donné.

¹⁷² Françoise Choay, *Le Patrimoine en questions : Anthologie pour un combat*, p.36.

¹⁷³ Françoise Choay, *Le Patrimoine en questions : Anthologie pour un combat*, p.37.

Conclusion : Tandis que la mer s'est définitivement éloignée.

Il est difficile de situer précisément le moment où le monde a basculé vers la société contemporaine globale et standardisée, régie par la technique, la science et par le culte d'un libéralisme qui néglige les réalités vernaculaires, sociales et écologiques, pour favoriser la rente et l'investissement privé. Les points de vue divergent grandement à ce sujet. Toujours est-il que le philosophe allemand Georg Simmel décrivait déjà en 1902, soit dix ans avant la construction de l'Abri du Marin de Douarnenez « le *Lebenstempo* qui rythme la vie quotidienne de millions de citoyens [qui] n'est plus celui des saisons, de l'alternance du jour et de la nuit », mais plutôt « celui de l'horloge qui trône au centre de la Bourse ou de la gare. »¹⁷⁴. Si, dans cet extrait, Simmel parle du comportement des habitants des grandes villes, ce phénomène tend désormais à contaminer les villes moyennes¹⁷⁵ et même les petites villes comme Douarnenez. Il s'agit d'une pensée par et pour le profit. Lequel s'incarne, chez Simmel, par l'image de l'horloge, c'est-à-dire du temps. Car, comme le dit déjà Benjamin Franklin en 1748, « le temps c'est de l'argent ».¹⁷⁶ Cela « signifie que le temps est précieux et qu'il doit être utilisé de manière efficace pour maximiser les profits et la productivité ».¹⁷⁷ Une phrase qui prend ses racines à l'aube de l'industrialisation et du commerce mondialisé et qui continue de régir les comportements individuels, de nous éloigner de la nature et de son rythme pour favoriser une pensée égocentrée et individualiste. L'horloge de la Bourse, au sens du temps des flux de capitaux financiers, et celle de la gare, au sens du temps des échanges de biens et de services matériels, sont désormais les contremaîtres de nos vies. De même, Sale décrit ces « structures dominantes de l'Europe du 17^e et du 18^e siècle [qui] acceptèrent si rapidement et complètement la vision scientifique du monde : parce qu'elle était en mesure de satisfaire simplement et efficacement à la fois leurs besoins économiques et politiques. Elle offrit à l'Etat-nation les fondements intellectuels et les mécanismes pratiques qui lui permirent de sortir du localisme féodal et de développer le système économique du capitalisme industriel ainsi que l'exploitation et la colonisation mondiales. »¹⁷⁸ Ce que l'on attribue au progrès technique a donc contribué à faire de nos mondes un grand tout régi par les lois homogènes du capitalisme global et de la politique internationale.

La description de l'émergence de ces phénomènes donne quelques éléments pour comprendre ce qui a pu mener à transformer nos habitats en « univers hermétiquement clos »¹⁷⁹, à mettre à distance les enjeux liés à l'écologie et à notre propre impact sur l'environnement, à un phénomène d'apolitisation croissant, à une tendance au repli sur soi et ses propres intérêts économiques. Cette société est aux antipodes de la conception intelligente et durable d'une

¹⁷⁴ Georg Simmel, *Les grandes villes et la vie de l'esprit*, Payot, 1989, p.5.

¹⁷⁵ Selon les seuils établis par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

¹⁷⁶ François Richer, *Épisode 5/7 : "Le temps c'est de l'argent"*, Tiphaine de Rocquigny, France Culture, 2021, 57 min.

¹⁷⁷ Nicolas Smallwood, Illustrations de Nicolas Dahan, « 8. Le temps, c'est de l'argent » dans *Les expressions populaires à l'épreuve des théories économiques Un tiens vaut-il vraiment mieux que deux tu l'auras ?* Dunod, 2024 : p.66-70.

¹⁷⁸ Kirkpatrick Sale, *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, p.50.

¹⁷⁹ Kirkpatrick Sale, *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, p.53.

société qui serait fondée sur le partage et la bonne gestion des ressources naturelles, sur une compréhension et un respect de l'environnement, d'une société démocratique sous l'égide de la cohésion sociale dans laquelle les individus pourraient habiter et vivre de leurs terres dans le respect des écosystèmes, à la fois humains et non-humains. Cette cohésion sociale qui peut être définie comme « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable » et qui implique « le renforcement du lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, l'inclusion sociale des personnes vulnérables. »¹⁸⁰ Si l'on s'attache à cette définition, l'évolution de l'architecture, de l'usage et de la relation de l'Abri du Marin de Douarnenez à son environnement, attestent conjointement de son passage progressif d'un bâtiment vecteur de cohésion sociale à un bâtiment qui va à l'encontre de ce principe. Et il en va de même de la qualité du rapport du bâtiment à son environnement qui s'est également détériorée. Les matériaux utilisés pour ses réfections et ses transformations successives, de même que les savoir-faire, la mise en œuvre, et l'évolution de ses usages attestent d'une standardisation et d'une privatisation du bâtiment au cours du temps. L'Abri qui, en 1912, surplombait l'océan depuis son promontoire rocheux, surplombe désormais une mer de béton parsemée de quelques bâtiments qui vivent, d'autres à l'abandon, et qui racontent l'histoire de la décrépidité de la pêche et de l'industrie locales. Une histoire que semble narguer le nouvel Abri. A première vue, celui-ci semble avoir été figé dans le temps, déguisé dans un costume de folklore, pourtant il s'est « définitivement fermé », replié sur lui-même, déconnecté de la ville, de ses habitants, de sa propre mémoire et de la mémoire collective, bien que sa position soit encore centrale et sa couleur identifiable. De même, il s'est éloigné de la mer et de ses gens.

Si cette évolution est loin de ne concerner que l'Abri du Marin et qu'elle concerne, en fait, de nombreux bâtiments de Douarnenez et, plus encore, d'un certain nombre de communes littorales affectées par les mêmes logiques, le retour d'une pensée et d'une considération pour l'échelle locale et le vernaculaire, le regain d'intérêt pour des théories qui prônent la nécessité de recréer du lien entre les individus, mais aussi entre les sociétés et leurs environnements, la nécessité aussi de retrouver un certain sens de l'habiter dans des villes capables de renouveler ou de créer du symbole, sont des signes encourageants. Le Couédic écrivait dans un article, à propos du régionalisme critique, que leur « interprétation de l'environnement naturel, social et économique, comme leur démarche constructive et gestionnaire précautionneuse, sont censées traduire et qualifier le lieu et la communauté qui le façonne. »¹⁸¹ Un mouvement qui existe toujours en d'autres termes, dans le champ de l'architecture et ailleurs, et pour lequel il faut continuer de lutter.

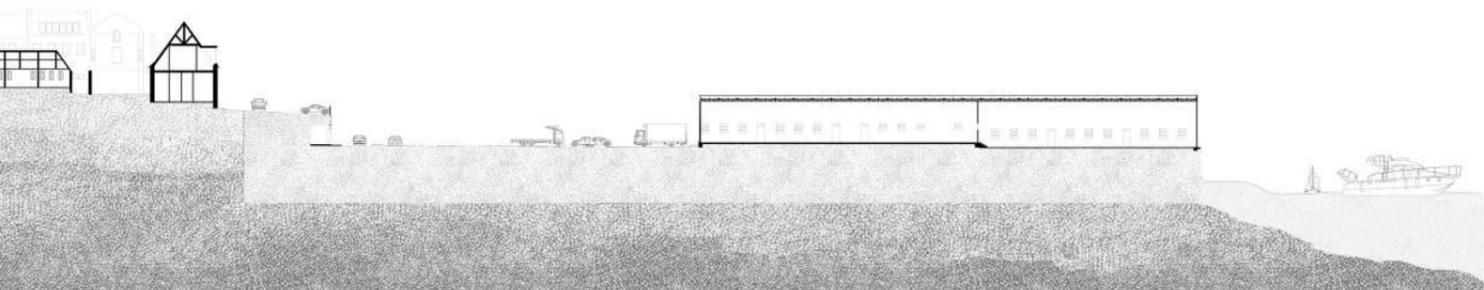
¹⁸⁰ « Solidarité & Cohésion Sociale », Les services de l'État dans le Cantal, <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Solidarite-Cohesion-Sociale>, Consulté le 22 janvier 2025.

¹⁸¹ Daniel Le Couédic, « Le passé pour présente demeure ? », *Ethnologie française*, pp.747-759.

Autrement dit, si l'Abri n'a pas été sauvé, il est nécessaire de continuer à encourager ou à travailler à la mise en place de tels modèles pour limiter l'ampleur des dégâts causés par les syndromes contemporains que sont le recours systématique au standard, le culte de la propriété privée, et l'omission du contexte et de l'environnement. Peut-être qu'une meilleure conception de la mémoire et de la patrimonialisation, qu'un regain de foi, de spiritualité ou d'intérêt pour les symboles, qu'une véritable décentralisation au profit d'une meilleure compréhension des écosystèmes, humains et non-humains, grâce à l'adoption de modes d'habiter actifs plutôt que passifs, sont donc des moyens de résister.

Tandis que de nombreux autres acteurs liés, de près ou de loin, à l'Abri se sont rendus disponibles pour m'aider dans mes recherches, qu'importent leurs convictions politiques, les architectes du nouvel Abri m'ont à peine répondu et semblent désinvestis de ces sujets. C'est pourtant, je crois parmi les enjeux majeurs qui incombent à la profession.

Annexes



1. Transcription de l'entretien avec Frédéric Tanter et Florence Crom

00:00:00

FT: Voilà donc ça c'est en fait un ouvrage qui retrace l'histoire générale des Abris du Marin, de l'œuvre des Abris du Marin fondée par Jacques de Thézac. Donc, le premier Abri du Marin, il ouvre au Guilvinec en 1900. Et il va fonder rapidement plusieurs Abris du Marin. Il a vraiment bien préparé son action. C'est la lutte contre l'alcoolisme, c'est vraiment trouver une alternative au bistrot pour les marins-pêcheurs qui sont en relâche à terre, qui vivent dans des conditions de travail difficiles. Lorsqu'ils relâchent dans un port étranger, ils se retrouvent à dormir à bord de leurs bateaux. Donc ils réalisent ce qu'on appelle un cabanage. Donc avec des espars, c'est-à-dire des avirons, des voiles. Bon, ils aménagent une sorte de tente, d'abri. Ce qu'on appelle un cabanage à bord de leur bateau creux. Puis ils vont dormir à bord dans ce que l'on appelle un *kapo-braz*, c'est une espèce de grand manteau comme ça, à capuche, mais dans l'humidité, dans des conditions difficiles lorsqu'ils se retrouvent dans un port étranger. Parce que bon, il y a la tempête. Voilà, il fallait trouver un abri donc ils ont fait relâche dans un port qui leur est étranger. Donc ils sont obligés de dormir à bord. Et donc, Jacques de Thézac va offrir, avec ces Abris au sens propre, donc des refuges, ces Abris du Marin, des lieux d'accueil pour ces marins-pêcheurs. Donc il s'adresse aux marins-pêcheurs. Il ne va pas s'intéresser aux marins de commerce. Il existe déjà des structures pour les marins de commerce. Pour les marins de l'Etat aussi, ce qu'on appelle les Foyers du Marin. Et donc ils sont un tout petit peu antérieurs à son action. Ça date plutôt, en France en tout cas, des années 1890. Il existe des modèles comparables d'Abris du Marin outre-manche et outre-atlantique.

00:02:22

Les *Sailor's Home* ?

00:02:23

Les *Sailor's Home*. Donc, ce sont des œuvres protestantes, chrétiennes protestantes. Lui, se revendique foncièrement comme chrétien catholique. Mais un catholique qui va avoir une action privée et une action des bonnes œuvres, une action laïque au sens où elle ne va pas être ouvertement religieuse. Il disait : "Les marins s'ils voient une soutane à l'Abri, ça va les faire fuir." Par contre, il y aura dans chaque Abri du Marin, ou à l'extérieur aussi, des signes religieux : des mots, des paroles, des textes, des croix qui indiquent bien qu'on est dans œuvre, quand même, qui est chrétienne. Mais, Jacques de Thézac est rallié à la République. Il est, par son histoire, un aristocrate. Un aristocrate. Je bondis quand j'entends : "Ouais, Jacques de Thézac est un bourgeois qui s'est intéressé... Pour avoir la conscience tranquille, ça a fait du bien..." Ce n'est pas un bourgeois, c'est un aristocrate qui est issu d'une famille de notables. Donc, au sens propre du terme, il veut mener une action qui est noble. C'est d'aider son prochain. On est dans une démarche vraiment chrétienne. Avec la devise même de son œuvre, de son association c'est : "Aimez-vous les uns les autres." C'est la parole de Saint-Jean, voilà. "Vous devez vous entraider." Et donc il va avoir une œuvre, une action qui est globale. Il va commencer par créer des abris, des refuges pour les marins. Mais, il veut aussi que ce soit une œuvre de formation. Il y a aussi de la culture. Il va installer, dans chaque Abri du Marin, une bibliothèque. Il va demander à certains marins pêcheurs renommés, à chaque port, il a des contacts parce qu'il est lui-même marin mais marin de plaisance. Il pratique la mer à travers ses bateaux de croisière. C'est comme ça, d'ailleurs,

qu'il s'est intéressé aux marins-pêcheurs. Il va demander à ces marins réputés, à ces patrons-pêcheurs, de faire des cours, d'organiser des cours auprès des jeunes marins, pour leur apprendre à lire les cartes, à tracer les routes. Voilà, il y a tout un apprentissage qui va se faire et, progressivement, quand il va y avoir aussi de nouvelles inventions, comme la radio maritime. Donc, dans les 1920, il va développer aussi l'apprentissage de la TSF, de la Transition Sans Fil, dans les Abris du Marin. Pour que les pêcheurs puissent s'équiper en matériel de radio à bord de leurs bateaux et pouvoir communiquer avec la terre pour demander du secours s'il y a en a besoin, en cas de détresse. Ou alors aussi, plus économique, pour se renseigner sur les prix de telle ou telle criée, de tel ou tel port de pêche, pour savoir où le poisson se vend le mieux, là où il y a de la demande. On est en mer, il vaut mieux débarquer à Audierne plutôt qu'à Douarnenez parce que bon, à Douarnenez, tous les bateaux sont déjà rentrés. Et puis, il y a un apport de poisson donc les conserveries n'en achètent plus. Par contre, à Audierne il y a de la demande. Bon, il y a cet aspect-là aussi. Donc voilà, il va donc très rapidement fonder les Abris du Marin. Donc c'est Guilvinec, c'est l'île de Sein, c'est Audierne, c'est Concarneau. C'est Le Palais à Belle-Ile. En fait, les grands lieux de la pêche sardinière, où on pratique une mono-industrie qui est évidemment la pêche à la sardine. Évidemment, Douarnenez fait partie des ports où il veut fonder un Abri du Marin mais là il va faire face à une hostilité. Comme dans les autres ports, il y avait des bistrotiers. Évidemment, qui voient d'un mauvais œil ce type qui débarque là, qui n'est pas breton, qui est marié avec une bretonne, avec une concarnoise, vous le savez mais qui est charentais d'origine, qui est aristo en plus, bon... Qui représente, vu de l'extérieur, le catho, la droite conservatrice. Il est vrai qu'il finance une grande partie de son œuvre grâce au soutien des conserveurs. C'est-à-dire que, derrière, on a les usiniers qui veulent acheter la paix sociale. C'est-à-dire qu'il ne faut pas que ça bouge de trop. Ces marins-là, c'est vrai qu'ils sont chrétiens, ils vont au bistrot, mais bon il ne faut pas trop quand même que ça bouge parce qu'il y a déjà, dans les années 1900-1905, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Bon, la gauche, pour dire les choses rapidement, commence à se fortifier, à s'organiser, Jaurès... Bientôt, ça va être le parti communiste à partir de 1920-1921. Donc, bon voilà, il faut que tous ces marins-pêcheurs soient bien encadrés. On leur offre des refuges, on s'occupe d'eux, les bonnes œuvres... Et puis comme ça c'est un bon moyen aussi de la canaliser. Avec ces cours qu'on organise, on diffuse des messages moralisateurs. Il y a tout ça. Donc on achète, entre guillemets, une paix sociale. Donc c'est pour ça qu'il réussit rapidement à fonder plusieurs Abris du Marin. Douarnenez arrive plus tard. Il n'arrive pas à avoir le terrain convoité, celui-ci, où nous sommes, qui avait vraiment les pieds dans l'eau, à l'époque, à l'origine. Sur les photos là, on le voit très très bien. On est là, hein ! Donc là on est à flanc de falaise. Donc c'est la pointe du Rosmeur. C'est la pointe du Rosmeur et puis là, toutes les usines, on les voit. C'est toutes les cheminées qui sont ici là. [En montrant les photos.] On voit mieux là. On est là. Donc il est à un endroit, on va dire, stratégique. Ça se voit de loin. En plus il a ce, comme tous les autres Abris du Marin, cet enduit rose qui détonne, qui est un clin d'œil aussi à la couleur du bonheur. Voilà, c'est l'Abri du Marin. Quand on est un marin-pêcheur étranger, quand on arrive dans la baie, on s'approche et on voit tout de suite l'Abri du Marin. Donc il choisissait des endroits stratégiques à chaque fois, pour que ces bâtiments soient repérables aussitôt. Et donc il n'arrive pas à avoir le terrain parce que le maire, à l'époque, il est de gauche. Alors, ceux de gauche, à l'époque, on les appelait les Républicains. C'était, à l'époque, enfin dans ces années-là, les années 1890-

1900-1910, quand on est de gauche on est Républicain. Les autres ce sont les conservateurs. On dirait la droite quoi. La droite, ce sont les conservateurs. Et donc, bon, il n'arrive pas à avoir ce terrain à cause de l'hostilité politique du maire et puis de l'hostilité des bistrotiers. Donc il va se tourner vers Tréboul, 1906, pareil, ça ne marche pas non plus.

00:10:58

Pourtant c'était plus bourgeois, non ? Pas plus conservateur Tréboul, non ?

00:11:01

Non, non, non. Il y a aussi des usines à Tréboul. C'est plus rural.

00:11:12

FC : C'est Poullan, non, à l'époque ?

00:11:17

FT : Poullan, oui. C'est rural. Comme ici Douarnenez qui est une création récente, hein. Douarnenez, c'est 1880. Mais avant, le pouvoir appartenait à Ploaré. Et Ploaré c'est paysans, c'est les "ventres à choux". Les marins vont réussir à obtenir leur indépendance vis-à-vis des paysans, à travers leur réussite économique, la pêche, etc. Et puis derrière, évidemment, il y a les conserveurs qui sont là, puisqu'ils achètent leur poisson. C'est le grand boum de l'industrie sardinière. C'est une mono-industrie qui se développe... Elle démarre dans les années 1850, ça démarre du côté de Nantes et après ça gagne l'ensemble du littoral sud-breton à partir de Nantes. A partir du moment où on a inventé, c'est Nicolas Appert, qui invente le principe de l'appertisation, c'est-à-dire stérilisation. C'est la conserve. Alors qu'avant, on pouvait conserver le poisson salé, en baril. Donc c'était de la sardine qui était pressée. Un rang de poisson, un rang de saumure, un rang de poisson, un rang de saumure. Et le tout est pressé. Et on récupère l'huile aussi pour d'autres usages. C'est comme ça qu'on conserve le poisson. Et là, avec l'appertisation, on va pouvoir mettre le poisson en boîte. D'où le terme aussi de *Penn Sardin* qui va apparaître à ce moment-là. En fait, c'est la population qu'on appelle *Penn Sardin* au départ, ça n'est pas les ouvrières. C'est... Comme j'ai dit tout à l'heure "ventres à choux", c'est les paysans. *Penn Sardin* c'est les "têtes de sardines", c'est les marins, ceux qui vivent de la mer quoi, c'est les gens de mer. Et après, petit à petit, le terme de *Penn Sardin* va s'appliquer uniquement aux ouvrières qui effectivement coupent la tête de la sardine pour la mettre en boîte après qu'elle ait été séchée au soleil, et puis mise en boîte. Ensuite, on met de l'huile et puis on stérilise. Donc en 1912, il va bénéficier, ici à Douarnenez, du changement de municipalité. Donc c'est le Le Guillou de Penanros, un conserveur, un patron d'usine, qui devient maire. La bonne affaire, quoi ! Donc aussitôt, l'accord est conclu, le terrain est vendu. Et il va pouvoir construire ce bel Abri du Marin qui arrive... C'est le plus emblématique, c'est le plus beau dans son unité. Et donc, 1914... Acquisition du terrain 1912, construction 1913, ouverture en 1914. Mais, patatra, 1914 c'est aussi la Guerre et il est aussitôt réquisitionné, comme d'autres Abris du Marin d'ailleurs. Celui d'Audierne ou celui de Camaret aussi ont été réquisitionnés par l'armée. Donc avant même que les marins-pêcheurs puissent y rentrer, ce sont les soldats qui vont l'occuper. Il va servir de caserne.

00:14:44

Avant ? Donc les deux ans de latence entre 1912 et 1914 c'était les travaux quoi ?

00:14:49

Oui, c'était les travaux. 1914, 15, 16, 17. En 1917, il est rendu à Jacques de Thézac, il est rendu à l'œuvre des Abris du Marin. Donc il va devoir être réaménagé, parce qu'ils avaient mis des lits de camp, etc. Il y a des photos d'ailleurs. Donc en fait, il va servir de lieu de formation aux 151^{ème} régiment d'infanterie qui est un régiment du nord. Et donc en fait ils font leur classe ici, leur formation, avant de partir sur le front. Voilà. Donc ça ce sont des photos de Jacques de Thézac aussi parce que c'était un grand communicant. Photographe, passionné de photographie. Il découvre la photographie... Voilà, il est d'un milieu aisé, il a son appareil photo assez tôt. Ses parents le gâtent. Il est fils unique. Ils lui offrent son premier bateau, et puis après un deuxième, un troisième, etc. C'est comme ça qu'il découvre la Bretagne. C'est comme ça qu'il va découvrir sa femme. Qu'il s'y marie et qu'il s'y installe. A Sainte-Marine. Et donc, la photo c'est sa passion. Il y a une exposition actuellement au musée départemental breton. Vous l'avez vue ? [J'acquiesce.] Donc c'est bon. Bravo, c'est fait. C'est un grand communicant, il va utiliser les photos pour parler de son action caritative. Donc il va éditer des cartes postales.

00:16:25

Il y a une dimension un peu anthropologique dans son travail de photo ?

00:16:30

Alors, oui. Bon alors les cartes postales c'est vraiment pour faire connaître son œuvre et récupérer des dons. Donc il y a des fêtes de charité. Voilà, il a un réseau d'adresses. Il connaît du monde donc il envoie des courriers. Ces cartes postales vont lui permettre de faire connaître son œuvre. Il est très malin parce que des fois il ne met pas où est-ce que la photo a été prise. Et la plupart des cartes postales éditées et publiées sont souvent des cartes postales montrant des photos de Sainte-Marine. Il y habitait. Donc, il a construit, pour le petit monde des pêcheurs, la petite communauté de Sainte-Marine, un petit Abri du Marin, donc en 1910. Et pour lui, Sainte-Marine c'était une communauté maritime idéale quoi. C'était un petit cocon. Et donc, il habite juste à côté donc, hop, il fait vingt mètres et puis il est l'Abri du Marin et il fait des photos. Et donc il montre ce qui se fait à Sainte-Marine : la bibliothèque, la salle de jeux, les marins qui écoutent le phonographe, tout ça... Les cours de TSF. Mais quand il publie il ne dit pas forcément... Il dit "Dans un Abri du Marin." Mais c'est vrai que dans les autres, on faisait la même chose. Mais pour lui c'est plus pratique. Donc il a une collection fabuleuse sur Sainte-Marine. Et c'est vrai qu'il a photographié les marins mais ces photos n'ont pas forcément été diffusées. C'était sa passion de photographie aussi. Donc il réussit à ouvrir son Abri du Marin. L'architecte, René Darde, un jeune architecte, il a servi... Dans les années postérieures à la gare, entre les deux-guerres, il va devenir effectivement l'un des chefs de file de l'architecture balnéaire, là-bas sur la Côte d'Azur, en Provence. Il va travailler pour des riches propriétaires, pour élaborer des plans de villas, d'hôtels, restaurants, quelques bâtiments publics aussi. Bon voilà, il va... Avec un... Donc ces grandes fenêtres trilobées là, lancéolées avec un caractère un peu gothique. C'est néo-gothique quoi... En fait, ça fait penser à un temple, ça fait penser à une chapelle, c'est ça l'idée aussi : lier l'architecture au sens même de son action. C'est-à-dire que c'est un refuge pour les marins. Il y a le côté ostentatoire aussi de l'architecture. Une belle architecture qui se voit, qui est démonstrative. Donc 1910 c'est Sainte-Marine, précédée par Roscoff en 1909. 1909, 1910. Et ici donc 1913, 1914 pour l'Abri du Marin de Douarnenez. Qui sont trois Abris du Marin qui ont une parenté architecturale puisqu'on a à Roscoff, à Sainte-Marine et ici, à Douarnenez, ce type de fenêtres trilobées. Là

on trouve la patte de René Darde qui était à l'époque jeune architecte mais qui va prendre tout son essor au niveau de sa création durant l'entre-deux-guerres, un petit peu aussi après-guerre, sur la Côte d'Azur, en Provence. Et comment il l'a connu ? Bah parce que Thézac avait une maison de vacances à Sainte-Maxime.

00:20:47

Et est-ce qu'il reste des archives... Enfin où sont les archives de René Darde ? Vous ne savez pas ?

00:20:54

J'avais contacté Daniel Le Couédic qui le fondateur de l'école de géo-architecture de Brest, un des grands spécialistes de... Qui a écrit un magnifique bouquin sur l'architecture bretonne. Il n'avait plus d'éléments. C'est... Il a élaboré des villas dans le sud de la France. Il y a des plans qui ont pu, il y a des références, il a des références comme architecte de villas là-bas dans le sud. Et puis on a donc les écussons là : *Doue, Dever, Ar Mour*, donc c'est "Dieu, Honneur, Pays". *Ar Mour* c'est le pays, sous-entendu la patrie. Parce qu'"Honneur et Patrie" c'est la devise de la marine nationale. Et il lui a associé, ici, Dieu. Et ce genre d'écussons là se retrouve également à Sainte-Marine. Et on en trouve aussi au Guilvinec. Alors au Guilvinec, il va, en 1923, agrandir l'Abri du Marin. Donc l'Abri du Marin initial qui était un bâtiment rectangulaire avec un fronton triangulaire là, sur la toiture, genre un peu chalet, avec un préau derrière pour les agrès de gymnastique. Eh bien ce bâtiment-là, il va l'agrandir. Il va le réhausser, il va le prolonger avec une aile à l'arrière. Un petit peu sur le modèle de Douarnenez. Et il va en faire un grand Abri du Marin. Donc il y a deux grand Abris du Marin, c'est Douarnenez et le Guilvinec. A part... On a les Abris du Marin de l'île de Sein, où là il y en a deux en fait. Un qui a été construit en 1900 et l'autre en 1906 parce que y'a un tel succès que le premier s'avère très vite trop petit et donc il en construit un deuxième. Donc le premier est une propriété privée aujourd'hui. Et le deuxième appartient à la commune, à l'île de Sein et c'est le musée des sénans. Un musée mémorial de l'histoire de l'île de Sein, de la pêche à l'île de Sein. Mais aussi un mémorial par rapport à leur engagement dans la France Libre en 1940. Donc après, vous vouliez aussi avoir les éléments par rapport à tout ce qui est urbanisme, par rapport à ce qu'il est devenu, tout ça.

00:24:00

Oui, absolument. Déjà, j'ai vu que dans à peu près tous les autres exemples, on trouvait des usages, des destinées un peu plus intéressantes que celle qui est...

00:24:14

Eh ben disons que pendant très longtemps, pendant plus de trente ans, il a eu une vocation maritime parfaitement louable, et que voilà c'était le siège de la revue et de la maison d'édition Chasse-Marée.

00:24:35

Oui, j'ai rencontré Michel Colleu. Donc il m'a parlé vraiment spécifiquement de cette période. Et ça c'est vrai que moi je trouve évidemment que cet usage-là était très intéressant. Enfin c'était sa place, c'était une bonne place en tout cas. Peu importe privé ou public dans ce cas-là. Je veux dire que c'était intéressant. Après, il y a eu le projet de Stéphanie Stein.

00:25:04

Une maison de la culture en fait en gros. Une maison des Lumières qui faisait expo, etc. C'est d'ailleurs pour ça que Michel Colleu et Bernard Cadoret ont vendu, parce que le projet, sur le papier, tenait la route. Enfin il était intéressant, il était culturel. En fait, la question cruciale est celle de l'acquisition de l'Abri du

Marin en 1981, par le couple Cadoret-Colleu, par le duo Cadoret-Colleu. Ils l'ont acheté quand même à la commune de Douarnenez. Donc Michel Mazéas, lui aussi, a été séduit par le projet de Cadoret et de Colleu avec le Chasse-Marée, la maison d'édition, ça a été une réussite extraordinaire pendant plus de trente ans. Donc ça a vraiment marché. Contrairement à la maison des Lumières de Stein. Mais il aurait dû être plus prudent. Son équipe, à l'époque, aurait dû être plus prudente. C'est-à-dire que dans le contrat de cession, de vente, ils auraient dû mettre une clause restrictive, en disant "Si un jour, l'Abri du Marin est vendu au privé." Comme dans toute œuvre humaine, il y a un début et puis il y a une fin. Il aurait fallu mettre une clause restrictive que si, effectivement, par rapport à la préemption. Si jamais cette histoire d'Abri du Marin-Chasse-Marée s'arrête un jour, eh bien la mairie récupère de bon droit avec une somme qui serait du coup évaluée par notaire, etc.

00:26:59

FC : Ça c'était possible hein ! C'était possible parce que le périmètre de préemption s'exerce ici, sur le PLU. C'était possible au moment de la vente de Chasse-Marée à Stéphanie Stein.

00:27:09

FT : 290 000 euros ! Et après elle fait une culbute...

00:27:13

NL : Oui, 1 000 000, elle l'a revendu.

00:27:14

FT : Oui, par 3,5. Enfin bon...

00:27:20

NL : L'architecte des Bâtiments de France, Fabien Sénéchal, et Michel Colleu, m'ont tous les deux dit que, selon eux, la vision qu'ils avaient eu de Stéphanie Stein et le contact qu'ils avaient eu avec elle surtout, montraient que ce n'était pas son intention première, qu'elle était juste maladroite, très...

00:27:43

FT : Non, je ne crois pas.

00:27:43

FC : Moi je l'ai rencontrée aussi au tout début, quand elle est venue se présenter à la communauté de communes, au moment où elle a acheté le bâtiment. Je ne sais pas si vous arriverez à la rencontrer. J'espère hein mais moi j'avais été étonnée, parce qu'elle est juriste, enfin avocate, et ça partait dans tous les sens. Et je me suis dit : "Comment quelqu'un qui exerce une profession très très carrée... ?" Et voilà, et elle partait déjà sur le projet Chancerelle. Donc elle n'avait pas monté celui-ci, qu'elle pensait aussi faire quelque chose chez Chancerelle. Donc là, on se dit voilà... Marche par marche. Et, par contre, je pense que les douarnenistes ont été très contents pendant l'été. Parce que pendant les Fêtes Maritimes, le bâtiment a été ouvert. Donc, c'était là qu'on faisait l'accueil des bénévoles, et elle avait aussi monté un petit bar...

00:28:39

FT : Il y avait aussi les machines, une sertisseuse, qui avaient été installées...

00:28:40

FC : Voilà. Et donc ça a été, je pense, plaisant pour les douarnenistes et...

00:28:43

FT : Ils se réappropriaient un peu les lieux...

00:28:46

FC : Et après déception.

00:28:46

FT : Et elle avait aussi redonné au bâtiment son volume intérieur d'origine. C'est-à-dire qu'elle avait abattu les cloisons. Là c'est Rémi Le Berre, qui était architecte, à la demande du Chasse-Marée, donc de Cadoret-Colleu, a aménagé, a cloisonné l'Abri du Marin, avec des bureaux de la rédaction, enfin des différents rédacteurs de la revue Chasse-Marée. Et puis Ar Men aussi, puisque Ar Men a été créée en 1986. Il y avait donc une réappropriation du lieu mais il y avait quand même... Là on tombe sur le débat natifs et néo. C'est-à-dire qu'elle a quand même été très mal accueillie. Il y a eu de l'antisémitisme à travers des propos, des inscriptions aussi sur le bâtiment. Enfin, c'était quand même très violent à son égard. Très violent. C'était abominable.

00:30:07

FC : Même des tags dans la ville. C'était...

00:30:08

NL : Oui je vois, même en me promenant dans la ville, que les douarnenistes expriment vite leurs... Ce qu'il ressentent sur les murs.

00:30:12

FT : Ouais mais... Y'avait voilà, même si, sa famille voilà... Elle a passé tous ses étés ici, à Douarnenez, ou dans les environs, parce que ses parents avaient une résidence sur Locronan. Un manoir à Locronan. Et donc ses parents, tous les deux, étaient psychiatres. Gros cabinet parisien, beaucoup d'argent, etc... Elle a un frère dans le domaine de l'immobilier. Moi je l'ai rencontrée plusieurs fois, par rapport aux recherches historiques, par rapport à l'histoire des Abris du Marin, et tout ça. Donc elle s'était rapprochée de moi pour savoir s'il était possible, pas au début, c'était une deuxième étape, quand ça commençait à foirer et qu'elle avait du mal à trouver des aides financières pour monter à bien son projet. Elle avait eu l'aide du conseil régional, elle a une subvention du conseil régional pour l'isolation du bâtiment, pour les combles et tout ça. Et puis, en fait, elle n'avait pas les crédits des banques... Donc elle essayait d'agréments son projet, de le faire progresser sur le plan culturel. Enfin, de le faire monter, de faire monter le truc et d'essayer de chercher du crédit, en fait, sur le plan culturel. Donc, à ce moment-là, elle se rapproche de moi, elle me dit : "Oh vous pourriez peut-être..." Etc. Par rapport à des expositions, par rapport à des conférences. Elle avait aussi l'idée de faire des concerts, etc. Elle a loué l'Abri du Marin. Enfin, en tout cas, la salle, pour des mariages, des choses comme ça. Oui, il y a eu quelques trucs comme ça, à ce moment-là. Ça doit être le deuxième été. Et puis bon, il y a eu quelques rendez-vous ratés aussi. On avait rendez-vous à Pont-Croix et elle n'arrivait pas. Elle était à Pont-L'Abbé au lieu d'être à Pont-Croix. Donc je dis : "Bon, on remet le rendez-vous. On se verra plus tard." Un autre rendez-vous raté, c'était ici même. En fait, elle ne s'était pas réveillée ou elle avait fait une soirée la veille. Donc elle était HS. Donc on avait remis le rendez-vous à un autre jour. Mais ça rejoint ce que disait Florence, que ce n'était pas linéaire, et très difficile.

00:33:24

FC : Le galeriste qui, d'ailleurs, travaillait avec elle... Très rapidement, le premier été, il est parti. Enfin voilà. Et après, elle voulait faire un travail sur tout ce qui était lumières, ce qui était arts numériques. Bon, moi, dans ma tête, je me dis : "Moi pour avoir été dans une association pour les arts numériques à Rennes, il y a fort longtemps, il y avait six personnes à venir aux expos, aux choses." Et c'était Rennes. Douarnenez c'était ambitieux mais après tout pourquoi pas ? Mais après, elle était partie sur l'idée aussi d'hébergement.

00:34:19

NL : De gîte ?

00:34:20

FC : Tout ça était encore très flou...

00:34:21

FT : Logements étudiants, auberge de jeunesse... Ouais c'est ça. Quand elle m'a fait visiter l'Abri à ce moment-là, c'est là aussi qu'elle m'a dit que son frère... Moi je dis en tout cas, ça a été bien aménagé, les combles tout ça, enfin l'isolation. C'est une équipe, effectivement, de Paris. Elle me dit : "Oui mais c'est grâce à mon frère qui connaît bien le milieu, qui est dans l'immobilier, que j'ai pu trouver cette équipe-là, cette entreprise professionnelle qui a fait ce boulot, ce job-là." Et elle m'avait montré la possibilité de créer des logements, genre logements étudiants. C'était un peu ça ouais. Oui, et puis après, il y a eu l'option ratée du conseil régional parce que, par rapport, moi j'ai découvert ça qu'après, quand il y a eu en automne 2022, cette grande affaire autour de l'Abri du Marin, la manifestation et tout ça, j'ai pris les contacts, j'ai envoyé les courriers à la DRAC, à Rennes, à la conseillère régionale chargée du tourisme et du patrimoine et tout ça. Et, elle m'a dit : "Ouais mais en fait, on avait un contact avec Madame Stein, on savait qu'elle allait lâcher l'affaire en fait. Et puis, bon, on a contacté la mairie parce que Madame Poitevin évidemment, à la mairie, pouvait être partie prenante aussi du projet global, et puis en fin de compte elle ne nous a pas répondu." Donc ça a été un loupé parce qu'en fait la région pensait peut-être pouvoir faire quelque chose par rapport au sentier littoral, par rapport au GR et tout ça. Il y avait peut-être la possibilité, en fait, d'en faire, un gîte d'étape, un lieu, une sorte de tiers-lieu. Ça aurait été vraiment une formidable idée. Ensuite, à cette époque-là, il y avait aussi, en 2021-2022, tout ce qui tourne autour de l'écologie, des sciences. Par rapport aux océans, la biologie marine, et tout ça... Enfin bon. Il y a l'Ifremer sur Brest, etc. Bon ça aurait pu être aussi une base pour des chercheurs, des étudiants... Une base de vigilance par rapport à tout ce qui est nature, environnement, etc... Et puis après ça aurait pu être un logement... Résidence d'artistes, un truc comme ça. Et un lieu d'exposition en bas...

00:37:38

NL : Et aussi peut-être un lieu de formation, par rapport aux Ateliers de l'Enfer, pour les charpentiers...

00:37:46

FT : Oui ! Des logements aussi pour ces charpentiers-là. Il y en a certains qui dorment dans leurs fourgons. Donc... Il y a eu plein d'idées. Il y a eu quelques réunions à la Maison Charles Tillon. Maxime Sorin aussi. Et puis après, il s'est greffé tout un certain nombre de choses, relayées par la presse, par rapport à l'habitat, par rapport aux résidences secondaires, par rapport à AirBNB et tout ça. Donc en fait, l'Abri du Marin est devenu un symbole.

00:38:22

NL : C'est ça, j'ai lu l'ouvrage du collectif Droit à la Ville Douarnenez, *Une vue sur mer pour les précaires* et j'ai trouvé très intéressant le travail de "recherche-action", pour les citer, qu'ils ont mené, est très intéressant. Et je vois que le collectif d'ailleurs n'existe plus en tant que tel. Enfin, il s'est transformé. Pareil, DouarnVendez, je ne sais pas trop... J'ai l'impression qu'évidemment c'est un symbole. C'est pour ça que cet échec-là m'intéresse beaucoup. Ce que moi j'appelle un "éloignement de la mer" symbolique et donc effectif parce que ce

bâtiment n'a plus aucun... Enfin du logement de luxe, ça n'a plus aucun sens ou... Enfin ce n'est pas contextuel en fait.

00:39:10

FT : Il y a neuf appartements ! Vous savez pourquoi pas dix ? Parce qu'il fallait faire, à ce moment-là, un logement social. Donc ce sont les règles établies. Si on atteint dix il faut faire du social.

00:39:45

FC : Après c'est des outils de défiscalisation derrière. Donc, de toute manière ce sera vendu...

00:39:51

FT : Parce qu'il est monument historique. Ils ont utilisé ça aussi.

00:39:54

FC : Ils défiscalisent. Et c'est ça aussi qui... Il y a cet angle, voilà, qui est le vôtre, qui est l'éloignement de la mer. Mais il y a aussi l'éloignement de la population. Et ça c'est absolument terrible parce qu'on sait très bien ce que ça va devenir. Ça va... Une grande partie de l'année, ça sera éteint. Il y aura peut-être du monde le week-end parce que ce sera loué. Et puis ce n'est pas un lieu de vie.

00:40:20

NL : C'est ça et moi je m'intéresse vachement aux problématiques de vacance du logement qui sont, aujourd'hui, avec "Action Cœur de Ville", ou ce genre de dispositifs lancés par l'Etat, sont... Enfin tout le monde pointe la vacance du logement comme étant un souci majeur, autant écologique que social, et des questions que ça pose, et finalement on en arrive encore là. Il y a des mairies qui sont encore corruptibles à ce point-là.

00:40:45

FC : Et là-dessus justement, sur les aides, ce dont vous parlez, tout ce qui est "Action Cœur de Ville", "Petites Villes de Demain", etc. Donc, ici sur le secteur on a plusieurs communes : c'est le cas à... Audierne, Plouhinec sont soutenues. Douarnenez et Pont-L'Abbé. Et après les communautés de communes indirectement avec elles. Et c'est quand même extraordinaire, effectivement, de voir qu'on peut avoir à la fois de l'argent de l'Etat pour redynamiser un centre-bourg, finalement laisser passer des occasions et puis aller construire du lotissement en extension urbaine. C'est pas possible d'avoir de l'argent d'à-côté et puis finalement, de ne pas le respecter quoi.

00:41:27

FT : Et puis en imperméabilisant les sols encore avec de l'extension.

00:41:30

NL : C'est ça ! Alors qu'il y a la ZAN dont on parlait qu'il ne le permet plus.

00:41:35

FC : Pas encore.

00:41:36

NL : Je suis allée à Vannes, ils ont fait... C'est aussi un exemple intéressant. Ils ont un ancien hôtel particulier qui a été réhabilité, et ils en ont fait un centre de médiation en fait sur les questions architecturales et urbaines dont on parle. Sur les SCOT, la ZAN, notamment. Et en fait ils parlent du fait que maintenant il faut penser à surélever plutôt que construire à côté, construire dans le jardin... Build In My Backyard (BIMBY), etc. Enfin, ils posent toutes ces questions et ils s'y tiennent. Pourtant c'est une mairie de droite, on peut être d'accord ou pas, peu importe. Mais ils se tiennent à peu près à ça. Et c'est vrai que là, ici, dans une ville qui a un passé tellement riche dans le milieu culturel, avec un vrai militantisme ancré, populaire, avec une culture et une identité locale importantes.

Je trouve ça tellement dramatique sur ce que ça raconte et que la mairie ait laissé passer ça... J'ai du mal.

00:42:43

FT : Eh bien il y a le prix de vente, c'est l'aspect financier.

00:42:56

FC : Mais il y a plusieurs, parce que donc ça... La vente s'est faite dans la mandature précédente. Et puis il y a eu Chancerelle aussi. Chancerelle, l'entreprise, était prête à vendre à l'euro symbolique. Et, pareil, personne ne s'en est saisi et aujourd'hui, voilà, l'acquéreur l'a acheté pour 300 000 et l'ont proposé aussi en multiplié par 3 à la revente. Donc 300 000 en 2021. Et forcément, avec les objectifs de réduction foncière, et derrière, de ZAN, tout l'immobilier et tout ce patrimoine qui est en centralité, ça va grimper, y'aura pas le choix. Ça va coûter plus cher. On sait bien que ça va coûter plus cher aux collectivités de détruire et de reconstruire, etc. Mais de toute façon il n'y aura pas d'autre choix que de le faire. Et derrière, il y aura l'Etat. Donc de toute manière, ces propriétaires font des bonnes affaires.

00:43:58

FT : Mais j'ai eu le cas moi, je me suis battu... Là c'est liée au patrimoine familial. C'est à Plouhinec, en face d'Audierne, à Locqueran, la maison de mes grands-parents. Voilà c'est une bâtisse des années 1860-1870, qui a accueilli un bistrot, et puis une voilerie, celle de mon grand-père. Et puis il y a un projet immobilier à côté, sur le site de l'ancienne usine Hénaff, Pouldreuzic. Voilà, c'est 98-99 cette histoire-là, ça remonte à 25 ans. On avait un collectif aussi, on s'est battu. On a gagné sur un point. On a réussi à réduire d'un étage l'immeuble principal. Et, ils ont construit trois immeubles, c'était pour vendre du m2, et puis une quantité de petits pavillons. Tous sur le même modèle. Donc visuellement c'est, faut dire, moche. Et puis, la maison, assez grande pourtant déjà, de mes grands-parents qui est complètement écrasée par la proximité de ces grands immeubles. C'est atroce quoi. Construits en lieu et place de l'ancienne usine avec, il y avait encore l'ancien séchoir à thon, avec les claies comme ça, qui étaient orientables, qui permettaient d'aérer... C'était l'endroit où les thons étaient séchés avant d'être travaillés quoi. C'était un bâtiment à quatre pentes. Il y avait la possibilité de réhabiliter les lieux, d'en faire un espace culturel, l'école de voile... A côté il y avait les canoës-kayaks. Enfin bon, un petit peu comme ici, je vous ai parlé d'un tiers-lieu. Il y avait une vocation culturelle, une vocation pour la jeunesse possible... L'office du tourisme aussi, un lieu emblématique, juste en face d'Audierne. Et puis...

00:46:13

FC : Puis souvent en plus on va vers de la résidence secondaire avec des acquéreurs qui ont une autre manière de vivre la ville et de vivre le territoire. Et j'y pense là maintenant parce que, justement, l'endroit dont tu parles, au titre du SCOT on a dû intervenir plusieurs fois sur la question du tracé d'accès vélo, parce qu'il y a des riverains qui ne veulent pas que des vélos passent devant chez eux. Voilà, et moi j'ai vu sur une autre commune, sur la mer, une maison, autour de 700 000 euros, aussi près du sentier côtier. Eh bien, la personne voulait fermer le sentier côtier, très tranquillement. "J'ai acheté une maison très chère, moi je veux être tranquille." Ça ne se passe pas comme ça quoi. Et puis ces personnes-là, elles arrivent aussi avec des souhaits d'équipements et de services. On va avoir une nouvelle exigence qu'on n'avait pas forcément... Et ça ne se mélange pas quoi.

00:47:14

FT : Ça ne se mélange pas. Voyez le débat néo-natif ici.

00:47:18

NL : J'ai vu pareil des gens se plaindre, à côté de Vannes, se plaindre des nuisances causées par un ostréiculteur à côté qui faisait café jusqu'à 22h le soir, alors qu'ils n'étaient là que deux semaines par an. Enfin, c'est scandaleux. Et en plus, ce qui est problématique... Je travaille en ce moment dans un atelier supervisé par deux architectes très engagés dans ces questions. Ils ne font que la réhabilitation déjà, presque exclusivement. Et qui refusent de construire du neuf, surtout pour des particuliers qui voudraient des grands espaces, gratuitement, comme ça. Ils travaillent plutôt pour des programmes publics, et beaucoup de tiers-lieux, etc. Et en fait, il y a des foncières solidaires immobilières qui existent et qui sont, pas à perte, mais qui se débrouillent pour financer des projets comme ça, presque sur le modèle associatif. Enfin c'est des modèles économiques un peu précaires mais ils y arrivent en fait. Il n'y a pas que des promoteurs comme CIR. Il y a ce genre de personnes qui peuvent s'engager pour ce genre de projets mais, évidemment, les mairies se tournent quand même vers plus de profit.

00:48:23

FC : Et là vous en parlez, parce qu'un outil qui aurait pu... Par rapport à ce qu'on disait sur la clause, sur la vente. Alors voilà, après, c'est très compliqué les questions de cession. Mais aujourd'hui, il y a un outil qui existe et qui, de mon point de vue, devrait être vraiment utilisé sur ce type de bâtiments ou, en tout cas, sur les bâtiments pour lesquels, dans les petites communes, on met de l'argent, vous savez, pour installer un commerce, etc... C'est le Bail Réel Solidaire. Finalement, on reste propriétaire du foncier. C'est-à-dire que quand la personne part, le Chasse-Marée part, eh bien c'est la collectivité qui décide qui revient dedans. Comme par exemple, si je suis une collectivité, dans ma petite commune, j'ai financé un café-boulangerie pour remettre dans mon bourg, ils s'en vont parce qu'histoire de vie, etc. Eh bien, ils revendent leur fond mais je reste propriétaire du sol et donc je participe aussi, finalement, à l'affectation du bâtiment. Et ça, je pense, c'est vachement important.

00:49:16

NL : Les gens ont besoin de moins de budget aussi pour investir.

00:49:18

FC : Tout à fait, en plus. Ça permet d'acheter à moins cher parce qu'on n'achète pas le foncier. Enfin, c'est utilisé, aujourd'hui, pas tellement. Mais je sais que Rennes l'utilise notamment de plus en plus, Nantes aussi.

00:49:39

FT : On a parlé de port de plaisance aussi. Bon, le Rosmeur là, c'est un port de pêche. Mais qui sait un jour ?

00:49:45

FC : Mais toujours on nous demande : "Les pontons, les pontons, les pontons... Mettez-nous des pontons pour la plaisance."

00:49:47

FT : Voilà et après y'a eu l'histoire des paquebots aussi et ce n'est pas fini. Une interdiction aussi de manifestation qui a été édictée par la municipalité, la mairie. En tout cas, par l'équipe qui pilote la mairie. Interdiction de manifester quand même. Interdiction de manifester avec des gendarmes, la police... Ma mairie qui permet l'accueil de ces paquebots de croisière, qui continue de faire tourner leur moteur à l'ancre, dans la baie. Donc, ils polluent l'air parce qu'il faut faire tourner les cuisines, etc. Sans compter que les gens qui ont débarqué ne vont pas

déjeuner sur le continent. Ils ne vont pas aller au restau à Douarnenez. Ils vont retourner manger sur le bateau parce que ça fait partie du forfait. Donc, en fait ils vont acheter une carte postale, un aimant, un *kouign amann*. Enfin c'est anecdotique. Quand on nous dit : "Ouais mais ces gens ils vont laisser de l'argent..." Non, non c'est la blague.

00:51:06

FC : Par rapport à un campeur qui est là quinze jours... Et on leur déroule un tapis rouge. Moi ça m'a toujours agacée. Enfin concrètement hein, ce n'est pas une image, concrètement, on leur déroule le tapis rouge pour venir alors que de toute manière ce sont des touristes qui ne reviendront plus. Enfin c'est, voilà des gens qui sont des croisiéristes, c'est beaucoup d'américains en plus. Ils vont pas revenir en vacances alors que voilà le campeur qui est venu là avec sa famille et ses deux enfants, il va revenir et peut-être après ses enfants vont revenir.

00:51:51

NL : Et est-ce que c'est vraiment intéressant, d'un point de vue économique, je me suis pas mal posé la question mais, c'est vrai que quand on voit qu'il y a eu cet effondrement de la sardine, alors que Groix avait misé sur le thon un peu avant que la sardine s'effondre, c'est sûr que la mono-industrie en général... Mais miser tout sur le tourisme ici, ça me paraît aberrant, ça me paraît pas être l'endroit. Qu'à Saint-Tropez ça marche...

00:52:28

FT : Le gros souci c'est l'emploi. Même en général, en tout cas à l'ouest de l'Europe, c'est ça.

00:52:35

NL : Quelles filières il faudrait selon vous... ?

00:52:36

FT : Quelles filières ? Les circuits courts, la qualité, le local, les produits locaux, etc. Arrêter... Enfin, c'est aberrant, il y a des camions réfrigérés qui traversent la France pour mettre en boîte du poisson qui n'est même pas pêché en face. Enfin, c'est n'importe quoi.

00:52:56

FC : On aura ici... Alors c'est vrai qu'ici il y a Chancerelle pour lequel il y a un attachement familial à Douarnenez. Même si aujourd'hui ce n'est plus un Chancerelle qui dirige, mais ça reste une entreprise familiale. Mais quelque chose comme Petit Navire qui est là aujourd'hui. Eh bien, c'est un fond de pension, c'est des thaïlandais. Que leur usine soit à Douarnenez pour mettre le thon en boîte ou qu'elle soit aux Seychelles, ils s'en fichent complètement. Donc tôt ou tard, sur un coup de... Sur la demande des actionnaires, ils peuvent aussi partir. Ils s'en fichent de toute façon. Ils auront toujours le logo avec le petit bateau dans la baie de Douarnenez. Et après ça partira. Après il peut aussi y avoir beaucoup d'industries. Je partage aussi ton point de vue Frédéric. Tout ce qui est lié à la mer... C'est quand même incroyable qu'à Douarnenez, on ait pas exploité ce genre de choses. Par exemple, au niveau touristique on a une Thalasso, une Thalasso qui fait venir ses produits d'ailleurs. Des produits qui sont utilisés à la Thalasso de Douarnenez. Comme si on n'avait pas... À aucun moment... Les propriétaires de la Thalasso de Douarnenez ça a pourtant été parmi les premiers, même si ce n'est pas la plus ancienne, ils sont propriétaires de Roscoff. C'était les premières Thalassos en France. Pourtant ça n'a pas été exploité. On aurait pu aussi aller travailler tout ça. Enfin, il y a plein de choses à faire sur la mer. On a plein plein plein de gens, et d'universitaires, à Douarnenez

qui vont travailler ailleurs finalement. Et des chercheurs qui vont ailleurs travailler.

00:54:28

NL : C'est pour ça que réinsérer une filière de biologie marine, de recherche liée à l'océan ça aurait été intéressant...

00:54:37

FT : Les ressources halieutiques. A Concarneau...

00:54:47

FC : Après voilà, on a quand même... Sur l'Atelier de l'Enfer qui est devenu connu, le CFA...

00:54:52

FT : La formation maritime ! C'est les bigoudens... C'est Le Guilvinec qui a récupéré le lycée maritime quoi. Mais on avait une école de pêche à Douarnenez. Il y en avait une aussi à Audierne. Ça a fermé. Il y a eu aussi, à un moment, une question de fermer Saint-Malo. Pour le commerce.

00:55:18

NL : Eh bien oui en fait parce que quand les logiques d'importation sont mondialisées...

00:55:22

FT : C'est mondialisé parce qu'aujourd'hui c'est des marins, c'est des matelots philippins qui sont à bord des bateaux de commerce, même à Douarnenez. C'est que les cadres qui sont... Et il n'y a que très peu de cadres. Il y a beaucoup d'automatisation à bord aussi donc... Le personnel naviguant est très réduit.

00:55:48

NL : C'est pareil en construction. Enfin maintenant, j'ai essayé de savoir un peu d'où provenait... Parce qu'à l'origine c'est quand même des matériaux locaux. Enfin on allait pas chercher les matériaux n'importe où. La pierre, par exemple, était issue des carrières locales. Enfin, j'en ai parlé avec Fabien Sénéchal mais j'aurais aimé parvenir à contacter les architectes brestois qui s'occupent du projet pour savoir exactement si ils ont sourcé, avec quel bois exactement ils ont refait leurs menuiseries parce que je suis sûre que c'est importé, que c'est du bois traité... Le savoir-faire peut-être... Et l'enduit pareil, on en parlait. Bon c'est un peu spécifique mais, avant, c'était un enduit hyper... Fabien Sénéchal aurait bien aimé le faire analyser à la manière d'un archéologue. Et ils ont repassé un coup de peinture alors qu'en fait, historiquement, c'est probablement un enduit à la chaux qui n'était pas mélangé à du ciment comme maintenant.

00:56:34

FT : Il y a eu prescription de l'ABF. Et les conditions sont très précises, je les ai lues. C'est un enduit à base de tuileaux. Enfin c'est teinté dans la masse quoi. Théoriquement, c'est ça, un véritable enduit. Et puis, on a du rose bonbon. C'est même pas la couleur d'origine en fait. C'était un rose beaucoup plus soutenu qui s'apparentait à la tonalité de la couleur des vareuses, des vareuses de marins. Un rose plus profond. Et là on a du rose barbabapa. Et c'est de la peinture, c'est pas un véritable enduit.

00:57:27

FC : Le truc c'est que ça va s'écailler quoi.

00:57:31

NL : Et en plus avec cette proximité de l'eau et puis le guano...

00:57:58

FT : Et le volume intérieur, je ne sais pas à quoi ça ressemble. Parce qu'il y avait des faux-plafonds, il y a avait des prescriptions aussi par rapport à ça. C'est-à-dire que de l'extérieur, on ne devait pas voir des faux-plafonds.

00:58:07

NL : En regardant bien, on les voit.

00:58:28

FT : Ça, ça n'existait pas, ces garde-corps. Tant qu'à faire, ils auraient pu refaire la porte d'origine qui... Ahhh. Le boîtier à code. La porte d'origine était différente. Il y avait un espèce de gros trumeau ici là. Et même cette couleur n'est pas celle d'origine. Ce n'était pas bleu, c'était vert. Et puis là y'a la maison du gardien. Tiens ils ont mis une nouvelle pierre, parce qu'elle était très érodée, très abîmée.

1:00:24

FC : Et si, ils utilisent aussi l'extérieur pour faire une petite terrasse pour un appartement c'est ça ?

1:00:32

FT : Henri Barbusse, l'inventeur du feu. On est dans la rue Henri Barbusse. Un nom qui a été donné après la Première Guerre Mondiale. Peut-être en lien aussi avec le fait que la rue Renan a accueilli un casernement. C'est l'auteur de l'ouvrage *Le Feu* qui raconte la guerre des tranchées. Le feu c'est le combat. Et avant c'était la rue du môle. Le môle, en fait, il est là derrière la criée. C'est la digue. Le môle. La grande digue qui est là, qui est derrière et qui protège le grand port. Et après plus loin, derrière la cale ronde, on a le petit port devant l'ancienne usine rouge.

01:01:51

FC : Devant les usines rouges oui. Je crois que ça c'est quelque chose de typique à Douarnenez, c'est qu'on parle des choses comme si elles existaient encore alors qu'elles n'existent plus. C'est comme l'horloge... La gare... Comme quoi ça reste dans l'imaginaire.

2. Transcription de l'entretien avec Michel Colleu

00 :01 :30

Moi je peux vous parler de ce qu'il s'est passé à partir de 1981 parce que j'y ai travaillé, un tout petit peu dans les deux trois années avant. Ce qui est de la période antérieure, vous aurez d'autres éléments.

Donc... L'Abri n'a pas été utilisé pendant quelques années et ensuite, on doit à la fin des années 1970 là, ensuite c'est l'association Treizour qui a fait la première version du musée dedans. Euh... J'ai pas les dates exactes... Ca doit être 77, 78... Ils n'utilisaient que le rez-de-chaussée. Ils n'avaient personne en haut. Y'avait rien en fait. Y'avait personne en fait. Et euh c'était là qu'on rassemblait tous les souvenirs sur la vie du port, la pêche, les outils, et tout. C'était un petit musée associatif. Et c'était le lieu de rencontre de tous les passionnés de la vie maritime qui, à cette époque-là, n'était pas si nombreux. Ils n'étaient pas en dehors de la société mais c'est comme quelque chose qui n'était pas naturel comme ça l'est devenu par la suite. C'était un petit monde, voilà. Si vous voulez en savoir plus là-dessus, il faut demander à Michel Philippe. Michel Philippe il a 81, 82... Et il était dans l'équipe d'origine de Treizour qui s'occupait du musée. On continue à se voir régulièrement. Il n'habite à Douarnenez que de temps en temps donc ça sera sûrement au téléphone. Attendez, je vais vous donner son numéro tout de suite...

[...]

Je vais vous expliquer. Il adore... C'est un causeur lui... Y'a pas de problème pour le faire parler. Il adore, il est passionné de ce genre de choses donc s'il peut vous transmettre les choses, il le fera volontiers. Y'a vraiment pas de problème. Donc lui n'a pas travaillé au Chasse-Marée mais il était dans l'équipe qui était autour et qui... Par contre, il était dans l'équipe de Treizour.

Donc... Pour prendre cette piste-là... Donc, Treizour fait ce premier musée, en bas. Puis, en 1985, tout a été déménagé à ce qui allait être le musée du bateau. Et donc ils ont quitté l'Abri, ou même avant... Avant ça. Puisque... Dès 82, 83 - bon après faudra vérifier - on avait le rez-de-chaussée pour le Chasse-Marée.

Donc après c'est une aventure qui n'est plus liée à l'Abri du Marin mais à l'histoire du musée du bateau puis du Port-Musée et tout. L'équipe de Treizour faisant et du collectage local et du collectage de bateau et tout, d'abord ici, puis plus loin a commencé, donc, la collection de bateaux. Bateaux en état d'hiver mais qui permettait d'avoir des traces et des témoignages de savoir-faire, etc. Et donc c'est ce... Donc c'est très lié à l'histoire du Chasse-Marée mais c'est pas la même chose.

00 :05 :48

Ce musée du bateau, le conservateur... Je crois que le service de la Culture m'a renvoyé à son conservateur qui est...

00 :05 :55

Kelig Yann Cotto qui a été longtemps malade et qui reprend, je crois, au 1^{er} décembre. Il a été absent pendant presque un an... C'était quelqu'un d'autre que Kelig connaît bien. Alors Kelig est pas de... Il est arrivé y'a dix ou quinze ans. Donc, les années 1980, il n'était pas sur Douarnenez. Enfin il connaît... Puis autrement l'association Treizour, Michel vous parlera.

Donc en 78, 79, l'Abri appartient à la mairie, à la ville et n'est pas utilisé sur les étages. Il n'y a que le bas qui est la grande salle comme il y avait à l'origine. Avec des objets du musée, voilà.

Donc ça c'est un point.

Alors maintenant... En parallèle, et c'est une autre histoire qui va se mélanger, Bernard Cadoret ... Alors on a fondé à plusieurs le Chasse-Marée mais y'en a un qui est plus fondateur que les autres c'est Bernard. Bernard Cadoret c'est un brestois et il a commencé à faire du collectage de la mémoire populaire maritime, des savoir-faire, des techniques de charpente, des manières de naviguer et tout. Donc c'est vraiment tout ce qui va autour du métier des gens de mer, pêche, cabotage, un peu moins long-cours, sur la côte sud de Bretagne depuis la rade de Brest jusqu'à Nantes. Voilà. Et il a fait...

[Michel Colleu se lève et va chercher un livre.]

Sinon on comprend le lien avec...

Y'a cinq tomes *Ar Vag*, donc « les bateaux ». Uniquement sur les côtes sud de Bretagne. Et on voit donc photos, témoignages, plans, et voilà...

00 :08 :37

Donc c'est un travail de recherche et d'archivage de toute l'histoire du monde maritime du littoral sud breton ?

00 :08 :40

Oui, mais à l'époque très très peu de gens faisaient ça. Ça se comptait sur les doigts de la main, ceux à faire ça. C'est-à-dire à faire un travail qui mélangeait archives orales, témoignages orales, études d'archives pour aller retrouver aux douanes les déclarations qui permettaient d'avoir les dimensions du bateau et tout, les cartes postales qui permettaient de discuter avec les anciens sur les aspects techniques et tout, voir les charpentiers qui, en général, faisaient sans plans. Donc vraiment tous les aspects de ce truc-là. Et son premier tome il l'a fait en 76, avant de venir à Douarnenez. Mais tout était déjà posé. C'est-à-dire que dans le premier volume qui a été fait qui a eu un gros retentissement dans les milieux des gens de mer et puis même au-dehors parce que c'était une démarche assez originale pour l'époque. Tous les éléments qui font que le Chasse-Marée va exister et va être à l'Abri pendant 30 ans étaient déjà posés en fait. Après y'a plein eu d'autres choses mais bon voilà c'est... Et Bernard... On appelait ça le groupe *Ar Vag* parce qu'il travaillait avec plusieurs personnes dont trois sont devenues les cofondateurs du Chasse-Marée. Et toute cette équipe-là habitait entre Nantes et Brest. Pas spécialement à Douarnenez. Y'avait pas de douarnenistes direct dans cette équipe-là. Et il a donc fait du collectage dans plein de ports : Douarnenez, le Guil [Le Guilvinec], Auray... Voilà. Et quand Bernard et ses copains ont voulu créer la revue Chasse-Marée et travailler de leur passion, il fallait un lieu. Et ils voulaient un lieu symbolique. Un lieu qui soit dans un port, qui ait une valeur... Qui soit utilisable pour travailler mais qui ait une valeur symbolique forte. Et un port de Bretagne parce qu'ils étaient tous bretons. Et comme ils connaissaient, pour y avoir du collectage, la côte sud, ils ont prospecté sur la côte sud Bretagne pour trouver où ils pourraient s'installer. Donc ils ont regardé quels étaient les endroits disponibles et ils ont été voir les mairies. Et l'accueil le plus favorable tout de suite, ça a été la mairie de Douarnenez avec son maire, Michel Mazéas. Et donc le Chasse-Marée s'est installé là parce que l'équipe cherchait un lieu, parce que le maire était d'accord et parce que l'Abri était libre. Il faut les trois conditions. Mais c'est pas une initiative de Douarnenez au départ. Même si ils connaissaient tous plein de monde à Douarnenez. Enfin, ils étaient bien ancrés.

00 :12 :06

Et est-ce que le fait que la mairie à l'époque soit très engagée politiquement à gauche historiquement, ça a joué ?

00 :12 :12

Non. Y'avait pas de...

00 :12 :15

Y'a pas de corrélations ?

00 :12 :16

Non. Ce n'était pas le sujet. On était dans de la culture populaire. Encore aujourd'hui, je suis extrêmement prudent. Ça fait cinquante ans que j'évolue dans ces milieux-là. On peut trouver des gens de droite comme de gauche qui ont une perception de la culture locale qui ressemble à ce que nous on cherche. Et parfois on peut avoir des surprises sur les étiquettes. Donc je... Ce n'est pas prioritaire. Par contre, la sensibilité des gens, et leur histoire personnelle avec la mer, il y a un lien direct. Michel Mazéas il a navigué, il est d'une famille de marins et quand on lui parle, quand on lui montre tout ça, il comprend tout de suite quoi. Le lien il était là, il était plus là que par la politique ou...

Moi je faisais exactement la même chose. Moi je suis du Havre et je faisais la même chose, d'aller voir les anciens et tout mais de façon personnelle. Et j'ai fait des disques de collectage, j'ai fait plein de choses sur la mémoire orale. C'est-à-dire, contes, chansons, musiques, danses, instruments, et toute cette sorte de choses autour des gens de mer. Quoique dans les milieux paysans aussi. Et donc je faisais... J'allais plutôt sur la côte nord Bretagne, en Normandie, j'ai été en Vendée aussi... Donc, dans ces années-là, 1970, faire à peu près les mêmes choses mais sur la case d'à côté. Et d'ailleurs, y'a des gens que j'ai rencontrés... J'ai dit à mes camarades du Chasse-Marée : « Il faut aller voir ». Parce qu'ils avaient des savoirs sur la charpente navale qui n'étaient pas dans mes compétences. Et inversement, eux m'ont dit : « Tu devrais aller voir Untel parce qu'il connaît plein de choses... » Et donc moi j'ai amené toute la partie du Chasse-Marée qui était sur les disques, les bouquins d'ethno[graphie], de traditions orales ethno[graphiques] non-techniques. Et puis plus tard, quand on a fait les Fêtes, c'était moi qui m'occupais des programmes des premières Fêtes Maritimes et tout. Et donc, j'ai rajouté cette dimension-là dès le début. C'est-à-dire que dès le premier numéro du Chasse-Marée, on faisait un disque en même temps, en fait.

[Il va chercher le premier disque et le premier numéro du Chasse-Marée.]

Ça c'est le premier numéro du Chasse-Marée, ça c'est le premier disque. Les deux ont été faits en même temps. On est en été 81.

00 :15 :07

Et à chaque fois systématiquement ensuite vous avez sorti un disque en même temps qu'un numéro ?

00 :15 :10

Non, non, non, non. Ce n'était pas ça. Tout était lié mais ça ne marchait pas comme ça. Mais... Donc, on va s'installer... Les camarades, parce que moi je travaillais pour eux mais en bénévole au départ. Et je n'habitais pas encore à Douarnenez. Les camarades cherchent un endroit. Le maire leur dit : « Bah pourquoi pas ? Prenez les bureaux qui sont à l'étage puisqu'ils sont libres. » Et donc en quelques mois... On s'est installés en SCOP, société coopérative ouvrière de production, parce que c'était un des rares moyens de créer une entreprise sans mise de sous. Et puis ça nous plaisait bien d'être en collectif de décision mais ce n'était pas, on ne revendiquait pas ça comme une démarche militante ou autre. C'était, d'une part, naturel, et, deuxièmement, pratique au niveau économique. Et on s'est donc retrouvés dans les deux grandes pièces du premier étage qui sont pas sur la partie haute du bâtiment, qui sont dans l'autre partie-là... C'est là qu'on a commencé à travailler à trois, quatre, cinq... Et au-

dessus de la pièce où y'vait le musée en fait, juste au-dessus, c'est devenu l'appartement de Bernard Cadoret. Donc il avait la grande pièce de l'étage et l'étage au-dessus.

00 :17 :02

D'accord, et vous avez transformé à ce moment-là ?

00 :17 :04

Oh là. Y'a eu à peu près pas de transformations... On n'avait pas de sous, on se débrouillait comme on pouvait, on a aménagé ça... Au tout début, ça n'était pas aménagé. Pour lui, c'était à peu près invivable parce qu'en fait, vivre avec des gamins dans des pièces hautes comme ça, pas chauffables, avec un escalier tout en rond pour monter... Enfin ce n'était pas, ce n'était pas très adapté. Et il a déménagé pour acheter à Tréboul en 83, 84. Il est peut-être resté trois ans, quatre ans, quelque chose comme ça. Et toute façon, il fallait qu'on s'agrandisse parce qu'il commençait à y avoir plus de monde dans l'entreprise. Donc c'était naturel quoi... Oui, il est resté deux, trois ans. Et donc, on était à l'étage et petit à petit il fallait augmenter la place. Quand, au maximum, de cette période, de la SCOP, on a été plus d'une vingtaine à travailler, dans les années 1990. Quand le musée est parti... Je crois... Il a dû ouvrir en 84 le musée du bateau. Je le dis de tête mais je ne crois pas me tromper beaucoup. Donc y'a eu deux ans peut-être où on était en haut, pas beaucoup plus. Du coup on a pris les étages en dessous aussi. Et, à cette époque-là, en 84, 85, quand le musée a déménagé, le maire qui nous louait pour pas cher. En fait, il a vraiment aidé. Aujourd'hui, avec des mots d'aujourd'hui, on dirait : « Le maire a aidé une start-up. » Avec les mots de l'époque, c'était pas du tout ça. Des gens qui avaient une idée originale, pas beaucoup de sous, et quelque chose qui semblait pouvoir un avenir dans un monde culturelo-économique. Je mets des mots d'aujourd'hui sur quelque chose d'hier pour expliquer. Et, quand le musée est parti, donc on a occupé tout le bâtiment. Michel Mazéas, le maire, nous a dit : « Si vous voulez, rachetez le bâtiment pour le Chasse-Marée. » Sachant que la revue commence donc en 1981. Au début, les deux premiers numéros, on allait les mettre nous-même dans les bars et tout. Quand on dit que c'est une petite équipe et tout, c'est une petite équipe. Ce n'était pas... Y'avait personne derrière nous. Y'avait des queues, tout le monde voulait l'acheter. Enfin c'était... Dans le petit monde des gens de mer et tout ça a vraiment marqué les gens. Et puis dès le départ, bon là ce n'était pas en couleurs et tout. Mais, dès le premier numéro, on voyait que y'avait une certaine qualité de travail quoi. Et très vite, le Chasse-Marée est devenu régulier. Et très vite on a été impliqué dans des histoires associatives fortes autour de la culture maritime. La première Fête Maritime c'est Douarnenez 86. Y'avait plus de 100 000 personnes. C'est-à-dire que la première Fête Maritime y'avait plus de monde que certaines des éditions d'aujourd'hui.

00 :20 :42

Et ça c'est vous aussi qui êtes à l'origine de ça ? Ça dépend complètement du Chasse-Marée ?

00 :20 :47

Oui, oui. On ne va pas faire toute l'histoire du Chasse-Marée mais, sur les Fêtes, c'est nous qui avons inventé la première Fête en 86. Inventée, payée. C'est-à-dire que c'était sur nos sous. S'il pleut, si autre, si ça rate c'est pour nous, hein. C'est nous qui avons inventé Brest 92, la grande fête de Brest. La première édition, c'est nous, tous seuls. C'est nous qui avons, non pas inventé, mais... C'est un groupe des commerçants qui est venue nous voir en disant : « Nous on a une

idée, on veut bien faire mais on n'a pas le savoir-faire. » Et donc, on a, en fait, géré entièrement la première fête de chants de marins de Paimpol. En 89. Et voilà. Donc les trois grandes fêtes... Du coup le Chasse-Marée... Michel Mazéas qui avait quand même de l'intelligence, il voyait quand en 84 le musée est parti, il voyait tout ça bouger et tout. Et il voulait absolument qu'on s'installe à Douarnenez, que ça s'ancre quoi. Donc c'est pour ça qu'il a proposé que...

00 :21 :54

Que vous achetiez le...

00 :21 :56

De l'acheter voilà. Et, à l'époque, on était peut-être une dizaine au Chasse-Marée, quatre à cinq dans l'équipe de la SCOP qui étaient soit ceux qui avaient inventé, créé, soit ceux qui étaient venus assez vite après. Voilà. Et puis après y'avait aussi les gens qui étaient employés mais qui ne souhaitaient pas être dans la SCOP parce qu'être dans une SCOP c'est aussi prendre des décisions. Bon, des fois les gens préfèrent rester... On s'entendait tous bien mais il y en a qui préféraient ne pas rentrer dans un processus du côté décisionnel. Et nous on a réfléchi et on s'est dit : « Ce n'est pas la SCOP qui va racheter l'Abri, on va l'acheter sur nos sous personnels des quatre cinq fondateurs ou équivalents. » Parce que si y'a des emmerdes financières, la SCOP ou autre, on pourra toujours revendre l'entreprise et ça nous fera une sécurité en fait. Donc on a acheté l'Abri. Ce n'était pas pour faire une opération de sous. Et puis ce n'était pas vraiment. Enfin, vous voyez, ce genre de choses ces des gens de culture. Qui savent gérer leurs affaires, il faut bien vivre ! Et donc on a loué, la SCOP louait au Chasse-Marée et c'est resté comme ça jusque... Jusqu'à la vente de l'Abri en... 2018 ?

00 :23 :47

Ah oui, jusqu'à la vente à Stéphanie Stein.

00 :23 :47

A Stéphanie Stein, voilà. Avec des petites nuances sur qui était dans l'équipe. Mais en gros, c'est les mêmes avec certains qui sont partis et d'autres qui sont restés. Mais c'est la même continuité d'histoire. Donc le Chasse-Marée a été racheté et donc, on était à la fois directeurs... Décisionnaires de ce qu'il se passait dans la SCOP et de ce qu'on pouvait faire dans l'Abri. Donc ça ne posait pas de gros problème de décider qu'on aménage ou qu'on n'aménage pas. Voilà. Et donc on s'est retrouvé à dire : « Comment on peut gérer l'espace de cet Abri qui n'était absolument pas fait pour faire des bureaux... » Et on a demandé à un architecte de... Un copain... Je vais retrouver... Comment il s'appelle ? Qui a fait plein de trucs ici... De réfléchir et d'aménager l'intérieur sans qu'on touche quoi que ce soit des murs pour que ça puisse être enlevable si y'avait besoin. Effectivement, quand Stéphanie Stein a décidé de rouvrir la grande salle en bas, il y a eu pas besoin de casser quoi que ce soit des vraies infrastructures puisque tout avait été fait en interne quoi, voilà. Et, donc... On avait un problème sur la hauteur de, parce que c'est affolant...

00 :25 :33

Ah oui ? Les hauteurs ?

00 :25 :33

Les hauteurs qu'il y a... C'est inchauffable, c'est non... Je ne sais pas combien ça fait. Vous avez vu la taille des fenêtres ? Donc, on a... Sur la... [Il illustre avec des objets sur la table.] Donc y'a l'entrée. Ici, on a fait une salle qui était assez jolie et tout, qui a servi essentiellement de salle technique pour faire les maquettes, mises en page, etc. Elle était très claire et c'était intéressant pour les

gars pour bosser. De l'autre côté de l'entrée, y'avait... A été aménagé un petit magasin de vente. A côté de la porte...

00 :26 :29

Là où y'a une sorte de pavillon ?

00 :26 :29

Ça a été pendant longtemps un dépôt pour les marchandises et tout. Puis, on a fabriqué, on a fait faire un grand entrepôt Port-Rhu où, d'ailleurs, au bout d'un certain temps, une équipe est partie travailler là-bas. Tout la partie gestion technique, vente par correspondance, administration, est partie travailler là-bas parce qu'il n'y avait pas assez de place dans l'Abri quoi. Donc euh... Et puis donc on rentrait et puis y'avait un couloir central qui allait jusqu'au bout avec des bureaux d'un côté et de l'autre dès qu'on passait l'escalier en colimaçon là. De ce côté intérieur, c'était un lieu cuisine, partage, salle... Pas très aménagé, c'est sommaire mais bon. Et de l'autre côté y'avait un, deux, trois bureaux, trois fenêtres. Et au fond, euh... On avait coupé la grande salle en la gardant en l'état. C'est-à-dire qu'on n'avait pas fait de cloisons. Et c'était donc une très grande pièce qui restait comme une partie de ce que ça avait été avant. Et c'était le bureau de Bernard Cadoret. Mais cette pièce était très grande et très haute. Et a été fait un escalier avec une mezzanine qui servait, j'en reparlerai après, de bibliothèque en fait. Et ensuite on pouvait remonter quelques marches et on arrivait à l'étage, voilà. A l'étage, il y avait, au-dessus de la grande pièce, une autre qui est devenue la salle de rédaction pendant pas mal d'années. Ils étaient entre un et trois. Ça dépendait des moments. Et puis, pareil, une partie centrale avec une grande pièce qui servait aux documentalistes. Et un petit bureau de l'autre côté. Et au-dessus de l'entrée, il y avait donc une grande pièce et puis, donc, une grande pièce et une petite, oui c'est ça. Et puis il y avait l'escalier pour aller à l'étage supérieur. Et, assez vite, on s'est retrouvé avec un problème pratique. C'est que on avait pu mettre des gens qui travaillaient dans plein de bureaux, puis mettre toute la partie gestion, administrative et tout dans l'autre entrepôt au Port Rhu mais pas la documentation.

00 :29 :44

Pourquoi ?

00 :29 :44

Parce qu'on s'en servait et on est avant Internet. Donc la documentation elle est papier, les photos c'est des diapositives, ou des photos-papier. Les bouquins c'est des vrais livres. Ça existe ! Non mais maintenant y'en a qui doutent dans les plus jeunes. Tous les bouquins qui sont là, tous les bouquins qui sont là-bas [En désignant des bibliothèques.]. Non pas ceux-là. Ce sont des bouquins qui ont été édités par le Chasse-Marée, sauf les Mémoires de la Ville. C'est que des livres qu'on a édité nous-même. Et on les éditait à partir des articles et tout, mais aussi à partir d'une grande bibliothèque. Je sais pas où elle en est tout de suite et je ne veux pas rendre tristes mes petits camarades donc j'évite de poser la question. On avait la plus grande bibliothèque maritime de France, en dehors de celle du musée de la Marine. Tout ça à l'Abri du Marin. Donc ça prenait... Donc y'avait des étagères partout. Le bureau de Bernard, c'était des étagères tout autour. Là où il n'y a pas de fenêtres, c'était des étagères. La petite mezzanine c'était les revues du XIXe siècle plutôt. Au-dessus, c'était des étagères partout. La grande pièce de l'étage, où y'avait les deux documentalistes, c'était des rangées de boîtes avec les photos. C'était des tiroirs, y'en avait partout, partout, partout. Et, assez vite, on s'est retrouvés avec, à l'étage au-dessus ici, des rangées comme on voit aux archives pour mettre... Parce que y'avait tout le

Chasse-Marée mais faut pas oublier qu'on a créé la revue Ar Men. Donc Ar Men en fait, ils ont commencé à travailler en 86. Et ça a démarré en mai 86 je crois. Et ça a duré jusqu'en 2002, quand la SCOP s'est arrêtée. Mais y'avait donc toute la documentation bretonne qui était là aussi. Donc y'en avait partout, ça pesait un poids pas possible. Ça posait des questions pratiques... Alors je ne peux pas vous en dire beaucoup plus, je ne suis pas technicien là-dessus mais je sais que ça coinçait pas mal quoi. Et on ne savait plus où donner de la tête. Je ne sais pas ce que c'est devenu. Je sais que, quand ils ont déménagé le Chasse-Marée pour aller au Port-Rhu, avec toute cette documentation, ils ne savaient pas quoi en faire. Ils avaient proposé à l'époque, c'est quand Yann Cotto qui était là, que ce soit repris par le musée. Mais euh... Alors, je traduis quelque chose alors que je n'y étais pas donc je suis prudent. Mais en gros, c'était trop gros pour que ce soit absorbable. Ils ne voyaient pas comment gérer le truc. C'est pas qu'ils n'en avaient pas envie hein. Mais du coup je ne sais pas ce qu'est devenue cette documentation puisqu'elle n'est plus à l'Abri du Marin, je ne sais pas où elle est.

00:32:49

A la bibliothèque communale ? C'est pas possible ?

00:32:51

C'est encore pire que le musée. Parce que les bouquins c'est bien mais s'ils ne sont pas inventoriés, gérés, avec quelqu'un qui s'en occupe et tout ça ne marche quoi. Alors c'est de la bibliothèque spécialisée, c'est pas grand public. Alors ça peut trouver un grand public mais c'est la bibliothèque de la mer. Donc euh... En tout cas, donc l'Abri ça a été ça. C'était un endroit où, de 1981 à la vente à Stéphanie Stein, ça a été le Chasse-Marée avec Ar Men. Et à partir du moment où Treizour est partie, le musée du bateau a ouvert en 1984, c'est devenu l'endroit de travail de toute une équipe avec une documentation culturelle. Et donc l'Abri du Marin était connu via les revues, via les deux revues, via les fêtes, via les auteurs qui venaient nous rencontrer. Y'a plein de gens qui venaient à l'Abri du Marin. C'était pas grand public, c'était pas ouvert au public. Mais on a créé une revue qui s'appelait Maritime Life and Traditions en 1997. Pour lancer une revue équivalente au Chasse-Marée dans le monde anglophone. C'était géré avec une revue américaine. Ça s'appelle euh... Ça va me revenir... Maritime Life. Mais c'était fait à Douarnenez. C'est-à-dire que la revue en anglais, vendue aux États-Unis, c'était fait à Douarn, à l'Abri. Et on voyait passer des auteurs de tous les pays du monde qui venaient nous voir et tout. L'Abri était connu dans toute l'Europe, à cause de ça. Connu dans certains milieux. Et c'était l'emblème dans les fêtes maritimes parce que le bâtiment, quand on fait une fête maritime, on ne peut pas le louper. C'était les organisateurs de la fête donc euh... Donc un lieu qui a eu une aura particulière qu'il n'avait pas du tout avant. Y'a eu une période, pendant une trentaine d'année, je ne sais pas... Il était sur les photos, il était sur... l'Abri était sur les prospectus et tout. Et puis c'est un bâtiment magnifique, tout de suite repérable. Y'a la couleur issue des Abris de Thézac et tout donc c'était un emblème. Et c'était vrai, on inventait rien, c'était vraiment notre lieu de travail. En 2002, on a eu des problèmes économiques et on a failli être en dépôt de bilan. Donc ça a été repris par Glénat qui n'a pas repris Ar Men. Donc...

00:36:20

Ah je croyais que c'était Ouest France qui avait...

00:36:21

Non. Ça a été repris par Glénat. En fait, tous les politiques, quels qu'ils soient, nous ont laissé nous casser la gueule sans rien faire. Je ne vais pas faire l'histoire du Chasse-Marée mais quand même, on n'a jamais eu de subventions de fonctionnement de tout le temps où le Chasse-Marée a existé. C'est toujours le cas aujourd'hui avec les petits camarades. Alors qu'il y a des associations qui sont aidées par la région ou autre. Alors je ne dis pas que c'est ce qu'il fallait faire, je constate. On s'est débrouillés mais... Alors on pouvait avoir une aide pour faire une fête, pour faire un bouquin. Mais c'est pas du fonctionnement. On était complètement indépendants contrairement à ce que plein de gens imaginent. On était totalement totalement indépendants. Et quand on s'est cassé la gueule, y'a pas un homme politique qui nous a repris. Il se trouve que Glénat qui nous a repris sinon y'aurait plus de Chasse-Marée, y'aurait plus rien.

00:37:24

Pourtant c'est quand même une revue mythique.

00:37:25

Oui. C'est pour ça qu'il y a un gros décalage...

00:37:29

Entre l'histoire, la résonance et le fonctionnement...

00:37:35

Quand, en 83, y'a Jack Lang qui était ministre de la Culture à l'époque qui est venu, qui a visité le Chasse-Marée, pendant des années on a trainé le fait que, oui, en fait, c'était une création de Mitterrand, de machin... Alors que tchi ! Il est venu, il a bu un coup il est reparti ! [Rires] C'est tout. Et alors après, pendant des années : « Ouais, vous êtes payés. » Et tout. Non, on est payé par personne, on est payé par les revues qu'on vend quoi. Et donc quand Ar Men est partie, y'a eu moins de monde dans les bureaux mais on occupait quand même l'ensemble. Glénat a repris en 2002. Il a eu le tout pour quasiment rien parce que de toute façon on était dans la merde d'un point de vue économique. Et euh... Il a viré tous les fondateurs qui restaient cinq six ans après parce qu'on l'emmerdait en fait. Donc il a à la fois sauvé l'entreprise et viré ceux qui l'avaient faite quoi. Et ensuite il a vendu à Ouest France en 2012 je pense... Et Ouest France a laissé les gens dans les bureaux de Douarn mais y'avait de moins en moins de monde. Donc, le bâtiment devenait de plus en plus grand pour de moins en moins de monde en fait. Voilà. Et à un moment, ils se sont dits « Bah il faut qu'on change. » Et donc là c'est une histoire, moi j'ai quitté en 2008, donc c'est une histoire que je connais par les amis mais que j'ai pas vécue. Donc ils ont été s'installer au Port-Rhu. Et du coup, quand ils ont quitté, il ne restait plus que deux couples en fait : moi et ma femme et Bernard Cadorette et sa femme qui était propriétaires de l'Abri à ce moment-là. Les autres à un moment ou à un autre avaient vendu leurs parts. Et donc on s'est dit : « Bah nous on... » Tant que le Chasse-Marée était à l'intérieur, nous ça nous allait bien et puis on leur faisait payer un loyer mais c'était pas... Bon... Et à partir du moment où le bâtiment est devenu vide, on s'est dit : « Bon, plus de raison particulière de le garder. » On l'avait fait pour se préserver donc on l'a mis en vente à ce moment-là. D'autant plus que... Pendant la décennie 2000, le bâtiment commençait à devenir compliqué parce qu'il était déjà assez difficilement gérable. Il n'a pas été conçu pour faire des bureaux. Mais à force de ne peu l'entretenir, parce qu'on n'avait pas les moyens de faire des travaux dedans, il était devenu inchauffable. Moi je me rappelle avoir bien caillé dedans et c'était de pire en pire. Les fenêtres, il fallait les changer mais ça coûte la peau du cul puisque... Voilà. On a fait faire, ça c'est une initiative de Stéphane Cossart qui était à l'époque directeur du

Chasse-Marée, donc dans le cadre de chez Glénat, c'est lui qui a monté le dossier pour que le bâtiment soit monument historique. Son idée c'était pas pour quitter le Chasse-Marée, au contraire, c'était pour qu'on puisse se payer les fenêtres. Parce que c'était le gros problème, c'était les fenêtres. Et, on n'avait pas les moyens. On n'avait pas les moyens d'aller dans un autre lieu. On n'avait pas les moyens de changer le chauffage. Bon, ça devenait compliqué quoi. Et nous on était évidemment d'accord en tant que propriétaires parce qu'on n'était plus dans l'entreprise déjà. Mais c'était évident qu'il ne fallait pas que ça continue comme c'était parce que c'était pas adapté quoi. Donc on a commencé à se dire qu'il fallait le mettre en vente mais c'était pas du tout notre monde. Parce qu'on n'est pas du tout d'un monde de promoteurs, d'immobilier, d'architectes, ni de quoi que ce soit. Nous on est du monde culturel qui avait utilisé l'Abri pour ça quoi. Et, en fait, le bouche à oreille a fait que très très vite, y'a Stéphanie Stein qui est venue nous voir. Ce n'est pas nous qui sommes allés la chercher. Et elle avait... Elle nous a proposé un projet qui nous convenait. Quand on vend on vend. Mais on est encore plus content si ça reste dans un esprit qui est... Donc le projet qu'elle avait quand elle a racheté, qu'elle a expliqué quand on a fait la convention, etc, c'était de transformer en bas pour retrouver la pièce d'origine donc. Et de faire de ce grand espace un lieu qui serait aussi bien pour des mariages, des conférences, des petites soirées ou autre. À côté, puisqu'il y avait la grande pièce du coup, là par l'entrée. [En illustrant avec des objets.] Et ici, il y avait une petite allée. Elle voulait utiliser l'allée, la couvrir et en faire un lieu de... Une cuisine pour pouvoir faire du traiteur, etc. C'était ça. Et en haut elle voulait transformer le tout en faisant des petites loggias pour des artistes en résidence, voilà. Si je me rappelle des plans, je ne suis pas monté, j'ai vu l'aménagement qu'il y avait en bas mais je ne suis pas monté en haut, mais si je me rappelle, c'était ouvert tout autour et les blocs étaient au milieu quoi. C'était ça quoi. Alors, je ne sais pas si elle a pu le faire ou pas ça j'en sais rien. En bas, par contre, elle a réussi à tout défaire et tout. Pour ouvrir le bâtiment qui venait d'être vendu à quelques jours près pour la fête de Douarnenez 2020 ou celle d'avant le Covid... [2018] Donc ça c'était son projet. Elle avait aussi... Elle avait de grands projets, elle voulait aussi racheter Chancerelle, le bâtiment, pour faire un bâtiment culturel. Tout ça c'est des idées qui tenaient bien debout donc nous, on a vendu au prix du marché tout à fait officiel et tout mais sans plus-value particulière parce que... Voilà on a vendu et notre histoire avec l'Abri s'arrête là. Parce qu'on y a été en bénévoles associatifs en 79, 80, voilà. On y a été en créateurs d'une petite entreprise après. On y a été en gérants d'une entreprise culturelle plus importante, puis on s'est retrouvé pour moi, et Bernard, et quelques autres fondateurs du Chasse-Marée, on s'est retrouvé propriétaires d'un bâtiment où travaillaient nos copains. Voilà donc c'est petit à petit. Et on l'a passé à quelqu'un qui avait un projet culturel. Après, là où s'ouvre une autre histoire c'est qu'elle, elle avait bien un projet culturel, mais c'est quelqu'un qui a énormément de choses dans sa tête mais qui n'est pas d'une diplomatie exemplaire vis à vis de la population locale. Donc les gens ont eu l'impression qu'elle tombait du ciel, etc. Et elle s'est mise mal avec plein de douarnenistes pour un projet qui... En fait, quand on le regarde, il était bien son projet. Elle s'est mise mal avec les douarnenistes au point que son projet ne marchait pas. Et après, elle a retrouvé sa casquette d'entreprise cela dit : « Puisque c'est comme ça, je vends. » Et là pour le coup, de ce que j'ai compris, elle a fait une plus-value. Mais elle...

00:46:12

Oui, l'architecte des bâtiments de France m'a exactement tenu le même propos que vous, que son discours, son ambition et son envie étaient vraiment d'en faire un lieu culturel intéressant.

00:47:27

Je ne pense pas que ce soit quelqu'un qui ait eu un double-discours. Elle avait un vrai discours culturel, elle voulait faire ce projet là. Mais elle partait comme une sorte de bulldozer au milieu du truc et c'est pas passé avec les douarnenistes parce que c'est pas comme ça que ça marche. Et c'est bête parce que ça aurait pu donner une suite culturelle à l'Abri qui était bien. Et du coup, après, elle a fait des affaires quoi. Mais ça n'était pas le but initial de son achat, voilà. Et du coup, l'histoire culturelle... Parce que ça a été créé pour des raisons sociales et culturelles par Thézac, c'est resté quand même ça pendant des décennies, nous on a fait presque quarante ans de vie sociale forte avec l'Abri et là c'est éteint quoi.

00:48:37

Là c'est très éloigné de la mer là en plus. Enfin, le devenir.

00:48:44

Je serais très curieux de voir comment ils aménagent ça parce que...

00:48:46

Moi aussi mais bien évidemment ils ne me répondent pas pour l'instant. C'est assez compliqué de savoir. Mais je vais essayer de trouver, enfin de voir vraiment ce à quoi ça ressemble parce que ça me paraît étonnant aussi... Aussi parce que le port actuel, qui lui fait face quand même, au bâtiment, et sur lequel il a vu directement, me paraît être en inadéquation avec la catégorie logements de luxe. Enfin, je trouve ça un petit peu aberrant.

00:49:14

Je pense qu'ils mettent les photos de ce côté-là et pas de l'autre. [Rires.] Alors, il me semble que l'escalier est protégé. Je ne vois pas comment ils peuvent l'enlever mais il est à peu près inutilisable cet escalier. Je l'ai monté et descendu un paquet de fois, c'est rude. C'est un escalier en colimaçon. Faut faire attention quand on met ses pieds. Si tu transportes quelque chose de lourd, ça coince très vite. Si t'as des gamins et que tu veux porter un bébé, c'est pas l'idéal avec ce genre d'escaliers. Donc... Il est joli mais pratique quoi. Ensuite, ils ne peuvent pas changer les fenêtres. S'ils gardent le plafond à l'étage, c'est énorme. Comment habiter dans un endroit pareil ?

00:50:22

Peut-être qu'ils vont mettre des faux-plafonds, non ?

00:50:23

Oui mais du coup là c'est un peu court à mon avis. S'ils mettent des faux-plafonds...

00:50:33

Il y a une charpente énorme ?

00:50:34

Oui ça prend de l'espace quoi. Et puis de toute façon, les fenêtres vont être... Enfin, ça fait bizarre quoi. Coupées quoi, je ne sais pas... Moi j'ai le souvenir que j'ai travaillé dans une pièce qui était... [Il désigne les dimensions de la pièce dans laquelle on se trouve.] Un peu moins étroite que ça et un peu en longueur parce qu'il y avait la grande fenêtre. Et de l'autre côté, la porte qui donnait sur le couloir central. Et puis après de l'autre côté y'avait la cuisine. Donc, j'y ai travaillé des années. J'avais derrière moi des étagères qui montaient jusqu'ici, pleines de bouquins et tout. Et y'avait au moins aussi haut. Y'avait bien deux

mètres au-dessus. Je sais pas combien ça fait... 3m50 ? Plus de 3m ça c'est sûr. Mais ça se devine rien que par les fenêtres. Et du coup, pour bosser on est habitués mais pour une vie familiale... Et en plus, il y a plusieurs appartements si j'ai bien compris.

00:51:42

Oui neuf, je crois !

00:51:43

Neuf ?

00:51:44

Avec des T1... Oui j'ai vu qu'ils avaient prévu d'en faire neuf. J'ai essayé de contacter les architectes et personne ne me répond encore.

00:51:54

Oui parce qu'il n'y a pas de fenêtres côté intérieur, quand tu es ici. [En désignant les emplacements dont il est question.] Là il y a l'entrée, la grande porte qu'ils ont... Et puis après il y a les bâtiments. Mais là, il n'y a pas de fenêtres de ce côté-là. Donc si on met quelque chose ici...

00:52:17

Oui, je ne sais pas comment ils vont faire la distribution. Enfin faire des logements comme ça, ça ne marche pas. Je vous dirai en tout cas si j'en sais plus.

00:52:27

Ah oui, si vous pouvez me donner un retour c'est le plan. Par curiosité de comprendre quoi, comment ils peuvent... Je comprends que, pour un architecte, c'est un jeu de construction qui doit être assez marrant. De se retrouver avec un bordel pareil pour faire des appartements dans un truc absolument pas... Déjà pour faire des bureaux c'était pas simple, alors pour des appartements, c'est vraiment pas adapté. [Rires.]

00:53:02

Oui, je me demandais aussi si la charpente, et les menuiseries des fenêtres en bois... Vu que c'est du bois, je me suis demandée si, à l'origine, peut-être que vous savez ça, si c'était peut-être les mêmes personnes, les mêmes artisans qui s'occupaient de la charpente des bateaux, du bois, et de ce genre de bâtiments fin XIXe-début XXe ?

00:53:22

Je ne pense pas. Je pense que c'est un bâtiment de construction classique. On pourrait se poser ce type de questions si ça avait été issu d'un bâtiment traditionnel mais là, ça a été conçu... Thézac il a conçu ça sur plan, par des architectes qui ailleurs ont dû faire des maisons de la bourgeoisie. Je ne pense pas, non. Non parce que ça n'a pas été fait, Thézac naviguait et tout, mais ça n'a pas été fait par des gens de la mer. Ça a été conçu par lui, qui venait d'un milieu bourgeois. Les autres Abris, rien de particulier de ce côté-là non plus.

00:54:10

D'accord. Et l'atelier des enfers, je me demandais, c'est un peu hors-sujet, mais ça m'intéresserait de savoir ce que ça devenait, si ça avait de l'importance, s'il n'y avait pas un devenir comme ça pour la ville, une trajectoire intéressante à prendre économiquement...

00:54:25

Alors, les ateliers de l'enfer, donc... L'enfer place de l'Enfer. Donc les ateliers qui étaient place de l'Enfer, d'où les ateliers de l'Enfer. Treizour, l'association Treizour, recueille des bateaux, de la mémoire et tout, et donc, des épaves, et créent une collection qui devient le musée du bateau. Musée du bateau 84. En

parallèle, la même équipe, sur la même logique, de tout ce qu'on voit ici... C'est une vision cohérente d'un ensemble... Comme aujourd'hui quand on parle de quand on fait de l'agriculture biologique, si on fait un truc, il faut en faire un deuxième. Sinon ça n'a pas de sens et c'est isolé. Donc c'est une vision globale des choses. Simplement, à l'époque où ça a été lancé, ce n'était pas encore partagé par tout le monde. Maintenant c'est partagé, pas toujours financé mais ça c'est autre chose. Mais dans la tête des gens, c'est plus naturel. Surtout, à l'époque on se battait quand même. "Mais pourquoi vous voulez sauver ces bateaux-là ? Mais qu'est-ce qu'ils ont ?" Bon c'est plus ces questions-là qu'on se pose quoi. En parallèle, on s'est assez vite rendu compte que c'est bien de sauver les bateaux mais si on sauve les bateaux et pas le savoir-faire des charpentiers, ça ne va pas. D'autant plus, qu'une bonne partie des bateaux de petite taille était faite sans plans.

00:56:01

Donc ce n'était que du savoir-faire qui se transmet comme ça, oralement ?

00:56:02

C'était du savoir-faire oral ou on faisait une demi-coque et on disait : "Moi je le veux plus fin à l'avant. Moi je le veux..." Bon, on sculptait une demi-coque et à partir de là on faisait le bateau. Donc dans les mêmes années où on a créé le Chasse-Marée, en 79 a été créée la Fédération Régionale pour la Culture Maritime qui rassemblait les associations qui étaient en train de se créer un petit peu partout. Bernard Cadoret, fondateur du Chasse-Marée, est devenu le premier président après il a passé la main. Entre autres à Michel Philippe, dont je parlais avant. Et la Fédération, assez vite, s'est dit : "Si on veut relancer les bateaux, eh bien il faut les entretenir. Donc si on n'a pas de charpentiers, y'a pas d'avenir." Donc, a été créée, à l'intérieur de la Fédération Régionale, une section de formation à la charpente dans l'idée de sauver les techniques traditionnelles et d'inviter les anciens charpentiers à participer à transmettre leur savoir. Ca a été ouvert en 84, en même temps que le musée du bateau ou en même temps que nous on prenait l'Abri du Marin. Donc je resitue le paysage. Tout ça se cale en même temps. Donc, depuis 84, les ateliers marchent toujours, ils n'ont jamais arrêté. Maintenant il y a charpente, voilerie, sellerie. Il y a les trois et il y a toujours entre quarante et cinquante stagiaires en tout, répartis en gros : une vingtaine pour la charpente et une quinzaine-une quinzaine pour les autres. Enfin, c'est à peu près ça. Donc ils se sont installés d'abord place de l'Enfer. Puis, le musée du bateau prenant de l'extension et tout, ils se sont installés au Port-Rhu et ils ont... C'est un peu la même histoire que celle l'Abri du Marin. L'école de pêche n'étant plus utilisée directement, ils ont repris une partie des bâtiments de l'école de pêche. Et c'est donc là qu'il y a tous les cours et qu'il y a, en plus, un hangar derrière dans lequel il y a les constructions. Voilà. Et ils refusent toujours du monde. Mais avec... La structure économique c'est que c'est un centre de formation. Donc les centres de formation sont gérés d'un point de vue financier par les régions. Est-ce que c'est le cas dans toutes les régions ? Je crois que c'est un truc national, tous sujets confondus. Donc c'est au nombre de stagiaires. Donc le centre est rétribué au prorata du nombre de stagiaires qu'il a. Donc en fait, il y a un interlocuteur unique financier : c'est la région. Alors que nous, au Chasse-Marée, c'est nos acheteurs, etc. Mais eux c'est la région. Donc si la région change de politique... Et il y a deux trois ans, la région a demandé à ce qu'il y ait des regroupements de formations pour qu'il y ait des gestions communes. Enfin, des problèmes classiques. Et donc les Ateliers de l'Enfer ont fusionné au mois de septembre, c'est tout récent, avec le gros centre de

formation qui était au départ sur Concarneau et qui là, fait de la formation, non pas sur les métiers traditionnels de la mer, mais sur tout plein d'autres trucs sur les moteurs, sur tout... Et ils ne changent rien aux Ateliers de l'Enfer, ils gardent sa spécificité sur absolument tout. Mais ça a été rajouté dans un ensemble plus large. Et du coup, la région a comme interlocuteur cet ensemble là. Par exemple, d'un point de vue économique, ça a sauvé le centre parce que la région n'augmentait pas ses budgets depuis des années. Mais là comme ils sont devenus beaucoup plus gros, ils ont intégré le budget que les autres avaient et le rapport de force n'est pas le même. Donc le centre n'est plus dans le cadre de la Fédération Culture Maritime mais dans le cadre du centre de formation. Mais ça ne change pas le fond. En fait, ça ne change rien sur le fond. De toute façon, ça faisait plusieurs années que la Fédération passait son temps à gérer ce centre là et n'avait plus le temps de faire d'autres activités. Parce que ça faisait plusieurs salariés, enfin c'est une vraie gestion, c'est un centre de formation. Donc ce n'était plus adapté à ce qu'était à l'origine quoi. Mais il est bien le centre et puis on sort on a du boulot tout de suite.

1:01:58

Oui, c'est très réputé. Intuitivement comme ça, je me suis dit que c'était intéressant que ça se développe plus. Parce qu'on parle toujours du devenir de l'activité économique de Douarnenez... La pêche évidemment bon voilà.

1:02:13

Une partie des stagiaires sont ceux qui travaillent dans les chantiers navals d'aujourd'hui ou qui ont créé des petites entreprises. Enfin on les revoit, hein. Parce que, depuis quarante ans, ça a essaimé en fait. Pas seulement à Douarnenez bien sûr.

1:02:32

Oui c'est intéressant... En plus, on voit sur des photos d'archive de l'Abri sur lesquelles on voit les marins faire des ateliers de voilerie, etc. Je ne pense pas que ce soit le lieu qui s'y prête le mieux parce que c'est quand même petit. Mais c'est chouette que ça se perpétue quand même tout ça. Enfin je veux dire, cette notion, ce patrimoine immatériel il est très intéressant.

1:02:55

Et la cassure qui s'est faite au moment du projet de Stéphanie Stein est un truc à bien expliquer parce que c'est là que l'Abri a changé de direction. Parce que pour moi, avant, pas tant que ça. Parce que c'était une œuvre philanthropique comme on disait à l'époque quand ça s'est fait. Pour que les marins...

1:03:23

Arrêtent de boire.

1:03:24

Oui et puis surtout le point de départ : pour qu'ils ne cabanent pas dans leurs bateaux parce que quand ils n'étaient pas chez eux, ils n'avaient pas d'endroit pour passer la nuit. Donc, le point de départ c'était ça. Après c'était les préceptes des catholiques de gauche de l'époque. Mais c'était quand même un lieu de vie sociale. Après ça a été un lieu associatif. Après ça a été le Chasse-Marée, entreprise culturelle. C'est des logiques, dans les mondes anglophones ils comprennent assez vite, chez nous entreprise on a l'impression que ça ne peut pas être culturel alors que c'était ça quoi. Et du coup ça aurait pu avoir une histoire avec une forme de continuité s'il n'y avait pas eu ce raté, ce revirement là.

1:04:26

Et vous ne pensez pas que les marins aujourd'hui ou, justement, les gens qui sont en formation, etc, n'ont pas besoin de lieu ? Enfin, ils sont logés où ?

1:04:31

Ah bah y'a de gros problèmes de logements sur Douarnenez ça c'est clair. Enfin, pas que à Douarn d'ailleurs. Mais oui, il y a un gros problème là-dessus. On le voit passer dans les journaux régulièrement. Il y a même des gens qui renoncent parce qu'ils ne trouvent pas. C'est un problème qui s'est amplifié. Moi je le vois, j'ai trois filles, et j'en ai deux qui ont acheté à Douarn. L'une il y a une petite quinzaine d'années, il y a douze, treize ans. L'autre, il y a quatre ou cinq ans, juste avant le Covid. Eh bien maintenant, Laure, qui a acheté en 2018, elle ne pourrait pas acheter. Parce que les prix ont monté, la demande... Ça part tout de suite. En quelques années, les gens qui ont le même qu'elle aujourd'hui, ils sont obligés d'aller vivre plus loin. Et après, on rentre dans toute la logique... Si les jeunes ne peuvent pas s'installer sur place, ça pose des problèmes d'emploi, ça pose des problèmes d'école. C'est aussi la vie sociale parce que, si on habite à 10 bornes, on revient pas le soir des Gras en voiture, pas plus qu'à pied. [Rires.] Cette donnée-là elle est très concrète. Quand on habite sur place, on peut avoir une vie sociale. Sinon, bah on rentre dans tous les problèmes de logique de transports en commun et tout. Ça casse la moitié de la vie sociale d'une ville. C'est récent, quand même, à Douarnenez, que ça prenne cette ampleur là. Et c'est sûr que ce n'est pas le projet de l'Abri du Marin qui va aider.

01:06:21

Non c'est pour ça que pour moi, c'est la démonstration d'un phénomène bien plus large. Ce n'est pas que je dénonce ou que je porte un jugement particulier, j'ai un point de vue ça c'est sûr, mais c'est pas pour...

01:06:35

La ville a aussi une vie culturelle très forte qui est plutôt en train de s'enrichir que de diminuer. Là tout de suite, on est dans une bonne période d'un point de vue dynamisme culturel-économique parce que ça fait des emplois tout ça. Il y a plein de jeunes qui sont là. C'est pas seulement les gens... Le festival de cinéma, il a presque cinquante ans, les fêtes maritimes ont fêté leurs quarante ans, mais il y a plein de jeunes qui sont dedans. Ce n'est pas que les générations qui les ont faites. Enfin, ça se transmet. Mais mettre en plein coeur de ville, dans l'endroit qui est le symbole même de la vie sociale de la ville... Quand on regarde les élections, les trois quart votent à gauche, c'était même très très rouge hein. Et mettre là, en plein milieu, un truc... Je pressens qu'il y aura des chocs culturels à un moment ou à un autre avec les habitants. Ou alors, ils ne vont pas rester. Parce que je n'imagine pas que Douarnenez devienne une sorte de Riviera touristique.

01:07:57

Il y a plein d'articles comme ça qui tendent... Même Le Monde qui a sorti un article en disant : "Ca devient le nouveau Montreuil de Paris." Parce que c'est très branché.

01:08:08

Ah oui mais là, ils prennent leurs rêves pour des réalités. Ils ne comprennent pas trop ce qu'il se passe. Qu'il y ait une vie culturelle à Douarnenez, c'est sûr. Une vie très forte. Mais c'est une vie culturelle qui n'est pas liée au monde parisien. C'est des dynamiques qui ne viennent pas de là. Donc ce qu'ils imaginent, ce n'est pas ce qu'il va se passer. Et en plus, à l'Abri du Marin, les gens qui vont venir, ce n'est pas du tout des gens du monde culturel.

01:08:45

Ça va être des gens qui ont du capital à investir ? Des résidences secondaires probablement ?

01:08:50

Oui mais c'est pas l'endroit pour.

01:08:55

Non, il faut aller à Dinard.

01:09:00

Oui c'est ça oui, oui. Et puis, comme dans tout milieu, les gens aiment bien se retrouver entre eux. Et là, ils vont être un peu isolés parce que... Y'a pas de gens comme ça à Douarnenez. Apparemment c'est vendu, enfin c'est ce qu'ils disent. Et après ils mettent leurs voitures où ? Y'a pas trente-six endroits. Il y a le parking Béziers mais il est assez vite plein. Et il s'y passe plein de choses. Et puis autrement sur le port, y'a pas trente-six... Pour des gens qui investissent et tout, c'est pas plaisant de se garer sur le port. Ça manque de classe quoi.

01:10:35

Oui oui c'est sûr. Surtout que c'est vendu très cher. Le prix du m2 va de 3000 et 6000 euros le m2. Pourtant dans d'autres Abris, ils ont réussi à... Par exemple Sainte-Marine, c'est devenu un musée.

01:10:54

Oui c'est un musée, c'est pas... C'est resté dans le cadre. Le projet de Stéphanie Stein, moi je l'ai pas inventé, je n'y ai pas participé à aucun moment mais, je le trouvais simplement cohérent. Il n'y a pas beaucoup d'endroits à Douarnenez, de lieux de réunion. On a pas de grande salle, on a pas... L'idée de faire un lieu de conférences, pourquoi pas ? Un lieu d'accueil pour les mariages, pourquoi pas ? Un lieu d'accueil pour les artistes, oui à Douarnenez ça peut. Ça avait une relative cohérence.

01:11:46

Et l'usine Chancerelle, elle devient quoi ?

01:11:48

J'en sais rien, je ne sais pas où ça en est.

01:11:50

Il y a beaucoup de lieux en fait comme ça, vacants.

01:11:58

Et là c'est un autre truc parce que c'est grand...

01:12:18

C'était en 69, vous avez des infos peut-être, est-ce que vous savez quelque chose sur l'endiguement du port du Rosmeur ?

01:12:30

Alors... Vous trouverez ça dans les mémoires de la ville ou autre. Enfin, c'est des choses connues. Le "Mur de la Honte" il doit dater... Il est d'après-guerre. C'est dans les années soixante. Le terre-plein avec la Criée c'est les années 1930 si je me rappelle bien. C'est avant la Guerre 40. En fait, ils parlaient... Je résume mais il y a des articles pour. L'idée d'un port avec des infrastructures importantes, les bateaux étaient dans l'air depuis très longtemps mais les douarnenistes ont tardé. Et quand ils ont fait l'infrastructure du port de pêche actuel, c'était déjà le début du commencement de la fin. Donc ils en ont profité un peu dans les années 1930, un peu après la Guerre 40 et dans les années 1950 mais dans les années 1960, c'était déjà la fin de tout un système économique et écologique. Ils l'ont fait trop tard en fait. Quant au Port-Rhu, donc c'est une ria comme on en trouve plein, à Morlaix, elle est plus petite que d'autre mais... Et c'est la dernière qui n'avait pas été aménagée sur la côte de Bretagne. Tous les

autres ont été aménagés. Là y'avait rien. Donc c'est pour ça qu'au Chasse-Marée, la petite équipe qu'on formait, dans les années 1980, quand on finissait le boulot à cinq, six, sept heures du soir, on continuait à se retrouver entre nous pour monter un dossier. Parce qu'on rêvait de faire un port-musée et on rêvait de faire un bassin au Port-Rhu et d'y mettre une collection de bateaux. Tout était possible. Y'avait pas d'aménagement, y'avait pas de bateaux de plaisance, y'avait rien à ce moment-là. Tout était ouvert. Ailleurs, c'était déjà fait. Et y'a eu plusieurs projets de transformation du Port-Rhu dès le XIXe. Aucun n'a jamais abouti quoi. Et donc, le port-musée a été accepté, le projet s'est fait. La passerelle et le bassin à flots ont été faits, inaugurés début 1992. Je me rappelle très bien, j'ai des photos de ça, les pelleteuses qui creusaient en bas. Or, on accueillait les bateaux de Brest 92, on a inventé la grande régate qui allait d'un port à l'autre. S'ils n'étaient pas rentrés au Port-Rhu, on ne pouvait pas les mettre.

[...]

Il a fonctionné quatre ans, de 93 à 95 ou 96, et ensuite y'a eu des collections et le musée mais c'était plus le même projet quoi. Mais par contre, du coup, est resté l'aménagement qui était à l'origine prévu pour le port-musée donc la passerelle et tout. Et qui, je trouve, ont quand même été assez réussis. Par rapport à ce qu'on peut voir des aménagements... Quand on pense que ça a été fait dans les années 1990, à la même époque on a saccagé un paquet d'endroits. Et là, ce n'est pas saccagé du tout, c'est chouette. Et la nature ayant horreur du vide puisque le port-musée avec son dynamisme, comme on peut en trouver dans les pays du Nord, ne s'est pas fait, c'est devenu un bassin de plaisance quoi. Quand même, c'est un virage. Y'a des moments, c'est comme pour plein de choses, la vie des gens mais dans une ville aussi, y'a des moments où y'a des possibilités de bouger et quand, dans les années 1840, on invente le train, y'a des gens qui l'accueillent, y'en a d'autres qui veulent pas le prendre donc c'est la commune d'à côté qui... Et hop voilà. Ça bouge, voilà. Y'a des moments comme ça où on voit les tournants qui se font.

3. Transcription de l'entretien-visite avec Jean-Emmanuel Doudard

01:35

Donc voilà les spots. Alors, on a la lumière ! Donc ça, c'est du parquet massif. On pose en général chez nous en France, enfin nous on est national et c'est le même parquet partout. Et c'est notre poseur national qui vient de Bordeaux par contre.

2:11

Mais ça, c'est quoi comme bois ?

2:11

Chêne ! Chêne, chêne massif contrecollé. Vous savez ce que c'est le contrecollé ? Le massif, c'est massif, massif, massif, une seule tranche. Contrecollé, on casse la fibre et en fait mécaniquement... Quand on dit contrecollé aux gens, c'est : "Ahh... merde c'est pas du massif..." Si c'est du massif, mais il est contrecollé. La fibre est cassée et mécaniquement ça résiste mieux. Parce que la fibre est cassée. Sinon, ça a tendance à jouer.

Donc là on a un petit escalier qui va sur un jardin privé.

2:55

Donc ça c'est le plus grand appartement ?

2:56

Non, non. Non, non. Y'en a des plus petits mais... Ça va du T1 au T3. Allez-y.

03:09

Et puis il y avait des cheminées ?

03:08

Oui, il y avait des cheminées.

03:15

Elles existent plus ?

03:17

Elles n'existaient déjà plus. Donc ça c'est un T1. Voilà on a deux T1, sinon c'est T2, T3.

Donc voilà c'est prêt à réceptionner. On a pas encore fait le nettoyage de livraison, on voit quelques petites miettes, petits trucs à nettoyer.

3:58

Les logements sont vendus ?

3:59

Ils ont été vendus dans la demi-journée. On a mis ça en vente... Ca c'est une opération qui est partie tout de suite. Alors on a eu beaucoup de difficultés, il faut le savoir, au début de l'opération avec les gens de douarnenez. Parce qu'on est des salopards de capitalistes quand même. Ça se voit pas comme ça mais... Alors après on peut le prendre comme ça effectivement. Mais ce bâtiment, dans dix ans, si personne ne le reprenait, il s'effondrait. La charpente s'effondrait... Après, quand on achète un bien, la commune peut avoir le droit de préemption. Elle ne l'a pas fait. Donc après nous, effectivement, on restaure on fait de l'argent dessus bien sûr, on est pas philanthropes. Mais on essaye de garder le cadre général.

4:52

Non mais bien sûr, si quelqu'un devait faire quelque chose, c'est la mairie.

5:00

Voilà. Donc après, on a quand même investi de l'argent. On fait quelque chose de beau. Effectivement, c'est des investisseurs qui achètent ça. C'est des gens qui payent beaucoup d'impôts, parce que c'est de la défiscalisation. Mais c'est

quand même de la location derrière, c'est des trucs rendement. Alors, c'est du capitalisme pur et dur mais on restaure les biens.

5:23

Parce que personne n'a les moyens de restaurer ça ?

5:24

Et la question à Douarnenez... Il y a beaucoup de bâtiments qui sont en perdition.

5:30

Oui, à l'abandon. Vous savez qu'en face il y a un bâtiment des années trente qui apparemment va être détruit...

5:34

Pareil. Moi j'habite à Guingamp. Il y a un couvent et plein de bâtiments qui vont être détruits. Parce que c'est pas possible une charge comme ça pour la municipalité. En tout cas on a des inimitiés mais on essaye aussi de valoriser le bien. C'est notre créneau, nous on fait que ça.

6:03

Mais vous avez essayé de parler avec les habitants ?

6:04

Oui, oui bien sûr. Alors, plus notre chantier a avancé et plus les gens étaient : "Ah ouais quand même... Ah ouais c'est... Mince... C'est quand même pas mal." Et on a des demandes de location là, tous les jours. Ça va être loué... On livre pas mardi prochain mais le 28 et ça va être loué à la suite. C'est pour les gens de Douarnenez. Et c'est pour les écoles, pour les commerces et tout ça. Mais, il faut le signaler. On a eu des manifestations et tout ça. Au mois d'Août, dans cette vitre là, j'avais un pavé ici. Y'a un coco qui m'a lancé un pavé. Mais il faut le signaler, il faut le signaler. Après, il faut comprendre ces gens-là. Après les actions violentes je suis pas pour saboter le travail, je suis pas pour. Mais, on explique aussi notre travail, il faut expliquer. Mais on fait de l'argent là-dessus effectivement, on ne peut pas...

7:06

Et c'est vraiment des gens de Douarnenez qui vont habiter là vous pensez ?

7:08

Ah bah oui c'est de la location...

7:10

Ça ne va pas plutôt être saisonnier ou... ?

7:11

Ah non non. Pas des Airbnb. Donc là douches, WC...

7:20

Donc le mobilier vient de... Gala, je vois ?

7:33

Alors non non... On a simultanément 55 opérations en France, simultanément . Donc comme le parquet, les cuisines...

7:39

Oui, donc vous avez un même fournisseur ?

7:40

Voilà voilà, voilà. Et c'est toujours le même fournisseur. Comme ça, il connaît nos gammes, nos produits, nos intentions et...

07:50

Et ça ? ce revêtement de sol ?

07:54

C'est du carrelage. La référence... Vous voulez voir l'extérieur tout de suite ? Allez, on y est.

Donc ça c'est un logement aussi qui est un peu à part.

8:00

L'ancien logement du gardien, non ?

8:15

Voilà bien... Vous avez bien étudié la chose donc là c'est un petit jardin privatif et une petite partie commune. Les gens pourront passer par là. Avec la gestion de leurs clés d'appartement, ils pourront passer par là aussi.

8:30

Et avant est-ce qu'il y avait encore une cuve ?

8:33

Non, non, non. C'était vide, y'avait des anciens réseaux. On a quand même travaillé cette cour.

8:40

Parce que je crois qu'à l'origine de l'origine, ils nettoyaient des voiles et tout...

08:45

Ah oui, il y a au rez-de-chaussée, il y avait des... Non ! C'était là-haut, c'était au-dessus. Il y avait des fils pour faire les voiles et tout ça.

[Discussion autour de l'École de Versailles]

10:43

Bon pour les parties communes, c'est le syndic qui réceptionne.

Donc là on a quatre logements dont un duplex, un simili duplex. Donc là, c'est des grands logements.

11:11

C'est tellement beau.

11:16

Les acquéreurs sont venus en cours de chantier et c'est vrai que : "Oh... !"

11:35

Donc là c'est une chambre.

Donc en fait là il y a une petite armoire, parce que c'est des investisseurs VIP, on leur met des petites armoires. On a des multi-investisseurs chez nous, qui achètent, qui ont cinq, six, dix appartements chez nous donc...

Là, c'est une prise commandée qui est signalée là. Donc là on a le courant. On a fait un pré-abonnement pour chauffer, parce qu'effectivement ça... Un immeuble est vivant. Donc, notamment le parquet, il risque de bouger. Et un parquet qui bouge, ça peut occasionner des super désordres. Oui, ça peut casser des cloisons, des cloisons placo, ça peut scier la cloison placo. Et ça peut se soulever à une certaine hauteur. Le parquet... L'hygrométrie ! de toute façon, dans le bâtiment, l'eau c'est 90 % des sinistres.

13:02

Pourtant, il y a la pierre qui régule...

13:06

Oui, il y a la pierre mais on a un parement ciment, donc on a gardé le ciment, ce qui fait que ça bloque. Il faut quelque temps pour que ça s'échappe d'un côté ou de l'autre.

13:28

Et si c'était seulement de la pierre avec un enduit dessus ?

13:30

A la chaux, oui. Il y a la chaux qui permet des transferts d'hygrométrie. L'enduit à la chaux alors c'est ce que l'ABF prescrit à chaque fois... Avec des joints en pierre. Après c'est les marques d'hygrométrie, ça se voit. Parfois les façades deviennent pas trop belles quand il pleut. Il y a des transferts, on voit les transferts d'humidité qui sont sur la façade. Mais c'est mieux pour le bâti. Parce que ça n'enferme pas l'hygrométrie. Voilà, voilà.

14:03

Et là il y a combien de hauteur sous plafond dans ceux-là ?

14:12

3 mètres quelque chose. Rez-de-chaussée, on a quatre mètres, ça fait cathédrale. Mais on n'a pas pu coupé... Monsieur Sénéchal est venu plusieurs fois... Et puis c'était pas beau, ça lui convenait pas, ça nous convenait pas.

14:35

La charpente, on la voyait fut un temps ?

14:39

On la voit un tout petit peu dans le duplex. Donc ça, c'est les gaines générales, les colonnes, ce qu'on appelle des colonnes. Là, on a ENEDIS, l'alimentation électrique qui va dans les tableaux, ensuite c'est les services généraux, qui alimentent les parties communes, les télécoms ça va dans les appartements aussi. On est fibré. Et là, c'est l'eau qui va aussi dans les logements.

15:05

Et le chauffage c'est ballon ? C'est électrique ?

15:07

L'eau chaude est électrique, le chauffage est électrique aussi. Un ballon pour l'eau chaude. Donc là, on a tout ce qui est électrique. Là, on a des placards. Donc tu peux monter, c'est pratique.

15:42

Donc ça c'est les archi ENO qui ont tout dessiné ?

15:45

Oui alors la CIR a un cahier des charges aussi, un cahier des charges dans tout. Alors, on leur donne notre cahier des charges pour le projet. Et après on est très impliqué dans le projet du début, à la négociation jusqu'à la fin. C'est comme ça qu'on multiplie les projets et qu'on a une connaissance du bâti. Donc là c'est un T3.

16:20

En fait, ce qui est bien fait c'est qu'ils ont tous une singularité.

16:26

Oui, la disposition... Après, c'est sûr quand il fait beau là Crozon est en face. Alors parfois, le WC est intégré à la salle de bain, parfois il est indépendant. La hauteur est moins imposante.

17:02

Ah, pas de soucis. Je regardais le garde-corps.

17:08

Les gardes-corps, on les a changés.

17:15

Il n'y en avait pas avant ?

17:22

Alors, ça, je ne suis pas sûr mais en tous cas, c'est Marie qui nous a imposé ce type de garde-corps.

17:27

C'est plus classique, oui, disons, cette hauteur, mais quand même. Ce qui est chouette c'est la charpente.

17:40

Voilà. Là effectivement, on a la charpente qui passe juste derrière. C'est des arbalétriers de charpente qu'on a enduit. Parce que là un petit bout de charpente ça aurait été ridicule. Alors, les rampants, les architectes, généralement ils ne les dessinent pas. Un arba, ou une noue qui tombe dans un rampant... Bon et puis c'est des détails qu'on gère sur le chantier ça. Alors, généralement, les coupes qui ne fonctionnent pas. Les architectes ne nous font jamais la coupe qui nous faudrait, qui emmerde tout le monde mais qu'il nous faudrait. Eh ben, on l'a pas.

18:41

Bah c'est vrai que parfois je pense que les archi ont besoin de faire la coupe la plus simple. Surtout là c'est compliqué, j'essaye moi-même de le dessiner... Et pas simple.

18:54

Donc là c'est la personne qui travaille sur les menuiseries extérieures, qui travaille avec nous, beaucoup sur Rennes, qui est connu déjà des bâtiments de France, qui est référencé chez eux. On leur fait confiance. Ils font du bon boulot ! Donc là on a encore un autre... Donc on tourne autour du bâtiment. Donc, effectivement chaque logement a des spécificités.

20:18

Donc dans les chambres on a des rideaux d'occultation. Chez nous, on essaye de faire travailler les entreprises locales. Sauf pour le parquet et pour la cuisine. Mais sinon, à 95% c'est des entreprises locales.

20:37

Donc là les rideaux c'est local ?

20:39

Oui c'est de Vannes. Isotiss. Isotiss, il va un peu partout. Moi je trouve qu'il faut faire confiance aux petits artisans. Alors, après sur le chantier, c'est les relations qu'on peut générer. Mais il y a des petits artisans qui ont besoin de boulot et qu'il faut faire travailler. Alors effectivement, quand on les appelle ils sont là. Parfois, il faut savoir payer un tout petit peu plus cher et avoir le service et la qualité. Parce que parfois on peut perdre énormément de temps, alors on a gagné un peu d'argent, mais on perd énormément de temps à gérer "il vient, il vient pas". Il y a des entreprises reconnues qui sont un peu dures à gérer. C'est un peu... Et puis on a beau leur téléphoner...

[Discussion sur l'Ecole du Bâtiment rue Saint-Lambert]

24:37

Donc là on a chiottes, salle de bain... Et après on dans le petit duplex. Donc là on a un petit placard, on a une entrée un peu indépendante, on a un escalier. Avant il y avait un petit escalier qui était un peu différent. Donc a utilisé de l'hévéa. Avant, les escaliers se faisaient en bois rouge, en bois exotique, rouge. Mais il y a tellement de charges sur le bois exotique et sur le bois en général. Maintenant, on fait de l'hévéa.

25:18

Et c'est beau là cette sculpture ?

25:20

Ah oui, et là c'est régional. C'est fait par ici. Ah oui, et c'est plus une partie. Alors, c'est l'entreprise qui s'occupe des menuiseries intérieures et des

menuiseries extérieures, qui s'occupe aussi de l'intérieur. Ils sont à Brest. Alors, on est au deuxième étage.

25:47

Cette fenêtre c'est quoi ?

25:48

Alors ça, c'est un type velux. Mais dans un bâtiment classé, l'ABF c'est le genre de produits qu'on est obligé... Donc ça c'est une forme de duplex qui n'en est pas réellement un. Donc là, on a des charpentes. Le bois n'était pas assez propre, ou on les a renforcées. Donc à laisser apparent, c'est difficile. Ca c'est une erreur... Donc là on a des placards. Là, on a fait une emprise machine à laver. Donc là on a un socle. Et là on a fait une fausse plainte, voilà pour rentrer la machine à laver dedans... C'est le genre de petites astuces quoi... Salle de bain, enfin salle d'eau avec WC intégrés. On ne fait plus de baignoires, c'est fini. C'est une question de place et puis généralement les gens prennent des douches alors on fait des douches. Une petite chambre pas dégueulasse. Donc là on voit... En rénovation, on fait pas ce qu'on veut. Vous voyez là, on sait pas faire. Donc soit on remontait tout, mais là on a joué sur la chambre... Donc parfois... Donc là c'est un T2 mais bon, un peu particulier.

29:12

Et du coup les cheminées qui dépassent, il n'y a plus que juste le bloc de pierre ?

29:24

On les a bouchées. Enfin, on a laissé les racines quand même. Avec un jour au minimum, pour pas que les petites bêtes... Avec des aérations quand même. Pour que le conduit soit toujours un peu ventilé. Donc là on est bord de mer, donc c'est les tempêtes. C'est les ardoises qui volent et les tuiles faîtières qui volent aussi. Ça bouge. Quand y'a tempête ici ça bouge. Si tu connais un peu...

30:06

Oui oui mais les ardoises qui bougent j'ai jamais fait attention.

30:07

Ah oui oui, enfin il y en a qui tombent par terre. Ça travaille quoi.

30:09

Et les archi m'ont parlé de zinc, de pièces de zinc remplacées ?

30:12

Sur le toit du logement du gardien. Voilà.

30:30

Ah d'accord et sinon l'ardoise était en bon état ? Il n'y a pas eu besoin de la changer ?

30:35

Alors on a fait une révision.

30:40

Parce qu'il n'y a plus trop d'ardoisères en fait j'ai vu en France ?

30:44

En France, non. Si si. En France, c'est Angers mais c'est super cher. Après c'est de la super qualité effectivement. Il y a des épaisseurs et tout ça... Les ABF préconisent celle d'Angers. Après ça dépend des épaisseurs... Là c'est à crochet mais si c'est à pointes, auquel cas il faut de l'épaisseur... Il y a plusieurs types de poses d'ardoises. Après si c'est clouté, il faut une ardoise qui résiste.

31:40

Parce que j'ai vu qu'il y avait une dernière ardoisière bretonne qui servait aux Monuments Historiques jusqu'il y a pas si longtemps. Mais une toute petite structure...

31:42

Voilà c'est ça.

31:45

Sinon c'est Espagne ?

31:47

Oui, Espagne.

31:50

C'est dommage parce qu'il paraît que le schiste breton est particulièrement bien et qu'il ne blanchit pas.

32:00

La moquette sera posée lundi. Les moquettes on les pose au tout dernier moment parce qu'une fois que c'est taché, c'est chiant. Bon allez, on va voir le local gardien.

32:24

Et les trous dans le plafond ? Ça diminue l'écho ?

32:37

L'acoustique ! C'est placo, il faut regarder chez placo placoplâtre. Il y a des trous plus ou moins serrés, plus ou moins petits. Ça vaut une blinde. Alors après on peut des décors qui descendent du plafond, soit en placo aussi comme ça, soit en bois. Il y a des entreprises qui font des systèmes isophoniques. Bon après là, y'aura pas grand passage, y'aura pas grand monde à passer ici, mais dans une cafétéria ou un restaurant, ou un truc comme ça. L'acoustique c'est... Généralement, dans ces lieux-là, on est aidé par des acousticiens qui font une pré-étude.

33:40

Donc là c'est le logement gardien qui est indépendant. Tout ça, en fait, était ouvert sur l'entrée. Ca c'est des cloisons qui n'existaient pas. Il faut imaginer ça. Alors, en fait, le gardien, il y avait une porte avec une petite fenêtre et là les mecs venaient pointer ou quelque chose comme ça. Donc là on a gardé les marches en pierre. Donc elles réagissent... Tout ce qui est granit en tout cas, au sol, elles réagissent à l'humidité. On dirait qu'elle est tachée, mais en fait c'est l'humidité qui fait ça. Donc là on est dans le dernier logement, donc on a fini par celui-là. Donc c'est pour ça qu'il y a des protections sur les parquets. C'est si on a des choses à stocker ou des choses comme ça, il y a toujours ce logement qui peut être utilisé.

35:52

Mais du coup, ça c'est vraiment... Vous ne l'avez pas refaite cette cloison vitrée ?

32:54

Ça c'était... Ah ça non, ça c'est d'époque. Le châssis est d'époque. Ouais, la porte a été restaurée. On va avoir des voilages aussi. Et ça c'est le jardin.

36:56

Et pourquoi avoir mis du gravier ? Pas de terre ?

36:58

De la terre, ça aurait de l'herbe, ça aurait été de l'entretien. Une petite tondeuse ici ? Pfff... Un locataire ? Ça sera jamais entretenu. On est sur des dalles en dessous qui maintiennent le gravier, ce qui fait qu'on s'enfonce pas dans le gravier. Et puis on a un drain périphérique avec une remontée étanchéité. On a traité les soubassements pour éviter les remontées par capillarité. Enfin bon y'en aura toujours.

38:07

Y'a une ancienne technique avant qui consistait à laisser bloc de granit, oui, une lame d'air et après un revêtement et qui permettait d'isoler, et maintenant il paraît qu'on injecte des mousses ?

38:10

Oui ou des résines... L'eau vraiment c'est... un peu vicieux.

38:20

Dernière chambre... Bon on n'en a pas fait quelque chose de vilain ?

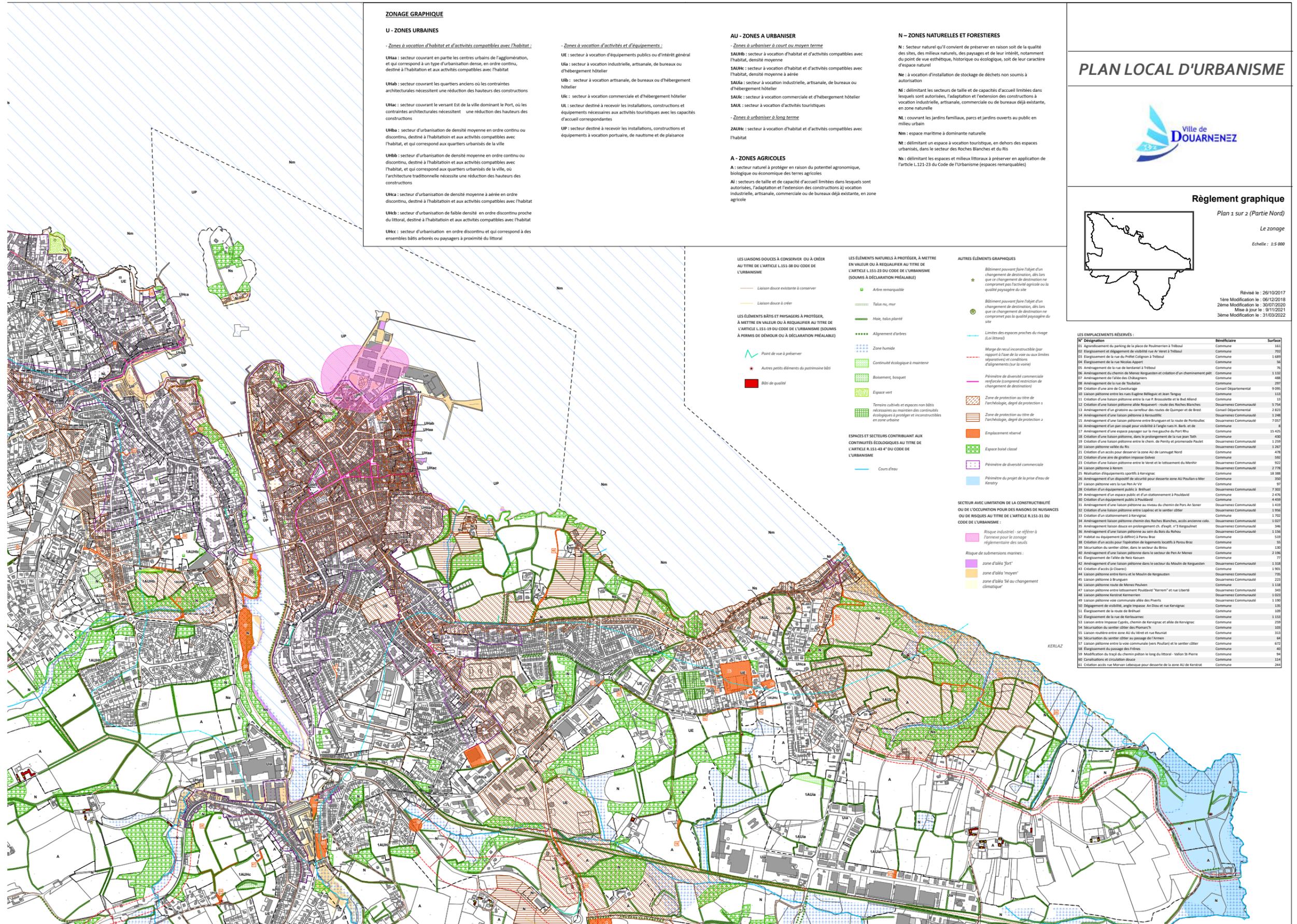
38:21 Non c'est super, merci beaucoup vraiment.

38:23

Quand les gens passent, je leur dis souvent venez. Et je leur montre volontiers.

Ça fait de la publicité aussi hein...

4.PLU graphique



ZONAGE GRAPHIQUE

U - ZONES URBAINES

- Zones à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat :
 - UHa : secteur couvrant en partie les centres urbains de l'agglomération, et qui correspond à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 - UHab : secteur couvrant les quartiers anciens ou les contraintes architecturales nécessitent une réduction des hauteurs des constructions
 - UHac : secteur couvrant le versant Est de la ville dominant le Port, où les contraintes architecturales nécessitent une réduction des hauteurs des constructions
 - UHa : secteur d'urbanisation de densité moyenne en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat, et qui correspond aux quartiers urbanisés de la ville
 - UHa : secteur d'urbanisation de densité moyenne en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat, et qui correspond aux quartiers urbanisés de la ville, où l'architecture traditionnelle nécessite une réduction des hauteurs des constructions
 - UHa : secteur d'urbanisation de densité moyenne àérée en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 - UHa : secteur d'urbanisation de faible densité en ordre discontinu proche du littoral, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 - UHa : secteur d'urbanisation en ordre discontinu et qui correspond à des ensembles bâtis arborés ou paysagers à proximité du littoral

- Zones à vocation d'activités et d'équipements :
 - UE : secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt général
 - Uia : secteur à vocation industrielle, artisanale, de bureaux ou d'hébergement hôtelier
 - Uib : secteur à vocation artisanale, de bureaux ou d'hébergement hôtelier
 - Uic : secteur à vocation commerciale et d'hébergement hôtelier
 - Ul : secteur destiné à recevoir les installations, constructions et équipements nécessaires aux activités touristiques avec les capacités d'accueil correspondantes
 - UP : secteur destiné à recevoir les installations, constructions et équipements à vocation portuaire, de nautisme et de plaisance

AU - ZONES A URBANISER

- Zones à urbaniser à court ou moyen terme
 - 1AUHb : secteur à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, densité moyenne
 - 1AUHc : secteur à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, densité moyenne à aérée
 - 1AUIa : secteur à vocation industrielle, artisanale, de bureaux ou d'hébergement hôtelier
 - 1AUIb : secteur à vocation commerciale et d'hébergement hôtelier
 - 1AUIc : secteur à vocation d'activités touristiques
- Zones à urbaniser à long terme
 - 2AUIc : secteur à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat

A - ZONES AGRICOLES

- A : secteur naturel à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- A1 : secteurs de faible et de capacité d'accueil limitées, dans lesquels sont autorisées, l'adaptation et l'extension des constructions à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou de bureaux déjà existante, en zone agricole

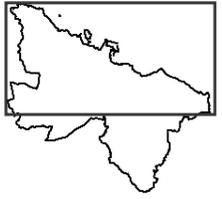
N - ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N : Secteur naturel qu'il convient de préserver en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur caractère d'espace naturel
- N1 : à vocation d'installation de stockage de déchets non soumis à autorisation
- N2 : délimitant les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées dans lesquels sont autorisées, l'adaptation et l'extension des constructions à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou de bureaux déjà existante, en zone naturelle
- N3 : couvrant les jardins familiaux, parcs et jardins ouverts au public en milieu urbain
- Nm : espace maritime à dominante naturelle
- N4 : délimitant un espace à vocation touristique, en dehors des espaces urbanisés, dans le secteur des Roches Blanches et du Ris
- N5 : délimitant les espaces et milieux littoraux à préserver en application de l'article L.121-23 du Code de l'urbanisme (espaces remarquables)

PLAN LOCAL D'URBANISME



Règlement graphique



Plan 1 sur 2 (Partie Nord)
Le zonage
Echelle : 1:5 000

Révisé le : 26/10/2017
1ère Modification le : 08/12/2018
2ème Modification le : 30/07/2020
Mise à jour le : 01/11/2021
3ème Modification le : 31/03/2022

- LES LIASONS DOUCES À CONSERVER OU À CRÉER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-38 DU CODE DE L'URBANISME
 - Liaison douce existante à conserver
 - Liaison douce à créer
- LES ÉLÉMENTS BÂTIS ET PAYSAGERS À PROTÉGER, À METTRE EN VALEUR OU À REQUALIFIER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME (SOMMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE)
 - Point de vue à préserver
 - Autres petits éléments du patrimoine bâti
 - Bât de qualité
- LES ÉLÉMENTS NATURELS À PROTÉGER, À METTRE EN VALEUR OU À REQUALIFIER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME (SOMMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE)
 - Arbre remarquable
 - Talus ru, mur
 - Mur, talus planté
 - Alignement d'arbres
 - Zone humide
 - Continuité écologique à maintenir
 - Baie, bosquet
 - Espace vert
 - Terrains cultivés et espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles en zone urbaine
- ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-43 4° DU CODE DE L'URBANISME
 - Cours d'eau
- AUTRES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas la qualité paysagère du site
 - Limites des espaces proches du rivage (Eo littoral)
 - Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie ou aux limites séparatives) et conditions d'alignements (sur la voie)
 - Périmètre de diversité commerciale renforcée (comprend restriction de changement de destination)
 - Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1
 - Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2
 - Emplacement réservé
 - Espace bois classé
 - Périmètre de diversité commerciale
 - Périmètre de projet de la prise d'eau de Kertry

LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS :

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
01	Agencement du parking de la place de Pacemont à Tréboul	Commune	146
02	Agencement et dégagement de visibilité rue Ar Veret à Tréboul	Commune	702
03	Elargissement de la rue du Préfet Corigou à Tréboul	Commune	1 689
04	Elargissement de la rue Nicolas Appert	Commune	56
05	Aménagement de la rue de l'ardennais à Tréboul	Commune	76
06	Aménagement du chemin de Menes Kerquetter et création d'un cheminement piéton	Commune	1 132
07	Aménagement de la rue de Chabrigou	Commune	488
08	Aménagement de la rue de Tréboul	Commune	291
09	Création d'une aire de Covotilage	Conseil Départemental	9 095
10	Liaison piétonne entre les rues Eugène Bédigac et Jean Tanguy	Commune	113
11	Création d'une liaison piétonne entre la rue P. Brousselle et le boulevard Allend	Commune	13
12	Création d'une liaison piétonne allée Roguereff - route des Roches Blanches	Douarnenez Communauté	3 754
13	Aménagement d'un giratoire au carrefour des routes de Comper et de Brest	Conseil Départemental	2 823
14	Aménagement d'une liaison piétonne à Kerouillac	Douarnenez Communauté	1 248
15	Aménagement d'une liaison piétonne entre Brungon et le ruisseau de Pontoulec	Douarnenez Communauté	7 057
16	Aménagement d'un pont enjambé pour visibilité à l'angle rue H. Baril et de	Commune	8
17	Aménagement d'un espace paysager sur la rive gauche du Port Bru	Commune	13 420
18	Création d'une liaison piétonne, dans le prolongement de la rue Jean Tanguy	Commune	426
19	Création d'une liaison piétonne entre le chemin de Penity et promenade Paullet	Douarnenez Communauté	1 259
20	Liaison piétonne vallée du Ris	Douarnenez Communauté	1 267
21	Création d'un accès pour desservir la zone AU de Lanmarg Nord	Commune	478
22	Création d'une aire de gitation impasse Golez	Commune	592
23	Création d'une liaison piétonne entre le Veret et le lotissement du Menhir	Douarnenez Communauté	922
24	Liaison piétonne à Kertry	Douarnenez Communauté	2 778
25	Realisation d'équipements sportifs à Kertry	Commune	18 388
26	Aménagement d'un dispositif de sécurité pour desserte zone AU Poulven à Mer	Commune	350
27	Liaison piétonne vers la rue Pen Ar Ver	Commune	97
28	Création d'un équipement public à Bréhuil	Douarnenez Communauté	7 302
29	Aménagement d'un espace public et d'un stationnement à Pouldavid	Commune	2 476
30	Création d'un équipement public à Pouldavid	Commune	4 459
31	Aménagement d'une liaison piétonne au niveau du chemin de Pen An Saver	Douarnenez Communauté	1 439
32	Création d'une liaison piétonne entre l'ogerie et le sentier cdtbr	Douarnenez Communauté	2 956
33	Création d'un stationnement à Kertry	Commune	1 702
34	Aménagement liaison piétonne chemin des Roches Blanches, accès ancienne école	Douarnenez Communauté	1 027
35	Aménagement liaison douce en prolongement de l'avenue n°1 Kertry	Douarnenez Communauté	345
36	Aménagement d'une liaison piétonne au sein du Bois du Robou	Douarnenez Communauté	1 156
37	Habitat ou équipement (à définir) à Pen Ar Braz	Commune	159
38	Création d'un accès pour l'opération de logements sociaux à Pen Ar Braz	Commune	50
39	Sécurisation du sentier côtier, dans le secteur du Brou	Commune	130
40	Aménagement d'une liaison piétonne dans le secteur de Pen Ar Menes	Commune	2 196
41	Elargissement de l'axe de Pen Ar Menes	Commune	77
42	Aménagement d'une liaison piétonne dans le secteur du Moulin de Kerquetter	Douarnenez Communauté	1 338
43	Création d'accès à Gouarn	Commune	1 963
44	Liaison piétonne entre l'avenue de la Mairie et le Moulin de Kerquetter	Douarnenez Communauté	753
45	Liaison piétonne à Brungon	Douarnenez Communauté	233
46	Liaison piétonne entre la rue de Menez Poulven	Commune	2 188
47	Liaison piétonne entre lotissement Pouldavid "Kerren" et rue Liberté	Douarnenez Communauté	343
48	Liaison piétonne Kertry Kertry	Douarnenez Communauté	1 023
49	Liaison piétonne vers l'opération de logements sociaux des Pharis	Douarnenez Communauté	1 192
50	Dégagement de visibilité, angle impasse An Diou et rue Kertry	Commune	139
51	Elargissement de la route de Bréhuil	Commune	109
52	Elargissement de la rue de Kertry	Commune	2 133
53	Liaison entre impasse Caprés, chemin de Kertry et allée de Kertry	Commune	259
54	Sécurisation du sentier côtier des Pharis	Commune	103
55	Liaison piétonne entre zone AU de Veret et rue Kertry	Commune	313
56	Sécurisation du sentier côtier au passage de l'Armen	Commune	64
57	Liaison piétonne entre la voie communale (vers Poulven) et le sentier cdtbr	Commune	972
58	Elargissement de la route de Bréhuil	Commune	66
59	Modification du tracé du chemin piéton long du littoral - Vallon St Pierre	Commune	64
60	Qualification de circulation des véhicules	Commune	144
61	Création accès rue Marwan Labèque pour desserte de la zone AU de Kertry	Commune	244

5. Photographies





6. Cartes postales réalisées par Jacques de Thézac issues des archives fournies par la DRAC Bretagne



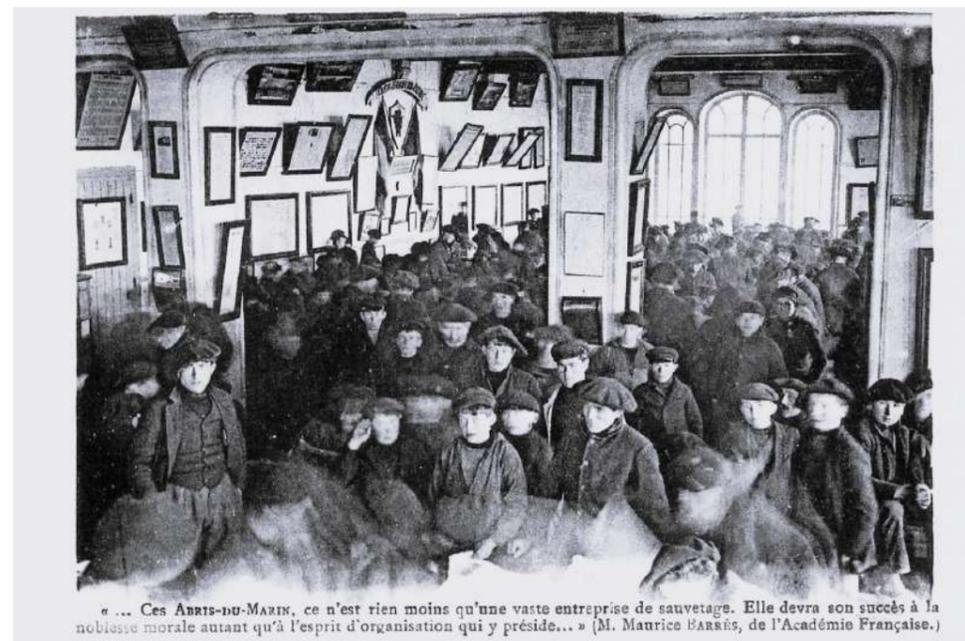
3. DOUARNENEZ — Le Môle et l'Abri du Marin



130. DOUARNENEZ. — L'Abri du Marin. — LL



Symbole frappant que l'abondante clarté inondant l'Abri-du-Marin aux nombreuses et larges baies vitrées : source de lumières morales vives, saines, fortifiantes, l'« Abri » est aussi la « maison de verre » où tout se passe au grand jour sous le regard de tous...



« ... Ces ABRIS-DU-MARIN, ce n'est rien moins qu'une vaste entreprise de sauvetage. Elle devra son succès à la noblesse morale autant qu'à l'esprit d'organisation qui y préside... » (M. Maurice BARRÉS, de l'Académie Française.)

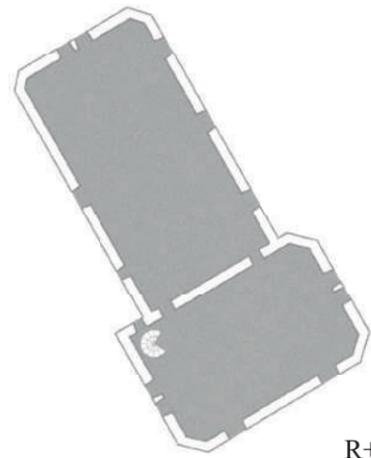


A L'ABRI-DU-MARIN de Douarnenez, un jour de Conférence
1 500 Marins de tous âges écoutent avec la plus sympathique attention .

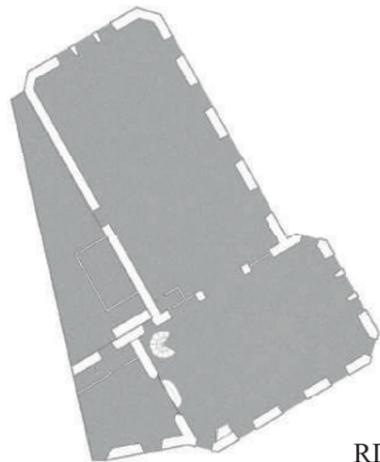
7.Plans programmatiques1912



R+2



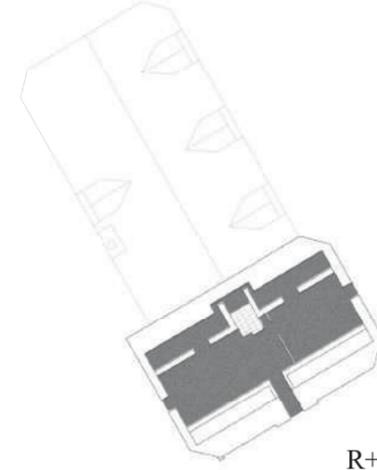
R+1



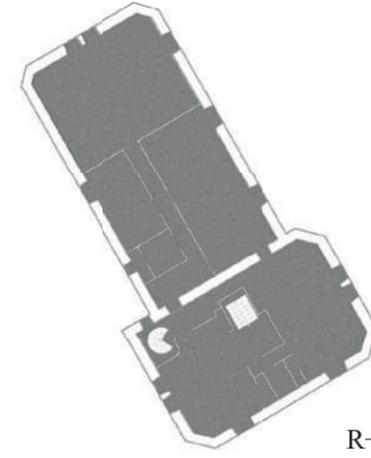
RDC

- Espaces privés
- Espaces collectifs
- Espaces publics

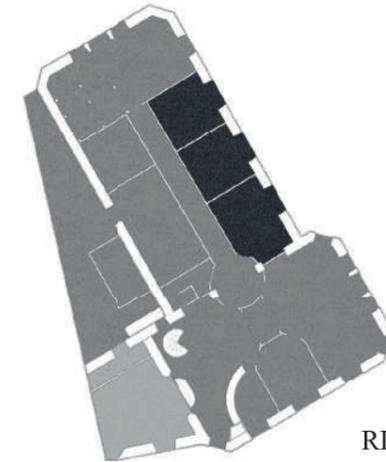
8.Plans programmatiques 1990



R+2



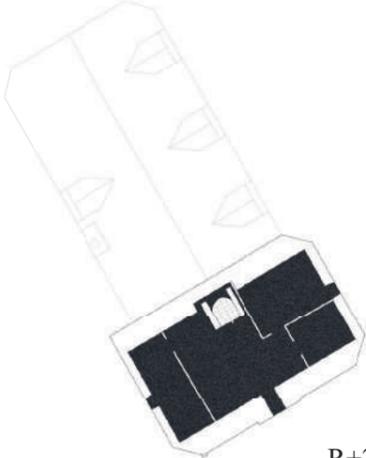
R+1



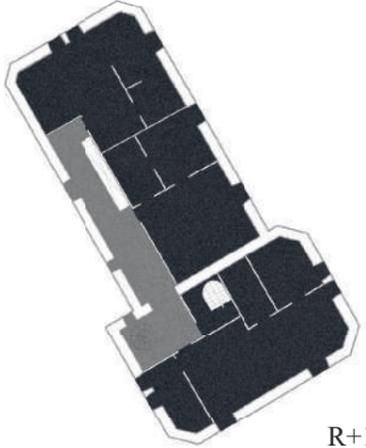
RDC

- Espaces privés
- Espaces collectifs
- Espaces publics

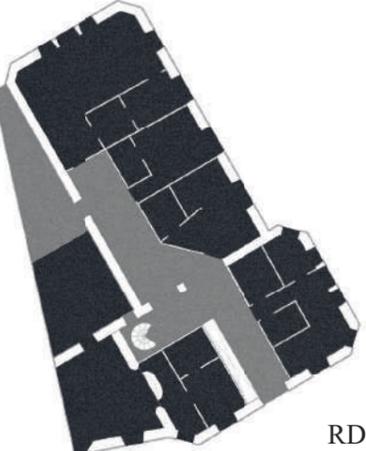
9.Plans programmatiques 2025



R+2



R+1



RDC

- Espaces privés
- Espaces collectifs
- Espaces publics

10.Axonométrie du bâtiment dans son contexte actuel



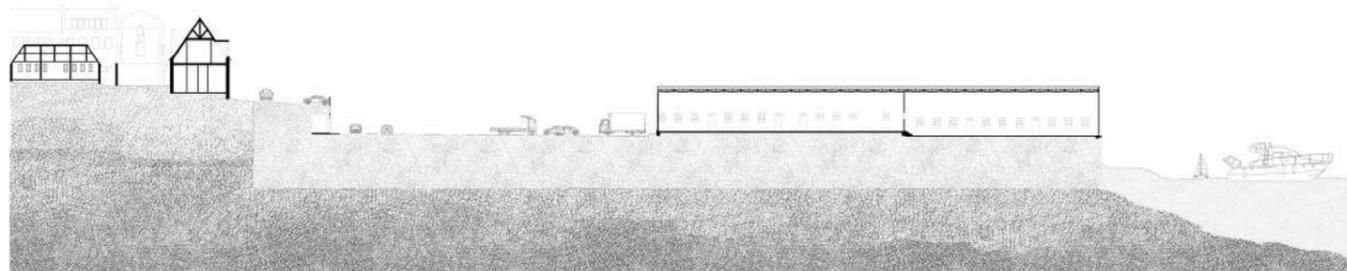
11. Coupes 1912 et 2025



○ Repérage de l'Abri



1912



2025

Bibliographie

« AMERS : Définition de AMERS. » <https://www.cnrtl.fr/definition/amers/1>, Consulté le 11 janvier 2025.

« Biosourcés : des matériaux aux multiples atouts ». ADEME Infos, <https://infos.ademe.fr/article-magazine/biosources-des-materiaux-aux-multiples-atouts/>, Consulté le 28 décembre 2024.

« Choisir entre enduit et peinture... un enjeu de durabilité », *Le Particulier (Le Figaro)*, 11 octobre 2012.

« Composés organiques volatils », Airparif, <https://www.airparif.fr/composes-organiques-volatils>, Consulté le 20 janvier 2025.

« Études et travaux sur monuments historiques », <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/etudes-et-travaux-sur-monuments-historiques>, Consulté le 20 janvier 2025.

« Hévéa et caoutchouc ». *Greenpeace France*, 6 janvier 2025.

« L'Hôpital-Camfrout. Trois jours pour découvrir l'histoire de la kersantite

« Les organismes de foncières solidaires (OFS) agréés au 1^{er} janvier 2024 », DREAL Normandie, <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/les-organismes-de-fonciers-solidaires-ofs-agrees-a4579.html>, Consulté le 20 janvier 2025. Et selon l'article L.329-1 du code de l'urbanisme.

« Protection au titre des Monuments historiques », <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/protections-labels-et-appellations/protection-au-titre-des-monuments-historiques>, Consulté le 12 décembre 2024.

« Réglementation environnementale RE2020 | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique », *Ministères Aménagement du Territoire Transition Écologique*, www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/reglementation-environnementale-re2020, Consulté le 2 février 2025.

« Roca Dans Le Monde », ROCA Salle de bains, <https://www.roca.fr/a-propos-de-roca/les-filiales-de-roca-dans-le-monde/les-bureaux-roca>, Consulté le 19 janvier 2025.

« Solidarité & Cohésion Sociale », Les services de l'État dans le Cantal, <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Solidarite-Cohesion-Sociale>, Consulté le 22 janvier 2025.

« Sous-section 4 : Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules (Articles R224-48 à R224-59) », Légifrance,

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000006188739/, Consulté le 20 janvier 2025.
», *Le Télégramme*, 05 août 2018.

Berque, Augustin. *Ecoumène*, Humensis, 2016.

Biland, Emilie. Girault, Jacques. Rébillon, Armand. « MAZÉAS Michel, Louis, Joseph ». *Le Maitron*, <https://maitron.fr/spip.php?article140774>, 31 juillet 2022.

Britton, Karla. « L'architecture du régionalisme critique », Traduit par Alice Delarbre, *Métropolitiques*, 15 mars 2013.

Choay, Françoise. *Le Patrimoine en questions : Anthologie pour un combat*, Editions du Seuil, 2009.

Conti, Anita. *Racleurs d'Océans*, Payot, 2017.

CREBA, *HYGROBA : Etude de la réhabilitation hygrothermique des parois anciennes*, commandité par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2013.

Crignon, Anne. *Une belle grève de femmes : Les Penn Sardin, Douarnenez 1924*, Libertalia, 2023.

Croizier, Yvon. *Anita Conti, la dame de la mer (1899-1997)*, Camille Juzeau, France Culture, 2018, 58 min.

Davis, Mike. *City of Quartz*, Traduit par Michel Dartevelle, La Découverte, 2006.

Dembélé, Sounkoura-Jeanne. « À Douarnenez, huées et « casseroles » lors de l'escale du paquebot de croisière 'World Traveller' », *Ouest France*, 8 Octobre 2023.

Doméon, Ludivine. « Airbnb. Que dit la loi sur les boîtes à clés chassées à Lille, Nice ou Paris ? », *Ouest France*, 2 Février 2024.

Droit à la ville Douarnenez, *Habiter une ville touristique : Une vue sur mer pour les précaires*, éditions du commun, 2023.

Dubois, Jean-Pierre. *Douarnenez, Evolution et perspectives de développement économique*, Presses de l'Imprimerie Bargain de Quimper, 1964.

Fontanier, Pierre. « À Douarnenez, l'épicerie sociale est passée de 70 à 280 bénéficiaires en trois ans », *Ouest France*, 11 Janvier 2024.

Fraboul, Adrien. « Hévéa : Usages, Avantages & Inconvénients de ce Bois pour le Bricolage », *Lanselle - Découpe*, 18 février 2021.

Frampton, Kenneth. « Towards a Critical Regionalism: Six Points for an Architecture of Resistance », dans *The Anti-Aesthetic : Essays on Postmodern culture*, Édité par Hal Foster, Bay Press, 1983 : pp. 16-30.

Frélaut, Bertrand. « Les Italiens dans le Morbihan de 1879 à 1939 : un cas de 'petite immigration' », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, No. 109-4 (2002) : pp. 99-112.

Giraut, Frédéric. Houssay-Holzschuch, Myriam. Guyot, Sylvain. « Au nom des territoires ! : Enjeux géographiques de la toponymie », *L'Espace géographique*, Vol. 2008/2, No. 37. (2008) : pp. 97-105.

Hamaguchi, Ryusuke. *Le Mal n'existe pas*, NEOPA et fictive, 2024, 106 min.

Heidegger, Martin. *Bâtir habiter penser*, Gallimard, 1958, pp.178-179.

Hélène Roy, « Entretien avec Fernand Pouillon », *Vie des Arts*, Vol. 22, No. 88 (1977) : pp.54-59.

INSEE, Dossiers complets des communes de Douarnenez, Concarneau et Landerneau. Chiffres de 2021 (dernier recensement en date).

Le Berre, Rémi. Lanctuit, Bertrand. *Rapport de présentation pour une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager*, Commune de Douarnenez, 2011.

Le Boulanger, Jean-Michel. *Douarnenez de 1800 à nos jours*. Presses universitaires de Rennes, 2000.

Le Clézio, J.M.G. *Chanson Bretonne*, Gallimard, 2020.

Le Couédic, Daniel. « Le passé pour présente demeure ? », *Ethnologie française*, No. 4, Vol. 42. (2012) : pp. 747-759.

Lynch, Kevin. *Managing the Sense of a Region*, The MIT Press, 1976, p. 10. (Notre traduction).

McKay, Claude. *Dîner à Douarnenez*, Traduit par Jean-Max Guieu, Hélotropismes, 2024.

Musset, René. « L'industrie de l'ardoise en Basse-Bretagne », *Annales de Géographie*, No. 280 (1940) : pp. 236-238.

Patrick Galliou et Jean-Yves Eveillard, « Voie maritime et voies terrestres dans la Bretagne romaine : une rencontre obligée », *Mémoire écrit dans le cadre de Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 2012.

Perivolaropoulou, Nia. « Entre textes urbains et critique cinématographique : Kracauer scénariste de la ville », *Intermédialités Histoire et théorie des arts, des lettres et des techniques*, No. 14 (2009) : 19-35.

Péron, Françoise. Rieucou, Jean. *La Maritimité aujourd'hui*, L'Harmattan, 1996.

Perros, Georges. *Poèmes Bleus*, Gallimard, 1963.

- Perse, Saint-John. « Chant VI », *Exil*, Gallimard, 1941.
- Pinson, Gilles. *Les métropoles au chevet de la décentralisation*, Les Conférences POPSU, 2021.
- Reclus, Onésime. *À la France : sites et monuments. L'Armorique (Morbihan, Finistère, Côte-du-Nord)*, Touring-Club de France, 1900-1906.
- Reveyron, Nicolas. « Architecture : les matériaux d'une histoire », *Livraisons d'Histoire de l'Architecture*, No. 16 (2008) : pp. 139-150.
- Richer, François. *Épisode 5/7 : "Le temps c'est de l'argent"*, Tiphaine de Rocquigny, France Culture, 2021, 57 min.
- Sale, Kirkpatrick. *L'Art d'habiter la terre : La vision biorégionale*, Traduit par Mathias Rollot et Alice Weil, Wildproject, 2020.
- Shigeatsu, Hatakeyama. *La Forêt amante de la mer*, Traduit et Postfacé par Augustin Berque, Wildproject, 2019.
- Simmel, Georg. *Les grandes villes et la vie de l'esprit*, Payot, 1989.
- Smallwood, Nicolas. Illustrations de Dahan, Nicolas. « 8. Le temps, c'est de l'argent » dans *Les expressions populaires à l'épreuve des théories économiques Un tiens vaut-il vraiment mieux que deux tu l'auras ?* Dunod, 2024 : pp. 66-70.
- Tanguy, Daniel. « Le kersanton, une pierre bretonne », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, No. 118-4 (2011) : pp. 131-132.